



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



2010

État des lieux annuel de la coopération intercommunale dans le Finistère

Rapport d'étude

Les actions des groupements de communes à fiscalité propre
Approche fiscale et financière
Les politiques intercommunales en faveur des personnes âgées

État des lieux annuel de la coopération intercommunale dans le Finistère

Édition 2010

Les actions des groupements de communes à fiscalité propre

Approche fiscale et financière

Les politiques intercommunales en faveur des personnes âgées



Avec le concours
de la Préfecture du Finistère



PREFECTURE DU FINISTERE

et

de la Société d'aménagement du Finistère



SOURCES

Enquêtes Safi – Revue de presse

Données de cadrage

Insee, RGP 2006, enquête Safi 2009

Éléments fiscaux 2008

États fiscaux 1259 et fiches DGF

Éléments financiers 2008

D'après la consultation des comptes administratifs 2008 transmis par la Préfecture du Finistère

SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	6
Partie 1. L' INTERCOMMUNALITE A FISCALITE PROPRE EN FRANCE ET DANS LE FINISTERE	
1. L'intercommunalité française	10
2. L'intercommunalité finistérienne	13
Partie 2. L' INTERCOMMUNALITE FINISTERIENNE, DES TERRITOIRES D' ACTIONS ET DE PROJETS	
1. Les compétences activées des groupements	19
2. Les évolutions des statuts des groupements	23
3. Les projets des communautés.....	26
Partie 3. ANALYSE DES PRINCIPALES RESSOURCES DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE	
1. Les recettes de fonctionnement dans le budget principal	32
2. La fiscalité	36
3. La dotation globale de fonctionnement	59
4. La fiscalité relative aux ordures ménagères	74
Partie 4. LES DEPENSES DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE	
1. Les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux (hors reversements)	88
2. Les dépenses réelles de fonctionnement des budgets consolidés (hors reversements)	92
3. L'analyse de la capacité d'autofinancement et de désendettement	97
4. Les dépenses et les recettes d'investissement	103
5. Le recensement des budgets annexes	111
Partie 5. LES POLITIQUES INTERCOMMUNALES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	
1. L'approche statutaire	115
2. La conduite de la politique « personnes âgées ».....	116
3. La mise en œuvre de la politique « personnes âgées »	117
4. Les projets d'intervention des groupements envers les personnes âgées	122
Conclusion	
ANNEXES. Glossaire - Tableau de synthèse fiscal et budgétaire – Grilles des enquêtes intercommunales 2009.	

INTRODUCTION

L'intercommunalité a poursuivi, en 2008, son extension de la couverture du territoire, accompagnée d'une augmentation du nombre de groupements à fiscalité propre et du nombre de communes adhérentes, mais aussi de la poursuite de la rationalisation de leur périmètre.

Dans le même temps, le nombre de syndicats intercommunaux a continué de diminuer.

En 2009, plusieurs rapports relatifs à la réforme de l'organisation territoriale française, ont consacré l'intercommunalité à fiscalité propre comme l'échelon de référence de la gestion publique locale.

Le Finistère occupe toujours une place majeure dans l'intercommunalité française avec 280 communes (sur 283) qui adhèrent à un EPCI à fiscalité propre.

Seules 3 communes, Ouessant, Sein et Locronan n'adhèrent pas à un EPCI à fiscalité propre.

Compte tenu de cette particularité et de l'importance que revêt l'intercommunalité dans le département, le Conseil général, assisté de la SAFI, a souhaité comme chaque année, au travers de l'observatoire de l'intercommunalité, dresser un état des lieux des actions des EPCI afin de favoriser un partage d'expériences.

Le rapport ci-après synthétise les résultats de l'enquête réalisée auprès de tous les EPCI finistériens.

Les deux premières parties présentent le contexte de l'intercommunalité en France et ses réalisations dans le Finistère.

Dans les troisième et quatrième parties, la situation financière et fiscale des EPCI est analysée à partir des documents financiers qui nous ont été transmis.

La dernière partie porte sur la thématique des personnes âgées qui, compte-tenu de l'augmentation du nombre de retraités et l'allongement de l'espérance de vie, devient un des grands enjeux pour les collectivités. D'après les prévisions de l'INSEE, 1 habitant sur 3 sera âgé de 60 ans ou plus en 2050 contre 1 sur 5 en 2005.

Le Conseil général coordonne à travers ses compétences l'action gérontologique du département. Il intervient, en lien avec ses partenaires, pour accompagner les personnes en perte d'autonomie. Les EPCI sont un des partenaires sur lesquels le Conseil général peut s'appuyer pour mettre en place sa politique envers les personnes âgées.

L'enquête de l'observatoire permet ainsi de découvrir les actions innovantes mises en place par les EPCI dans ce domaine.

*Partie 1. L'intercommunalité à fiscalité propre
en France et dans le Finistère*

1. L'intercommunalité française :

Depuis 2001, la part des communautés comptant moins de 5 000 habitants tend à diminuer. De même, le nombre de communautés regroupant moins de 5 communes s'est nettement réduit.

Après avoir connu un essor modéré en 2007, la part des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre augmente, et la proportion d'habitants vivant dans ces communes progresse encore plus fortement.

La couverture des communes progresse...

Au 1^{er} janvier 2009, **2 601 EPCI à fiscalité propre** ont été recensés, soit un solde positif de **18** par rapport à 2008.

Dans le détail:

- 27 communautés se sont créées ex-nihilo (25 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération)
- 15 EPCI ont fusionné et donné naissance à 6 nouveaux groupements
- 3 communautés de communes se sont transformées en communautés d'agglomération
- 2 communautés d'agglomération se sont transformées en communautés urbaines.

Au total, **572** communes ont rejoint l'intercommunalité à fiscalité propre et les EPCI regroupent **34 166 communes** (93 % des communes), soit 56,4 millions d'habitants.

Ce mouvement d'extension de la couverture du territoire s'est accompagné de l'augmentation du nombre de groupements, mais aussi de la poursuite de la rationalisation de leur périmètre : **la taille moyenne des groupements augmente et dépasse les 13 communes pour 21 700 habitants.**

... mais à un rythme lent

Avec plus de 56 millions d'habitants, et plus de 9 communes sur 10, la couverture intercommunale est aujourd'hui presque achevée. Néanmoins, il reste encore plus de 2600 communes non adhérentes à une intercommunalité, et compte tenu de la lente intégration des communes isolées, la couverture totale prendra plusieurs années, sans mesure incitative.

Au cours de l'année, ce sont **227 communes isolées qui ont adhéré** à des groupements existants, dont 13 adhésions enregistrées dans les communautés d'agglomération.

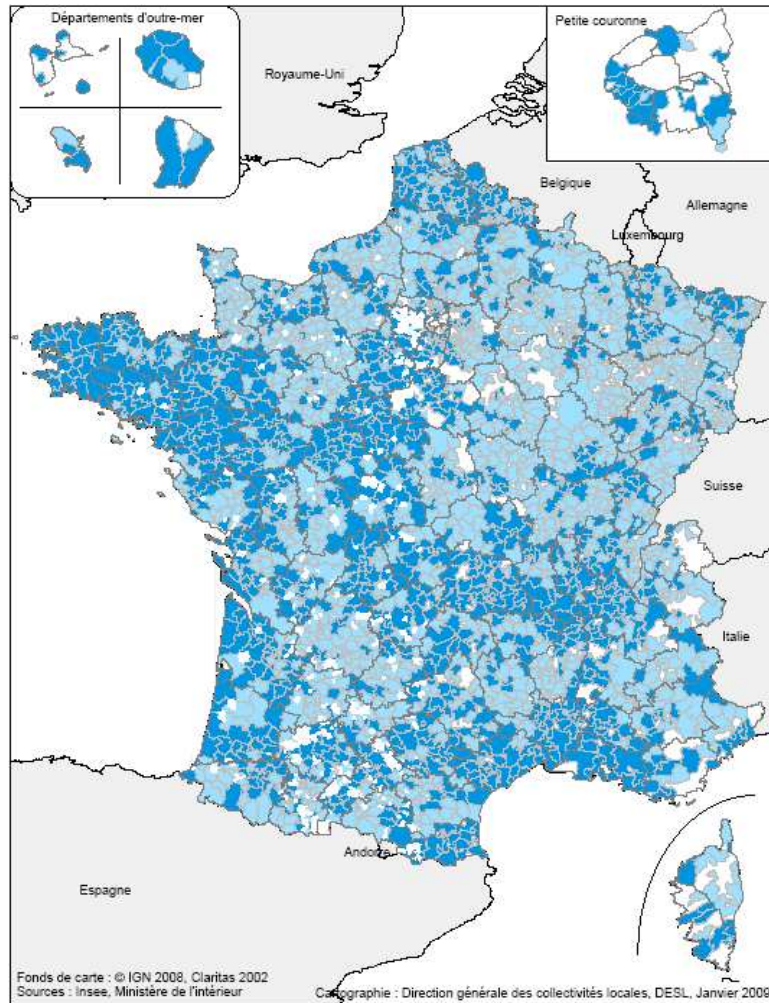
Les communes isolées représentent 8,1 millions d'habitants en comptant l'Ile de France et Paris (soit 389 communes pour 5,7 millions d'habitants).

La majorité des communes isolées est de petite taille.

Le succès de l'intercommunalité à fiscalité propre est conforté par le très faible nombre de retraits de communes. Sur les 12 communes concernées, une seule, membre d'une communauté d'agglomération en 2008 est redevenue isolée, les 11 autres ont adhéré à un autre EPCI (4 adhésions à des communautés d'agglomération, et 7 adhésions à des communautés de communes).

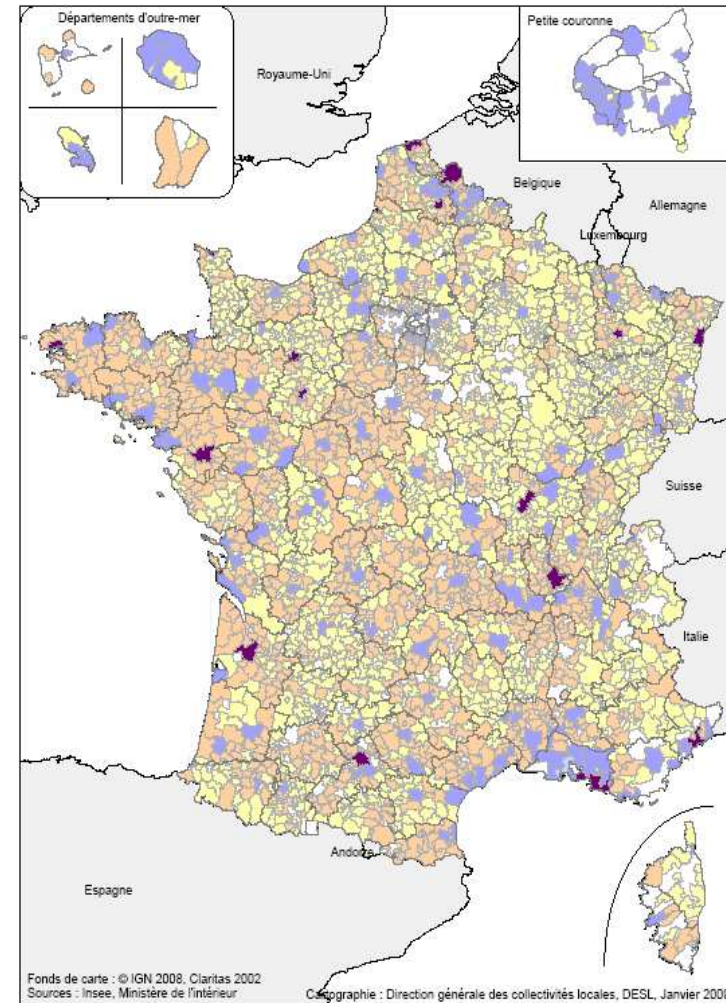
Le nombre de créations enregistré reste faible, même si, contrairement à l'année précédente, le solde des fusions et des créations se traduit par une augmentation nette de 18 communautés.

Les EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2009 Suivant leur type de fiscalité



- EPCI à taxe professionnelle unique (TPU)
- EPCI à fiscalité additionnelle

Les EPCI À fiscalité propre au 1er janvier 2009



- Communauté d'agglomération
- Communauté urbaine
- Communauté de communes à TPU
- Communauté de communes à fiscalité additionnelle
- Syndicat d'agglomération nouvelle

Source : Ministère de l'Intérieur - DGCL

L'intercommunalité par forme d'EPCI :

On recense **16 communautés urbaines**, avec les **transformations des communautés d'agglomération de Nice et de Toulouse**, ce qui est un événement marquant car les dernières créations de communautés urbaines remontent à 1999.

Les 16 communautés urbaines regroupent 7,6 millions d'habitants, soit en moyenne 475 000 habitants par communauté.

Les **communautés d'agglomération** passent de 171 au 1^{er} janvier 2008 à **174** au 1^{er} janvier 2009. Cette évolution résulte de la transformation en communauté urbaine pour 2 d'entre elles, compensées par la **création de 5 communautés d'agglomération**, dont 3 par transformation de communautés de communes.

On compte au 1^{er} janvier 2009, **2 406 communautés de communes**, soit 13 de plus qu'il y a un an. Cette augmentation résulte du nombre important de créations (28), combinées avec la poursuite du mouvement de fusions de communautés de communes (6 groupements issus de fusion d'EPCI impliquant 15 communautés de communes).

Il existe toujours **5 syndicats d'agglomérations nouvelles**.

Parallèlement, la réduction déjà engagée du nombre de syndicats intercommunaux se poursuit. A la fin 2008, ils étaient 12 840, soit moins 210 par rapport aux 13 650 recensés à la mi 2006.

Ce mouvement de dissolution et de groupement au profit d'autres formes d'intercommunalité plus intégrées est appelé à se poursuivre, notamment au regard du projet de réforme des collectivités locales présentée au conseil des ministres en octobre 2009.

L'intercommunalité à fiscalité propre en France (au 01/01/2009)

Type EPCI	Nb d'EPCI	Nb de communes regroupées	Population en millions d'habitants	Rappel Nb EPCI au 01/01/2008
CU	16	409	7,6	14
CA	174	2 983	21,0	171
CC	2 406	30 745	27,5	2 393
SAN	5	29	0,3	5
Total	2 601	34 166	56,4	2 583
<i>Dont à TPU</i>	<i>1 263</i>	<i>16 964</i>	<i>44,3</i>	<i>1 224</i>

Source: DGCL

CU : Communauté urbaine – CA : Communauté d'agglomération
CC : Communauté de communes – SAN : Syndicat d'agglomération nouvelle

Remarque: les régions Bretagne, Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire, l'axe Limoges - Clermont-Ferrand – Lyon, ainsi que les côtes atlantiques et méditerranéennes se caractérisent par une très forte couverture en EPCI à TPU.

2. L'intercommunalité finistérienne

Répartition des EPCI dans les départements bretons au 01/01/2009 :

		CA	CU	CC	dont à TPU	TOTAL	Dont à TPU
Finistère	Nb d'EPCI	2	1	23	22	26	25
	Nb de communes	35	8	237	233	280	276
	Population regroupée	157 120	215 647	538 752	531 271	911 519	904 038 (99,20 %)
Morbihan	Nb d'EPCI	2	0	24	20	26	22
	Nb de communes	46	0	207	183	253	229
	Population regroupée	327 213	0	375 396	334 864	702 609	662 077 (94,23 %)
Ille-et-Vilaine	Nb d'EPCI	3	0	26	25	29	28
	Nb de communes	92	0	260	255	352	347
	Population regroupée	544 197	0	415 557	400 389	959 501	944 586 (98,45 %)
Côtes d'Armor	Nb d'EPCI	2	0	36	28	38	30
	Nb de communes	34	0	336	269	370	303
	Population regroupée	170 649	0	412 969	338 879	583 618	509 528 (87,31 %)

Source : Ministère de l'Intérieur – DGCL - Bilan statistique au 01/01/2009

Au 1er janvier 2009, les changements de l'intercommunalité bretonne concernent :

> Dans le Morbihan :

- Une communauté de communes a été créée : le syndicat intercommunal à vocation multiple de la Gacilly s'est transformé en communauté de communes le 16 décembre 2008. Elle compte 9 communes ;

- Deux communes ont également rejoint la Communauté de communes du Pays de Questembert ;

- Une Communauté de communes (St-Jean Brévelay) a opté pour la Taxe Professionnelle Unique.

> En Ile et Vilaine, une commune supplémentaire (Saint-Jouan-des-Guérets) a intégré Saint-Malo Agglomération.

> En Côtes-d'Armor, une commune supplémentaire a adhéré à la Communauté de communes d'Evran.

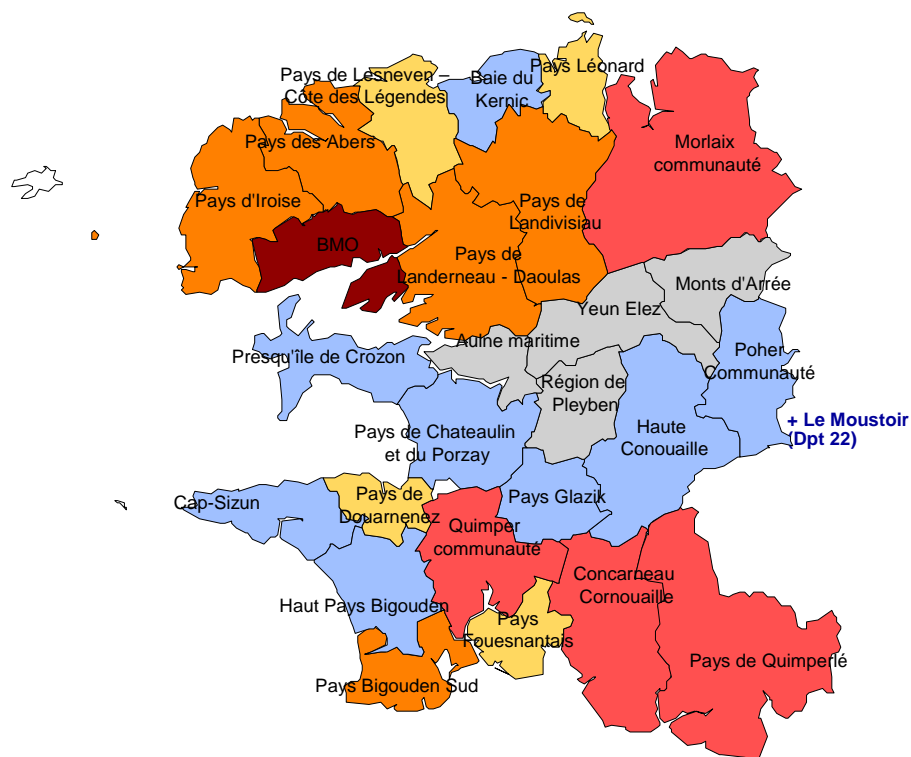
Les EPCI finistériens regroupent 911 519 habitants et conservent la particularité de connaître une intégration fiscale exemplaire au niveau national et même régional. **La part de la population finistérienne faisant partie d'un EPCI à taxe professionnelle unique est de 99,2 %**, alors qu'il est de 78,4% en France et 95,6 % en Bretagne.

Proportionnellement à sa population, le Finistère a la plus forte part de population regroupée dans un EPCI à TPU.

Le département du Morbihan voit cette proportion en augmentation (94,2%).

La répartition démographique des EPCI finistériens

(population légale INSEE 2006)



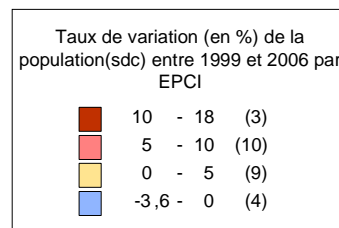
La population (INSEE 2006) des EPCI finistériens

■	215 000- 216 000	(1)
■	50 000- 214 000	(4)
■	30 000- 49 000	(5)
■	19 000- 29 000	(4)
■	10 000- 18 000	(8)
■	3 000- 8 000	(4)

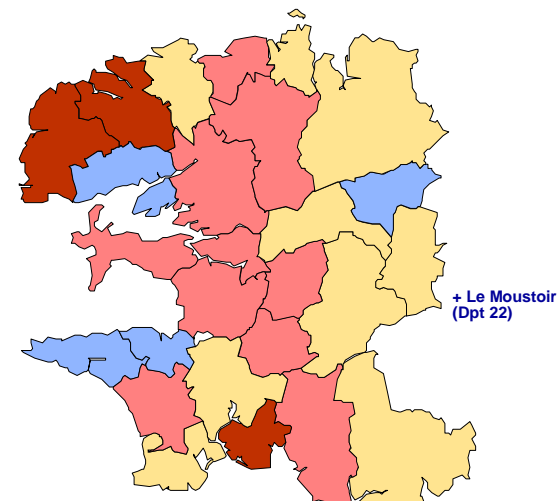
Source : INSEE 2006
Cartographie SAFI

L'évolution de la population des EPCI finistériens

(en %)



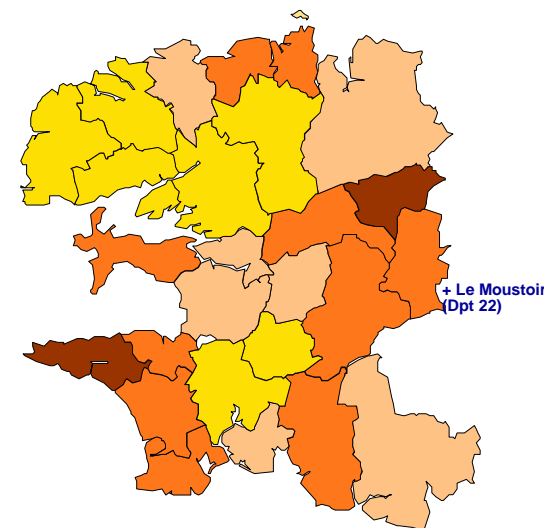
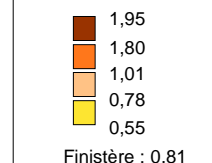
Taux moyen de variation de population des EPCI finistériens entre 1999 et 2006 : 3,61 %



Sources : INSEE 2006, observatoire intercommunalité Finistère 2002. Cartographie SAFI

Indice de vieillissement par intercommunalité en 2006

Ratio : 65 ans et plus / moins de 20 ans



Sources : INSEE 2006, Dossier Octant n°52. Cartographie SAFI

Démographie des EPCI finistériens : des territoires contrastés. (source : INSEE 2006 - Octant)

• **Les deux pôles structurants du département.**

Brest métropole océane (BMO) et Quimper communauté constituent les deux grands pôles du département avec respectivement 210 117 habitants et 86 162 habitants. Leur évolution est néanmoins différente. BMO connaît une perte de population alors qu'elle augmente au même rythme que celle du département à Quimper communauté (+ 3,87%).

• **Les territoires attractifs.**

Les territoires en périphérie des deux grandes agglomérations finistériennes et avec une façade littorale bénéficient d'une démographie particulièrement dynamique. Proches des deux principaux pôles d'emplois, les Communautés de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, d'Iroise, des Abers et Fouesnantais ont attiré des familles jeunes et ont vu leur population croître de 3 000 à 4 000 habitants depuis 1999 (+17% pour le Pays Fouesnantais).

• **Les territoires en transition.**

Les Communautés de communes du Pays de Landivisiau, de Lesneven et de la côte des Légendes, de l'Aulne maritime, de la Région de Pleyben, de Châteaulin et du Porzay et du Pays Glazik ont un taux de variation (5 à

10%) supérieur à la moyenne départementale et une population assez jeune, surtout parmi les nouveaux arrivants.

Ces territoires ruraux offrent à la fois la proximité de la voie express et des logements à prix modérés permettant aux ménages à revenus moyens et travaillant à Brest et Quimper de s'y installer.

• **Les territoires en perte d'équilibre.**

Morlaix-Communauté, le Pays de Quimperlé, Concarneau Cornouaille, le Pays Bigouden Sud, le Pays de Douarnenez, le Pays Léonard, la Presqu'île de Crozon, le Haut Pays Bigouden, la Haute Cornouaille, le Poher, la Baie du Kernic et le Yeun Elez ont une population vieillissante (9 EPCI sur 11 ont en proportion plus de personnes âgées (+ 65 ans) que de jeunes) et ont connu pour la plupart une évolution tout juste positive de leur population depuis 1999 (50% d'entre eux ont un taux inférieur à la moyenne départementale).

• **Les territoires les plus fragiles.**

Le Cap Sizun et les Monts d'Arrée ont la moyenne d'âge la plus élevée du département avec près de deux fois plus de personnes âgées de 65 ans ou plus que de jeunes de moins de 20 ans. Ces territoires vieillissants sont également les seuls (hors BMO) à se dépeupler (avec le Pays de Douarnenez).

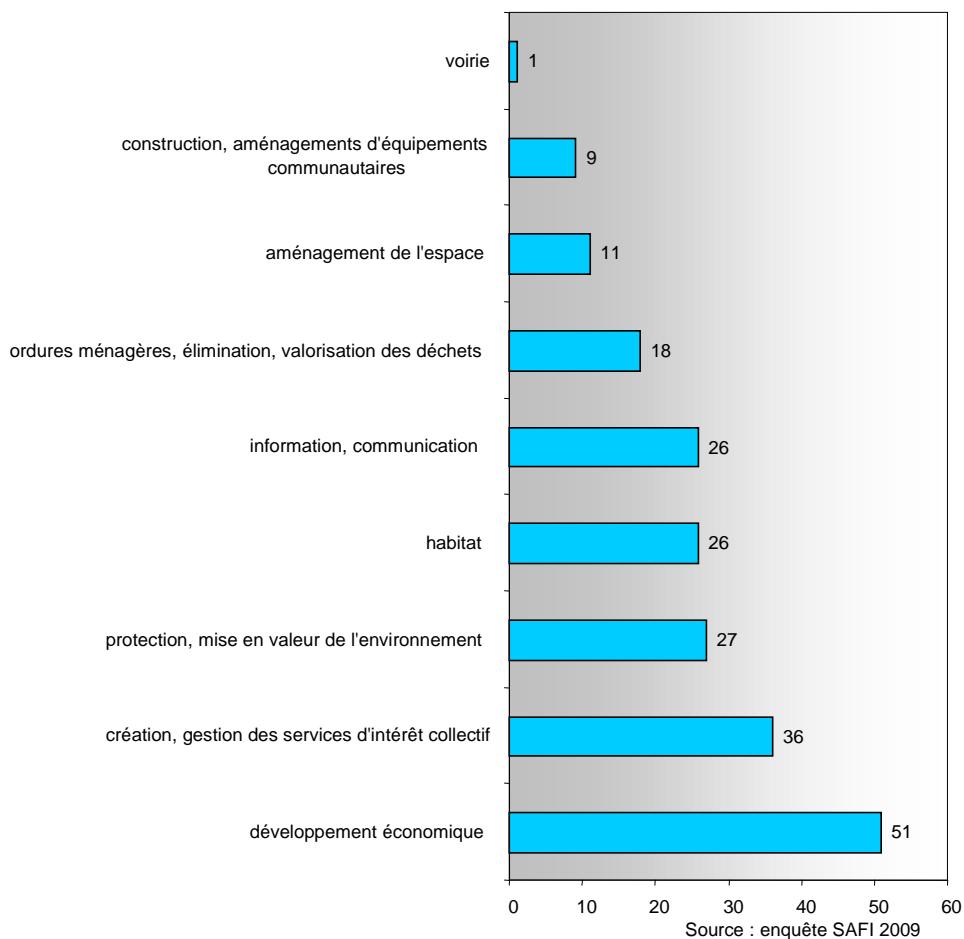
Partie 2. L'intercommunalité finistérienne, des territoires d'actions et de projets

Avertissement : L'analyse des réalisations et projets conduits par les EPCI du Finistère est basée sur une enquête déclarative menée auprès des groupements finistériens en novembre 2009.

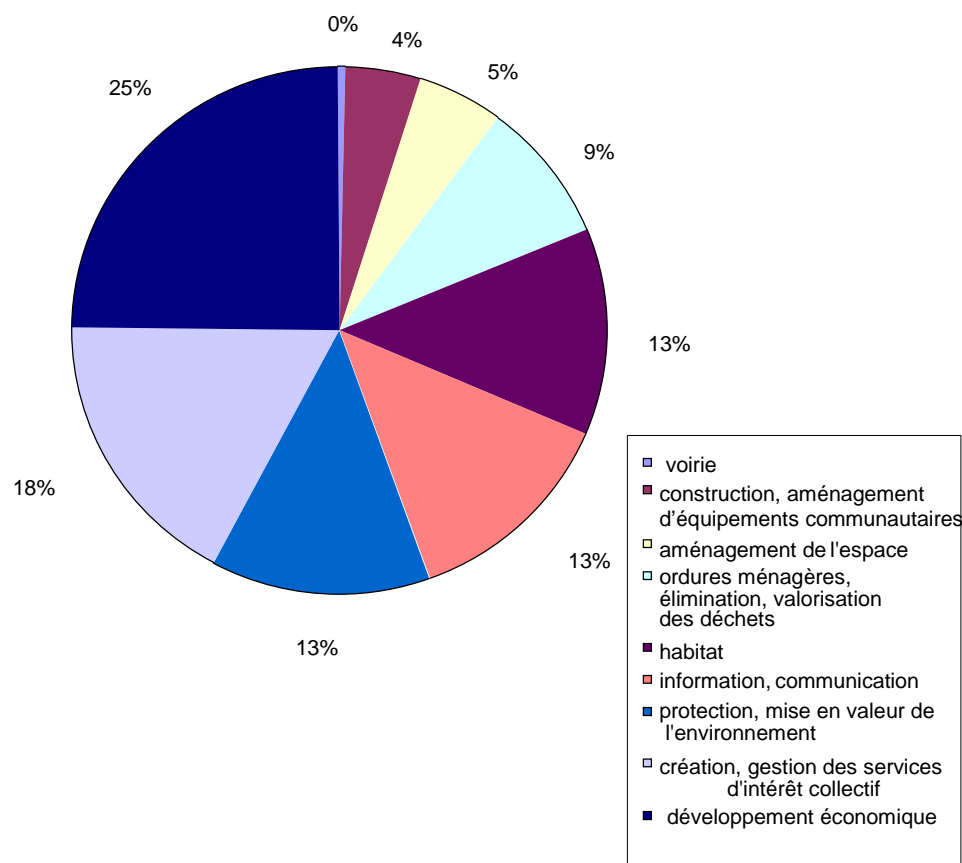
1. Les compétences activées des groupements en 2008-2009

- Les actions de développement économique confirment leur première place mais les services d'intérêt collectif tiennent une place prépondérante

Nombre d'actions engagées en 2008-2009



Part des actions par thème engagées en 2008-2009



En 2008-2009, 205 nouvelles actions communautaires ont été engagées.

● **Le développement économique conforte sa première place** avec 51 actions au total et 25 % des réalisations.

Les principaux axes de développement des EPCI :

- la création de zones d'activités de qualité, souvent spécialisées,
- la requalification des zones existantes à travers l'engagement dans une démarche Bretagne Qualiparc ou le traitement paysager des zones d'activités,
- la réhabilitation de friches industrielles,
- la création de structures d'accueil pour les entreprises.

Les EPCI continuent leurs actions dans le domaine du développement touristique qui compte 30 % des réalisations (soit 14 actions mises en place).

● **L'investissement des groupements dans le domaine des services à la personne se confirme.** Les services d'intérêt collectif détiennent cette année la deuxième place avec 36 actions mises en place, soit environ 18 % de l'ensemble des réalisations.

Il faut néanmoins souligner que 21 de ces actions, soit 70 %, sont liées à l'enfance et à la jeunesse (création et gestion de halte-garderies, CLSH, création et gestion d'une maison de l'enfance, mise en place d'un contrat enfance-jeunesse).

● **Les actions de protection et de mise en valeur de l'environnement** tiennent une place importante et leur nombre a connu une tendance à la hausse.

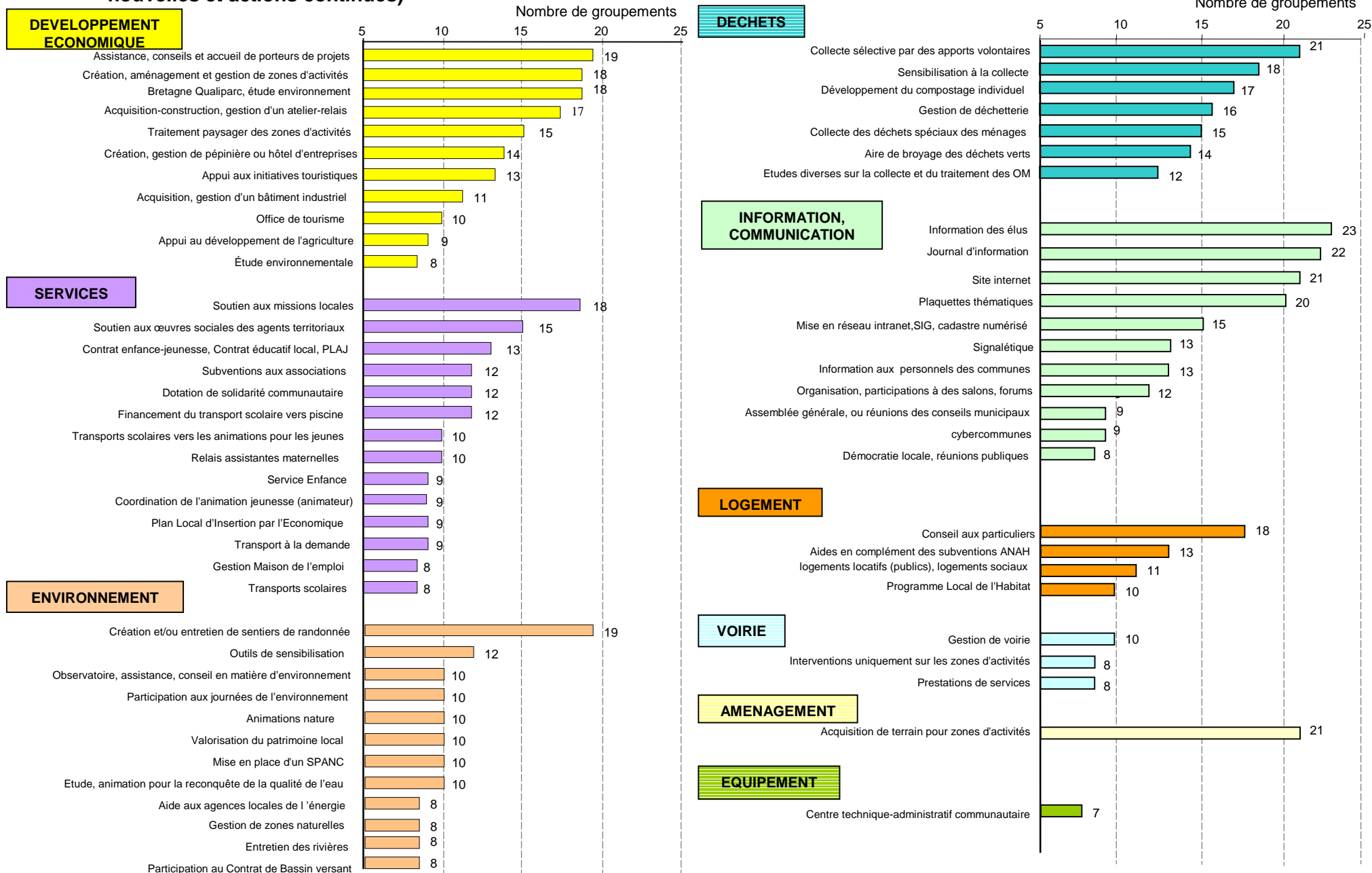
Ce sont principalement des actions liées à la maîtrise de l'énergie (en particulier la démarche Haute Qualité Environnementale), à l'animation et à la sensibilisation, mais aussi dans une moindre mesure des actions liées à la reconquête de la qualité de l'eau.

● La construction et l'aménagement des équipements communautaires représentent 9 réalisations dont les créations de 2 centres administratifs (Communautés de communes du Pays d'Iroise et du Pays Fouesnantais) et les ouvertures de 2 piscines (COCOPAQ et Morlaix Communauté).

● Les actions dans les domaines des déchets, de l'habitat, et de la communication continuent à se développer .

● Les autres domaines ont peu évolué depuis la dernière enquête, en particulier la voirie, qui reste d'intérêt communal, sauf à l'intérieur des zones d'activités communautaires.

➤ **Les actions conduites par au moins un tiers des groupements au cours de l'année 2008-2009 (actions nouvelles et actions continues)** Conseil général du Finistère



Les actions conduites au cours de l'année 2008-2009 (actions nouvelles et actions continues) :

Le développement économique est marqué par l'accueil et le conseil aux porteurs de projet, mais aussi par la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités (19 et 18 EPCI concernés).

Parallèlement, l'insertion dans la démarche Bretagne Qualiparc pour 18 EPCI, et le traitement paysager des zones d'activités pour 15 EPCI confirment la préoccupation des EPCI pour la qualité de leurs zones d'activités.

A noter, 2 nouveaux offices de tourisme communautaires ont été créés dans le département.

Les services sont toujours tournés principalement vers les secteurs de l'enfance et de la jeunesse. La Communauté de communes de la Région de Pleyben a inauguré une maison de l'enfance et des loisirs, signé un contrat enfance-jeunesse, et recruté une équipe de 8 personnes.

La Communauté de communes du Pays de Douarnenez a créé un service enfance communautaire et a mis en place un contrat enfance-jeunesse.

La Communauté de communes de la Baie du Kernic a pris la compétence enfance en 2009.

Les actions des EPCI sont aussi orientées vers l'emploi et l'insertion, PLIE et soutien aux missions locales.

L'environnement est représenté le plus souvent par des actions de mise en valeur du territoire et du patrimoine. On observe que les études en faveur de la qualité de l'eau, l'entretien des rivières ou la participation au contrat de bassin versant constituent une priorité (14 EPCI concernés) ce qui est nouveau par rapport aux conclusions du rapport de l'an dernier.

Ces actions vont dans le sens de la directive cadre européenne qui demande d'atteindre d'ici 2015 un bon état général pour les eaux

souterraines, superficielles, mais aussi côtières, et des dispositifs contractuels de la politique territoriale de l'eau (contrats de Sage, et contrats de bassins versants).

D'après les statuts, la compétence « déchets » est exercée par 24 groupements et se caractérise toujours surtout par la collecte des déchets et le développement du compostage individuel.

L'information et la communication sont des valeurs importantes et les EPCI communiquent à travers différentes actions (site Internet, journal d'information, plaquettes thématiques, participation à des salons....) pour valoriser les actions mises en place ou en projet sur leur territoire.

Une nouvelle action apparaît pour ce qui concerne le logement: les récentes dispositions en faveur de l'accession à la propriété ont incité les EPCI à mettre en place les pass fonciers. C'est le cas pour 6 EPCI du Finistère.

Le pass foncier permet aux ménages à revenus modestes d'accéder à la propriété avec un achat en 2 temps, le logement d'abord, le terrain après.

Ce dispositif est ouvert à tous les ménages répondant à 3 conditions: Être primo-accédant, respecter les conditions de ressources du PSLA (Prêt Social de Location Accession) et bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété attribuée par une ou plusieurs collectivités.

D'autre part, 6 EPCI ont élaboré un Plan Local de l'Habitat au cours de l'année, lequel devrait se traduire par de nouvelles actions à court et moyen terme.

L'aménagement de l'espace se traduit par l'acquisition de réserves foncières, essentiellement à vocation économique.

2. Les évolutions des statuts des groupements en 2008-2009

Pour rappel, les compétences des EPCI à fiscalité propre (source : code général des collectivités territoriales):

La Communauté de communes :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace ;
- Développement économique.

Les compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement, entretien de la voirie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
- Action sociale ;
- Tout ou partie de l'assainissement.

La Communauté de communes peut exercer également toute autre compétence facultative

La communauté d'agglomération :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace ;
- Développement économique ;
- Equilibre social de l'habitat ;
- Politique de la ville.

Les compétences optionnelles : au moins 3 compétences.

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Eau ;
- Création, aménagement, entretien de la voirie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ;
- Action sociale ;
- Assainissement.

La Communauté d'agglomération peut exercer également toute autre compétence facultative

La communauté urbaine :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace ;
- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Equilibre social de l'habitat ;
- Politique de la ville ;
- Gestion des services d'intérêt collectif ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement.

En France, le mouvement d'extension des champs de compétences des communautés se poursuit. Au delà des champs de compétences obligatoires, désormais 3 champs concernent plus des 2/3 des communautés: logement, collecte et traitement des ordures ménagères, protection et mise en valeur de l'environnement.

On note également une hausse de tous les champs, mais aussi de champs jusqu'alors moins investis comme l'action sociale.

Dans le Finistère, 15 groupements ont enregistré au moins une modification de leurs statuts en 2008 ou en 2009.

Les modifications significatives concernent essentiellement les compétences liées à l'action sociale et à la protection, mise en valeur de l'environnement.

Action sociale

Ce sont en majorité des actions liés à la jeunesse. Elles concernent 7 groupements sur l'enfance, la jeunesse et l'insertion.

La création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance par 3 EPCI est un nouveau dispositif pour les EPCI qui sont encouragés par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Un EPCI rajoute la politique en faveur de la petite enfance dans le cadre de sa compétence « Action sociale et solidarité », un autre prend la compétence « Enfance-jeunesse », enfin un EPCI, suite à un transfert avec la commune, met en œuvre la compétence enfance prise en 2006. Ainsi le nombre d'EPCI compétents dans le domaine de la petite enfance passe à 14 (10 en 2005).

Pour 2 communautés, ce sont des actions spécifiques en faveur des personnes âgées : création d'un CLIC (centre local d'information et de coordination), et création d'un établissement médico-social pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et pour personnes de moins de 60 ans atteintes de maladie dégénérative.

Protection, mise en valeur de l'environnement

Sur les 5 groupements concernés, 3 EPCI envisagent des actions liées à l'amélioration de la qualité des eaux des bassins versants et l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Un EPCI du littoral a ajouté les études, analyses et actions nécessaires à la mise en place d'un contrat de baie.

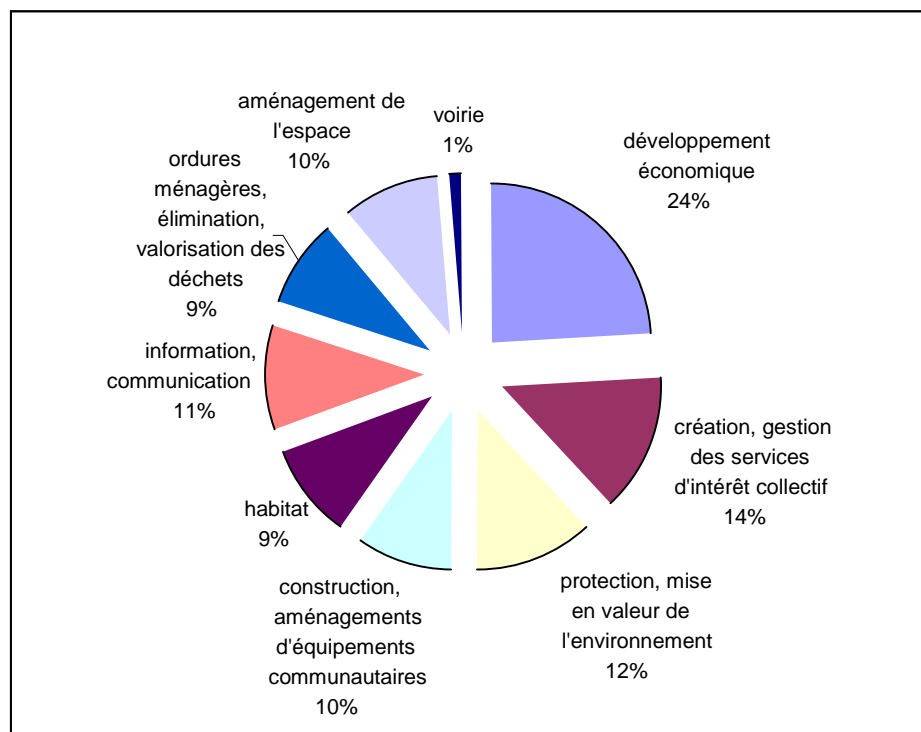
Remarque

Un EPCI a inscrit dans ses statuts un élargissement de la voirie communautaire en intégrant l'ensemble des voies communales et les ouvrages constitutifs des voies d'intérêt communautaire.

3. Les projets des communautés

Au total, les groupements finistériens ont déclaré 391 projets. 276 sont en cours de création et 115 sont programmés à moyen terme.

Répartition des actions en cours de création

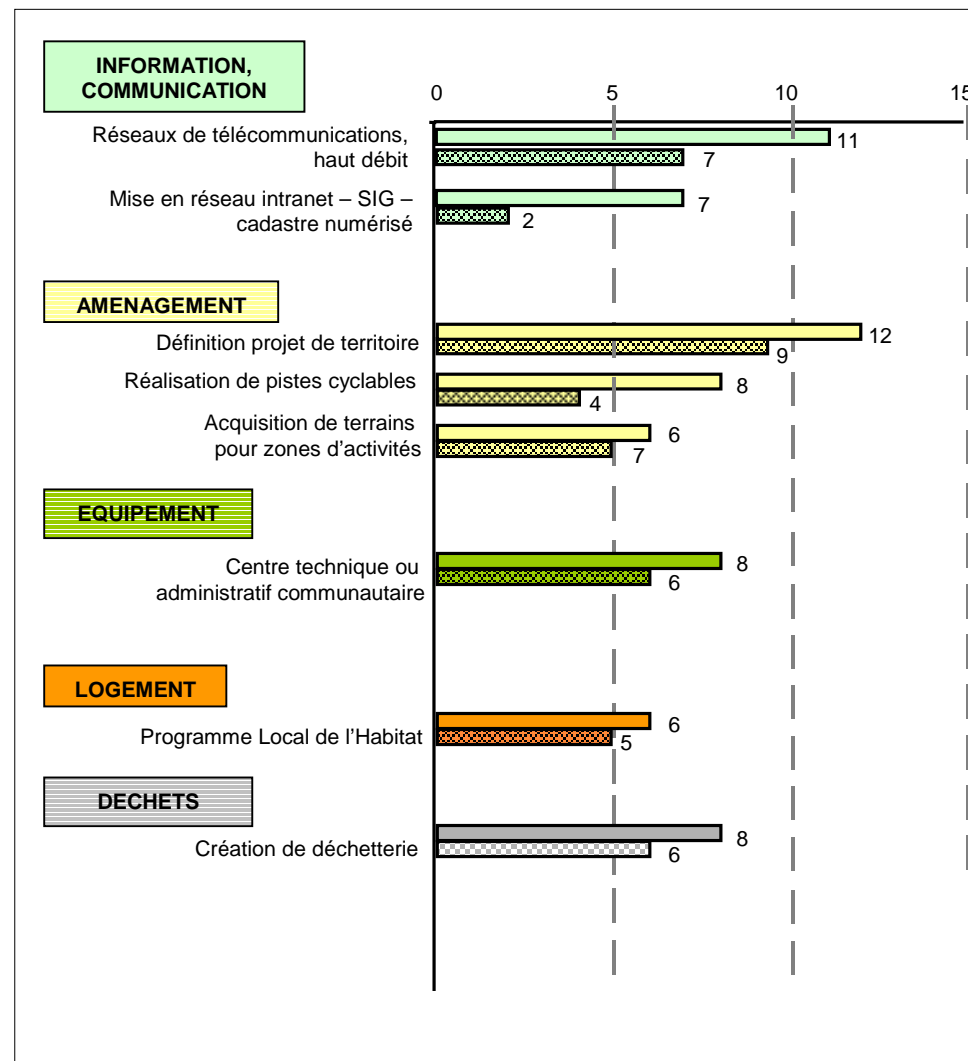
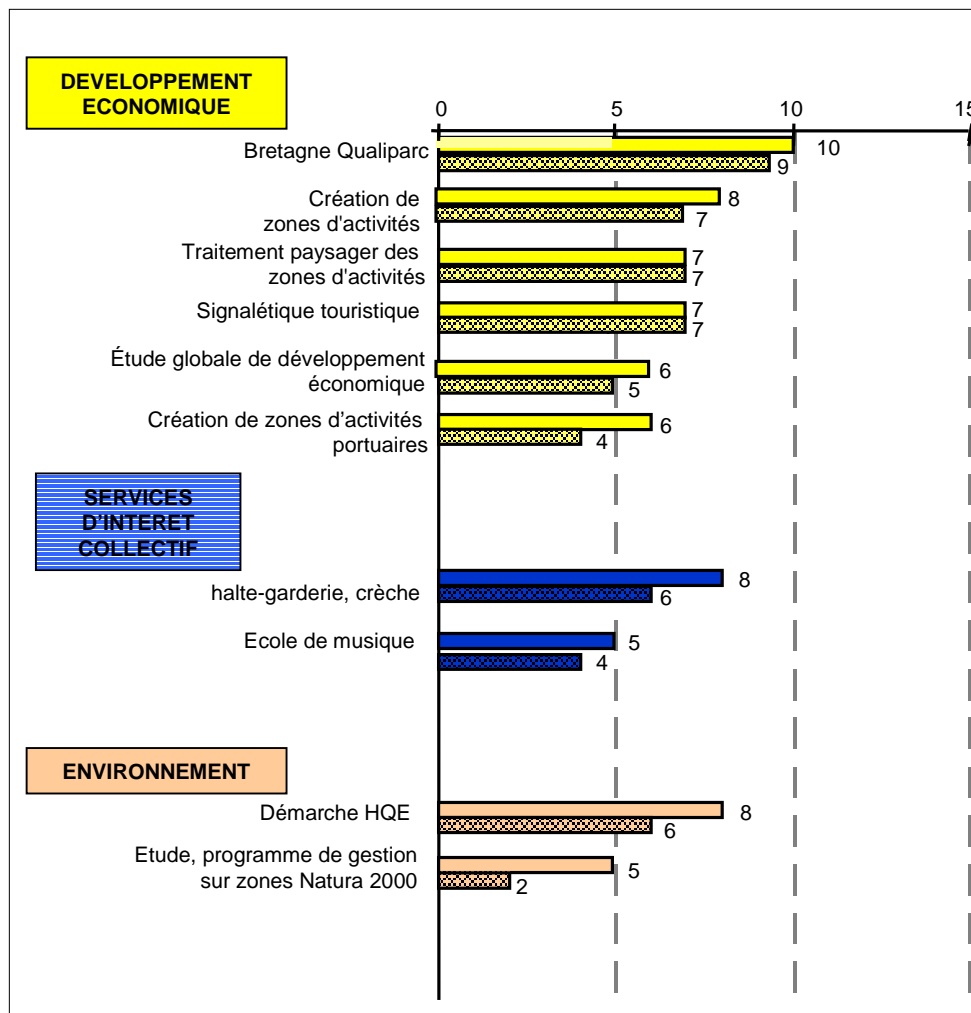


Source : enquête SAFI 2009

Les projets en cours de création :

- Sur l'ensemble des projets, le **développement économique** tient la première place avec 24 % des actions programmées à court terme, soit 67 actions. Mais si la création ou l'équipement de zones d'activités reste essentiel, l'environnement global de ces zones d'activités constitue les principaux projets. En particulier, l'engagement dans une démarche Bretagne Qualiparc concerne 9 EPCI.
- **Les services d'intérêt collectif** représentent 38 projets (soit 14 % des projets). Ce sont en majorité (près de 50 %) des actions en faveur de l'enfance et de de la jeunesse (6 créations de halte-garderie en projet).
- Les actions de maîtrise de l'énergie constituent toujours une préoccupation importante des EPCI en matière d'**environnement**, notamment la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) inscrite dans 7 projets aussi variés que les centre administratifs communautaires, les équipements enfance et petite enfance ou les maisons médicales. Les actions relevant des rivières et bassins versants constituent 8 projets en cours de création.
- En matière de **communication**, les EPCI développent leurs supports, mais ils concentrent surtout leurs efforts sur le développement des nouvelles technologies, sur l'accompagnement à la mise en place du haut ou très haut débit et mise en place de SIG.
- Les projets dans le domaine du **logement** relèvent en majorité de la mise en place de Plan Locaux de l'Habitat et de diagnostics d'Opération Programmées de l'habitat – Programmes d'Intérêt Généraux (OPAH-PIG).

➤ L'ensemble des projets les plus déclarés par les groupements de communes



Nombre de groupements sur 26
dont actions en cours de création ou à court terme

Source : enquête SAFI 2009

L'ensemble des projets (en cours de création et à moyen terme) :

Le développement économique, compétence obligatoire des EPCI, comporte le plus d'actions (94).

Parmi ces actions, près de la moitié (44) concernent l'accueil d'entreprises au sens large, et plus particulièrement l'engagement dans une démarche Bretagne Qualiparc.

Le développement touristique ne représente que 18 projets au total, dont 7 pour la signalétique touristique.

Le développement des services d'intérêt collectif est la 2ème compétence en nombre d'actions programmées à court ou moyen terme, soit 61. Plus du tiers sont liées à des projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse: 8 projets sur des halte-garderies, 5 sur les écoles de musique, mais aussi des études prospectives.

Les projets d'équipements communautaires sont encore nombreux (45), mais aussi variés. Si on recense 8 constructions ou extensions de centres techniques-administratifs communautaires, 4 maisons médicales, 1 maison des services publics, 1 gendarmerie, ou encore 4 salles de sports, 1 équipement scolaire, 1 musée, ou 1 bibliothèque-médiathèque sont aussi en projet.

L'environnement est toujours un thème mobilisateur (43 actions) notamment sur la maîtrise de l'énergie (en particulier la prise en compte de la Haute Qualité Environnementale dans 8 projets), mais aussi les espaces naturels (5 projets concernent les études et les programmes de gestion sur les zones NATURA 2000), ou encore tout ce qui relève de l'amélioration de la qualité de l'eau (9 projets sur les rivières et bassins versants dont 8 à court terme répartis entre l'entretien des rivières, les contrats de rivières, les contrats de bassins versants ou les Sages).

L'aménagement, seconde compétence obligatoire des EPCI n'intervient qu'au 5ème rang des projets (10%) et concernent d'abord les études, en particulier la définition d'un projet de territoire (12 sur les 15 projets d'étude, dont le lancement d'1 Agenda 21 en 2010, et 2 contrats de territoire), puis la gestion foncière et l'acquisition de foncier pour les zones d'activités, enfin les aménagements d'espaces publics, notamment pour la réalisation de pistes cyclables. L'instruction des permis de construire (mais pas la délivrance) est également programmée pour 1 EPCI.

Dans le domaine des déchets, les EPCI plus compétents dans la collecte, tournent leurs actions vers l'élimination et la valorisation de leurs déchets. 8 EPCI prévoient une étude programmée sur l'amélioration de la collecte et du traitement des ordures ménagères, et 8 créations ou extensions de déchetterie sont programmées. 2 EPCI réfléchissent à la création d'une recyclerie. 3 groupements ont évoqué la possibilité de mettre en place la redevance incitative.

En matière de communication, les EPCI restent préoccupés par le développement du haut, voire très haut débit.

La compétence logement évolue surtout vers la mise en place de Plans Locaux de l'Habitat, mais il convient de noter le projet de 3 observatoires de l'habitat, et le développement des pass fonciers.

Partie 3. Analyse des principales ressources de fonctionnement de la coopération intercommunale

Source : Comptes Administratifs 2008

Un glossaire fiscal et budgétaire est présenté en annexes.

Sommaire

<u>1. Les recettes de fonctionnement dans le budget principal</u>	P32
A. Les recettes réelles de fonctionnement en 2008 (hors reversements)	
B. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2000-2008	
<u>2. La fiscalité</u>	P36
A. Les dispositions du PLF 2008	
B. Une progression moins rapide des bases de taxe professionnelle	
C. Une politique de redistribution financière aux communes maîtrisée	
<u>3. Une dotation globale de fonctionnement stabilisée</u>	P59
A. Evolution des données générales	
B. Les éléments de calcul de la DGF	
C. L'évolution de la DGF des EPCI du Finistère	
D. La maîtrise stratégique de la DGF	
<u>4. La fiscalité relative à la compétence des ordures ménagères</u>	P74
A. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
B. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères	
C. La redevance spéciale	
D. La compétence « ordures ménagères » dans le département du Finistère en 2008	
E. Étude approfondie de la compétence « Ordures ménagères » pour l'année 2008	

1. Les recettes de fonctionnement dans le budget principal

A. Les recettes réelles de fonctionnement en 2008 (hors reversements)

Les deux principales recettes de fonctionnement des groupements de communes sont :

- Le produit des impôts locaux qui, pour 23 d'entre eux, se limite à la seule taxe professionnelle,
- La dotation globale de fonctionnement.

En 2008, les 26 EPCI du département ont perçu des recettes de fonctionnement de 430 058 K€, dont 193 615 K€ pour la CU de Brest Métropole Océane et 236 442 K€ pour les autres groupements de communes.

Les EPCI à TPU (CC et CA confondues), ont perçu en 2008 un produit de 231 747 K€ dont 68 225 K€ pour les deux Communautés d'agglomération de Quimper et Morlaix.

Les EPCI à fiscalité mixte sont comptabilisés dans les moyennes nationales avec ceux dotés de TPU. Ils ne sont en effet pas considérés comme une catégorie fiscale en tant que telle, et ne disposent pas de valeurs moyennes nationales (coefficient d'intégration fiscale moyen, potentiel fiscal moyen, etc.).

Indépendamment de Brest Métropole Océane, les EPCI ont perçu **en moyenne 318,56 euros par habitant** (soit 8€ de plus qu'en 2007, c'est-à-dire une hausse de 2.6%), **avec néanmoins une disparité assez importante** puisque, si la Communauté de communes du Pays d'Iroise a perçu 155.94 euros par habitant, la **Communauté de communes du Pays Glazik a quant à elle bénéficié de 552.49 euros par habitant**.

Ces chiffres doivent néanmoins tenir compte :

➤ Du montant de la dotation globale de fonctionnement : cette dernière dépend en effet des données propres à chaque collectivité mais aussi de la catégorie et du régime fiscal. Les EPCI en TPU perçoivent ainsi une dotation moyenne par habitant plus importante que les EPCI à fiscalité additionnelle.

➤ Des compétences exercées des collectivités : le produit fiscal levé par un EPCI dépend étroitement des compétences réellement exercées.

Au plan national, les communautés de communes à TPU ont perçu, en moyenne en 2008, des recettes réelles de fonctionnement hors reversements fiscaux de 415 euros par habitant (données DGCL issues des budgets primitifs 2008), soit 120 euros de plus que pour les CC à TPU du département du Finistère (295 €/hab.). Cependant les données issues des budgets primitifs (prévisions) sont légèrement supérieures aux données figurant aux comptes administratifs (réalisations).

On constate néanmoins au niveau national qu'il existe des écarts importants selon l'année de création : plus un groupement est ancien et plus ses recettes sont élevées.

Les recettes réelles de fonctionnement hors versements en masse –

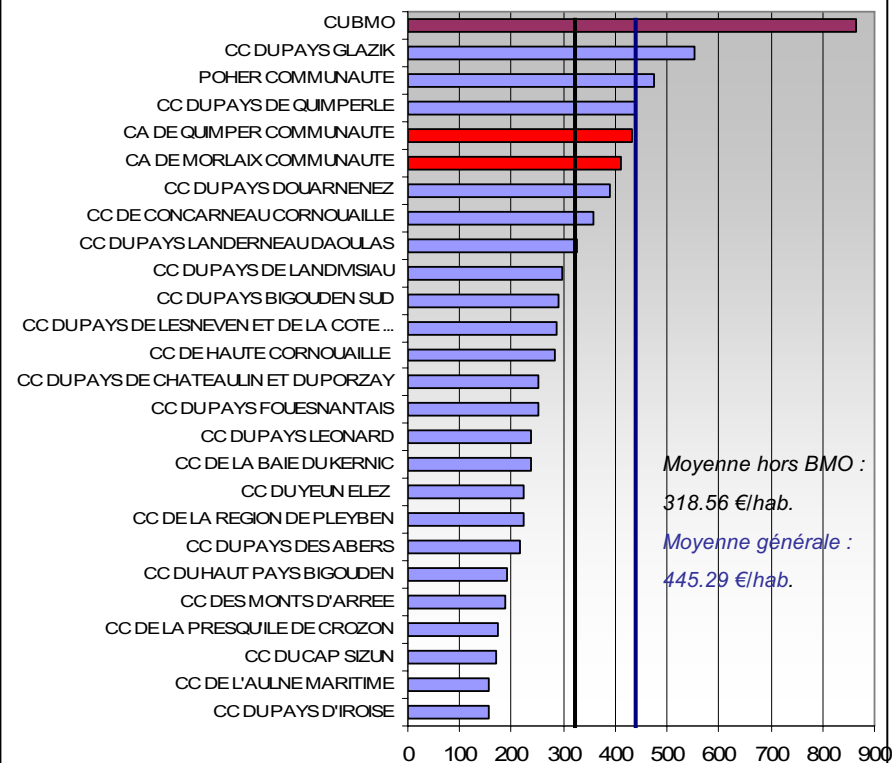
Budget Principal 2008

	Régime fiscal	Recettes réelles de fonctionnement 2008	Evolution 2007/2008	Population DGF 2008	RRF/hab. 2008
CC DE L'AULNE MARITIME	FA	1 199 936	-1.9%	7 681	156.22
CC DE LA BAIE DU KERNIC	TPU	3 191 317	10.3%	13 518	236.08
CC DU CAP SIZUN	TPU	3 306 492	12.6%	19 387	170.55
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	TPU	18 607 552	2.2%	51 893	358.58
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	TPU	4 626 935	5.7%	16 343	283.11
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	FM	3 495 478	5.2%	18 282	191.20
CC DES MONTS D'ARREE	TPU	898 810	6.0%	4 817	186.59
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	TPU	12 486 605	7.1%	42 928	290.87
CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY	TPU	4 669 022	3.7%	18 448	253.09
CC DU PAYS DOUARNENEZ	TPU	8 684 377	5.1%	22 332	388.88
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	TPU	7 836 087	8.6%	31 133	251.70
CC DU PAYS GLAZIK	TPU	5 848 150	8.5%	10 585	552.49
CC DU PAYS D'IROISE	TPU	7 586 888	-2.1%	48 652	155.94
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOULAS	TPU	15 388 111	0.2%	47 144	326.41
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	TPU	9 118 868	2.4%	30 734	296.70
CC DU PAYS LEONARD	TPU	5 330 600	1.6%	22 436	237.59
CC DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA COTE ...	TPU	8 320 533	6.3%	28 924	287.67
CC DU PAYS DE QUIMPERLE	TPU	25 343 885	6.8%	57 497	440.79
CC DU PAYS DES ABERS	TPU	8 466 236	4.0%	39 025	216.94
POHER COMMUNAUTE	TPU	7 361 878	-0.4%	15 517	474.44
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	TPU	3 610 503	0.5%	20 695	174.46
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	TPU	1 604 751	1.1%	7 180	223.50
CC DU YEUN ELEZ	TPU	1 234 227	-3.2%	5 521	223.55
CA DE MORLAIX COMMUNAUTE	TPU	28 970 301	3.7%	70 631	410.16
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	TPU	39 255 432	1.7%	90 918	431.77
CU BMO	FM	193 615 669	30.3%	223 564	866.04
TOTAL GENERAL		430 058 643	14.1%	965 785	445.29
TOTAL HORS BMO		236 442 974	3.6%	742 221	318.56
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	FA	1 199 936	-1.9%	7 681	156.22
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	FM	3 495 478	5.2%	18 282	191.20
CC à TPU	TPU	163 521 828	4.1%	554 709	294.79
EPCI TPU	TPU	231 747 560	3.6%	716 258	323.55
CU BMO	FM	193 615 669	30.3%	223 564	866.04

Source : Comptes administratifs 2008
Traitement et analyse : KPMG

Les recettes réelles de fonctionnement hors versements en euros par habitant –

Budget Principal 2008



* Nets des attributions de compensation versées par les communes aux EPCI (AC négatives pour les communes)

Part de la DGF et du produit de taxe professionnelle dans les recettes réelles de fonctionnement hors versements en masse –

Budget Principal 2008

	RRF 2008	DGF 2008	Pdt TP 2008	Part de la DGF dans les RRF	Part du produit de TP dans les RRF
CC DE L'AULNE MARITIME	1 199 936	56 153	193 381	5%	16%
CC DE LA BAIE DU KERNIC	3 191 317	502 727	840 156	16%	26%
CC DU CAP SIZUN	3 306 492	813 350	1 373 840	25%	42%
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	18 607 552	1 177 010	9 477 194	6%	51%
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	4 626 935	502 528	2 220 450	11%	48%
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	3 495 478	904 576	1 609 393	26%	46%
CC DES MONTS D'ARREE	898 810	125 364	495 699	14%	55%
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	12 486 605	1 511 260	3 840 992	12%	31%
CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU P	4 669 022	544 363	2 896 789	12%	62%
CC DU PAYS DOUARNENEZ	8 684 377	556 750	5 450 541	6%	63%
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	7 836 087	977 063	4 650 989	12%	59%
CC DU PAYS GLAZIK	5 848 150	272 358	2 543 363	5%	43%
CC DU PAYS D'IROISE	7 586 888	2 052 828	3 496 781	27%	46%
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOULAS	15 388 111	1 428 825	6 102 494	9%	40%
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	9 118 868	655 721	5 157 947	7%	57%
CC DU PAYS LEONARD	5 330 600	725 749	2 323 435	14%	44%
CC DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA	8 320 533	1 113 647	2 880 233	13%	35%
CC DU PAYS DE QUIMPERLE	25 343 885	1 622 115	10 895 150	6%	43%
CC DU PAYS DES ABERS	8 466 236	1 405 845	3 727 739	17%	44%
POHER COMMUNAUTE	7 361 878	409 876	4 708 970	6%	64%
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	3 610 503	832 471	1 783 090	23%	49%
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	1 604 751	229 316	417 543	14%	26%
CC DU YEUN ELEZ	1 234 227	118 671	739 921	10%	60%
CA DE MORLAIX COMMUNAUTE	28 970 301	3 874 036	12 927 855	13%	45%
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	39 255 432	4 286 762	23 896 277	11%	61%
CU BMO	193 615 669	21 497 284.00	43 765 923	11%	23%
TOTAL GENERAL	430 058 643	48 196 648	158 416 145	11%	37%
TOTAL HORS BMO	236 442 974	26 699 364	114 650 223	11%	48%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	1 199 936	56 153	193 381	5%	16%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	3 495 478	904 576	1 609 393	26%	46%
CC à TPU	163 521 828	17 577 837	76 023 316	11%	46%
EPCI TPU	231 747 560	25 738 635	112 847 449	11%	49%
CU BMO	193 615 669	21 497 284	43 765 923	11%	23%

Source : Comptes administratifs 2008

Traitement et analyse : KPMG

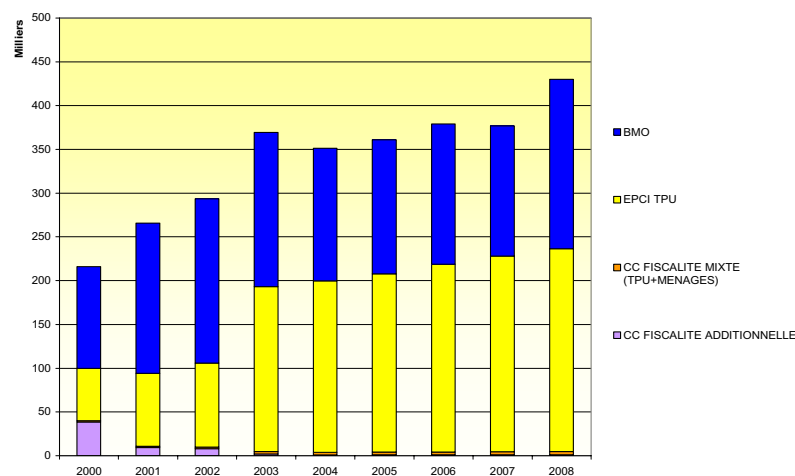
B. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2000-2008

Les recettes réelles de fonctionnement – Budget Principal 2008

en milliers d'euros	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2006/2007	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	293 679	369 314	351 342	360 894	378 956	376 767	430 059	-0.58%	14.14%
TOTAL HORS BMO	105 972	193 101	199 774	207 758	218 813	228 194	236 443	4.29%	3.61%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	8 288	2 206	1 043	1 204	1 197	1 224	1 200	2.21%	-1.94%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	1 761	2 590	2 882	3 032	3 103	3 323	3 495	7.09%	5.18%
EPCI TPU	95 923	188 305	195 848	203 522	214 513	223 647	231 748	4.26%	3.62%
BMO	187 707	176 213	151 568	153 136	160 142	148 573	193 616	-7.22%	30.32%

en euros par habitant	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2006/2007	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	331	392	373	381	397	393	445	-1.01%	13.26%
TOTAL HORS BMO	159	268	278	287	299	311	319	3.71%	2.57%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	82	87	140	162	161	165	156	2.21%	-5.07%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	114	153	170	179	183	196	191	7.09%	-2.61%
EPCI TPU	175	278	282	291	304	315	324	3.66%	2.77%
BMO	847	789	679	686	717	665	866	-7.27%	30.29%

Composition des recettes réelles de fonctionnement



Source : Comptes administratifs
Traitement et analyse : KPMG

A partir de 2004, seule la Communauté de communes de l'Aulne Maritime est au régime de la fiscalité additionnelle.

Ainsi la catégorie des EPCI à TPU regroupe 23 des 26 groupements de communes du Finistère (la CU de BMO et la CC du Haut Pays Bigouden sont au régime de la fiscalité mixte, et la CC de l'Aulne Maritime est au régime de la fiscalité additionnelle).

Au plan national, on observe une évolution des recettes de fonctionnement hors reversements de +1.9% pour les communautés de communes à fiscalité propre entre 2007 et 2008 (données DGCL issues des budgets primitifs 2008). L'évolution apparaît plus importante pour les groupements de communes du Finistère (+14.14%) en raison de l'augmentation des recettes de la CU de Brest Métropole Océane (+45M€, soit +30%), de la CC du Pays de Quimperlé (+1.6M€, soit +7%) et de la CA de Morlaix Communauté (+1 M€, soit +3.7%).

2. La fiscalité

A. Les dispositions du Projet de Loi Finances 2008

Le projet de Loi de Finances 2008 ne contient pas de nouvelle mesure fiscale particulière.

Les principales mesures relatives à la fiscalité des collectivités territoriales sont:

- Actualisation des modalités du plafonnement des cotisations de taxe professionnelle des entreprises en fonction de leur valeur ajoutée.
- Actualisation des plafonds (1.30%) de revenus à ne pas dépasser pour bénéficier des exonérations, abattements, dégrèvements ou plafonnements de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière sur les propriétés bâties (article 2 de la Loi de Finances de 2008).
- La revalorisation forfaitaire de +1.60% des valeurs locatives foncières pour 2008 (article 77 de la Loi de Finances de 2008).

Le produit fiscal global - Décomposition fiscalité et compensation	Année 2008							
	Produit fiscal 2008	Dotation ancienne SPPS 2008	Produit fiscal global yc SPPS 2008	Poids du produit fiscal 2008 dans le produit fiscal global	Poids des compensations 2008 dans le produit fiscal global	RRF 2008	Poids du produit fiscal 2008 dans les RRF	Poids des compensations 2008 dans les RRF
TOTAL GENERAL	170 828 716	60 149 885	230 978 601	73.96%	26.04%	430 058 643	39.72%	13.99%
TOTAL hors BMO	115 216 257	33 957 523	149 173 780	77.24%	22.76%	236 442 974	48.73%	14.36%
EPCI à TPU	112 847 449	33 587 587	146 435 036	77.06%	22.94%	231 747 560	48.69%	14.49%
CC fiscalité mixte	1 968 835	369 936	2 338 771	84.18%	15.82%	3 495 478	56.33%	10.58%
CC TPU	76 023 316	24 322 974	100 346 290	75.76%	24.24%	163 521 828	46.49%	14.87%
CA	36 824 132	9 264 613	46 088 745	79.90%	20.10%	68 225 733	53.97%	13.58%
CU BMO	55 612 459	26 192 362	81 804 821	67.98%	32.02%	193 615 669	28.72%	13.53%

SPPS : Suppression progressive de la part salaires

Sources : Comptes administratifs 2008
Traitement et analyse : KPMG

Analyse sans la compensation part salaires:

Le produit fiscal levé par les EPCI du Finistère est de **170 828 K€** en 2008, contre 165 122 K€ en 2007.

Analyse avec la compensation part salaires :

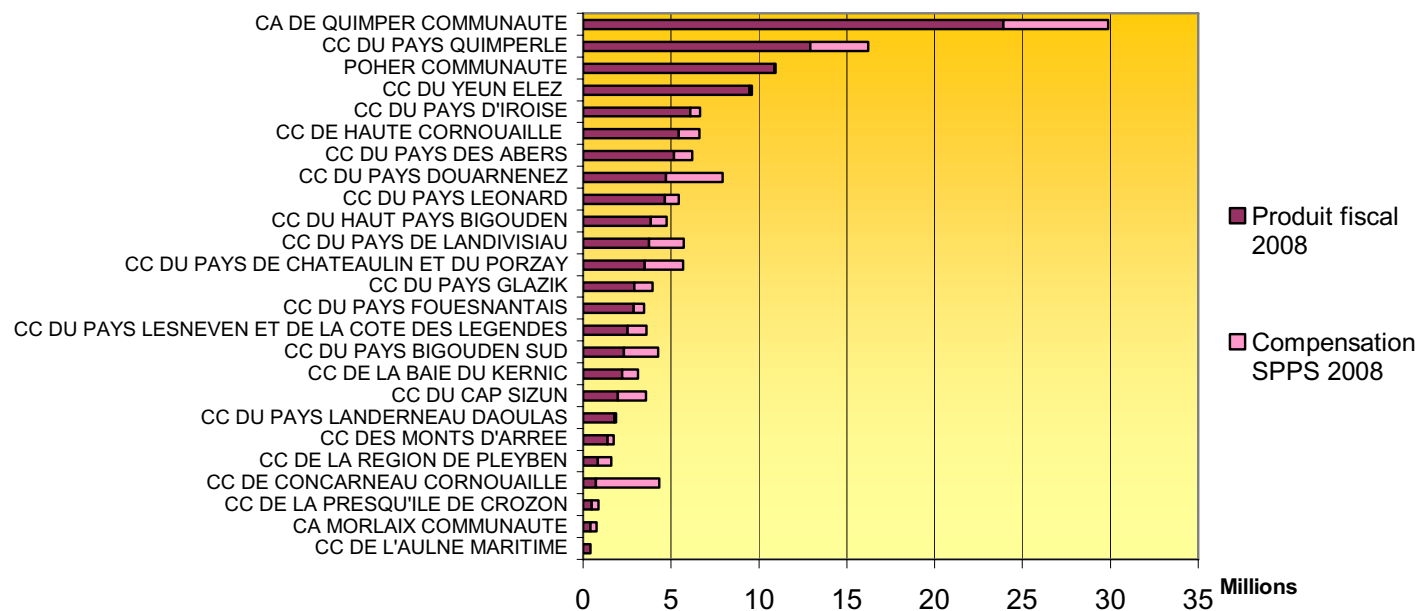
La dotation de compensation, liée à l'ancienne compensation relative à la suppression de la part salaires, s'élève à 60 149 K€, soit près de **26,04%** du produit fiscal global de 230 978 K€ en 2008.

Il est à noter que la CU de Brest Métropole Océane perçoit à elle seule **35%** du produit fiscal global (y compris la dotation de compensation relative à l'ancienne compensation SPPS), contre 32% en 2007.

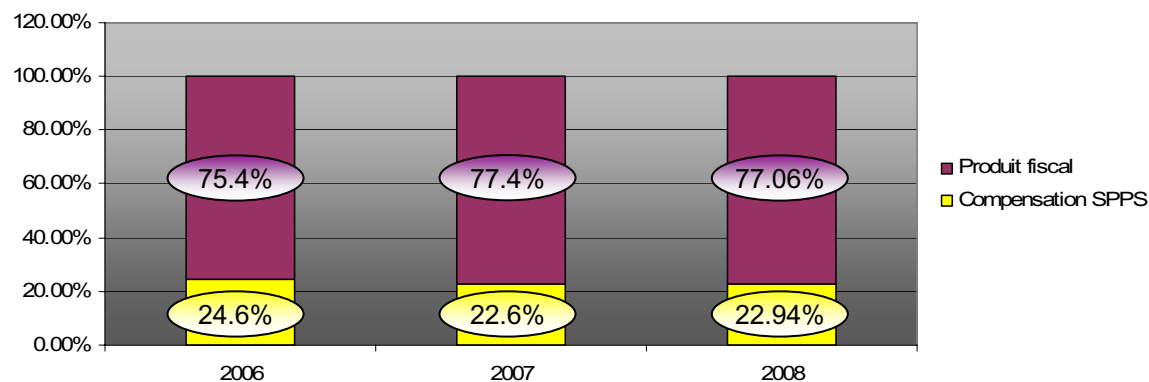
Le produit fiscal global représente 51.9% des recettes réelles de fonctionnement.

Toutefois, ce produit fiscal global ne constitue pas une recette nette pour les collectivités, puisqu'elles doivent pour la plupart d'entre elles reverser une attribution de compensation, dépense obligatoire pour les EPCI à TPU, à leurs communes membres.

Le produit fiscal global en masse – 2008 (Hors BMO)



Source : États fiscaux 2009
 Traitement et analyse : KPMG

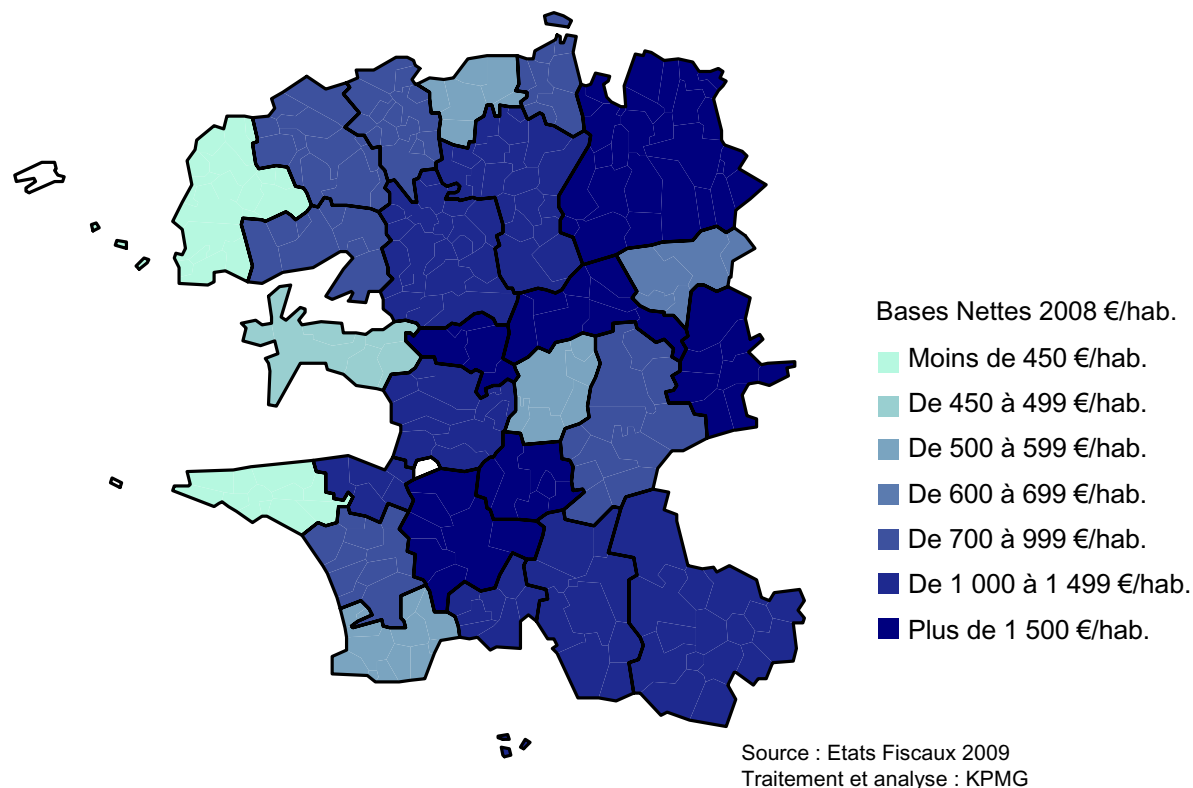


Source : États fiscaux 2009
 Traitement et analyse : KPMG

Les EPCI à TPU ont, en moyenne dans le département du Finistère, moins d'un **quart de leur produit fiscal global assuré par l'ancienne compensation relative à la suppression de la part salaires**. Cette part diminue entre 2006 et 2008, elle passe de 24.61% à 22.94%.

B. Une progression moins rapide des bases de taxe professionnelle

Les bases de taxe professionnelle sur le territoire du Finistère – Année 2008



En moyenne dans le département du Finistère les bases de taxe professionnelle sont de **1 075 €/hab avec BMO** (1 05 €/hab hors BMO et Aulne Maritime). Cette moyenne étant pondérée par l'importance de la population.

Les bases nettes de taxe professionnelle sur l'ensemble du département du Finistère ont connu une progression moins rapide en 2008 qu'en 2007. Elle est de +3.35% en 2008 contre +5.58% en 2007.

Si l'on ne prend pas en compte la CU de Brest Métropole Océane et la CC d'Alune Maritime, la progression est de +3.62%.

Concernant les CC à TPU (hors BMO et les CA), la progression des bases est de **+ 5.09%**.

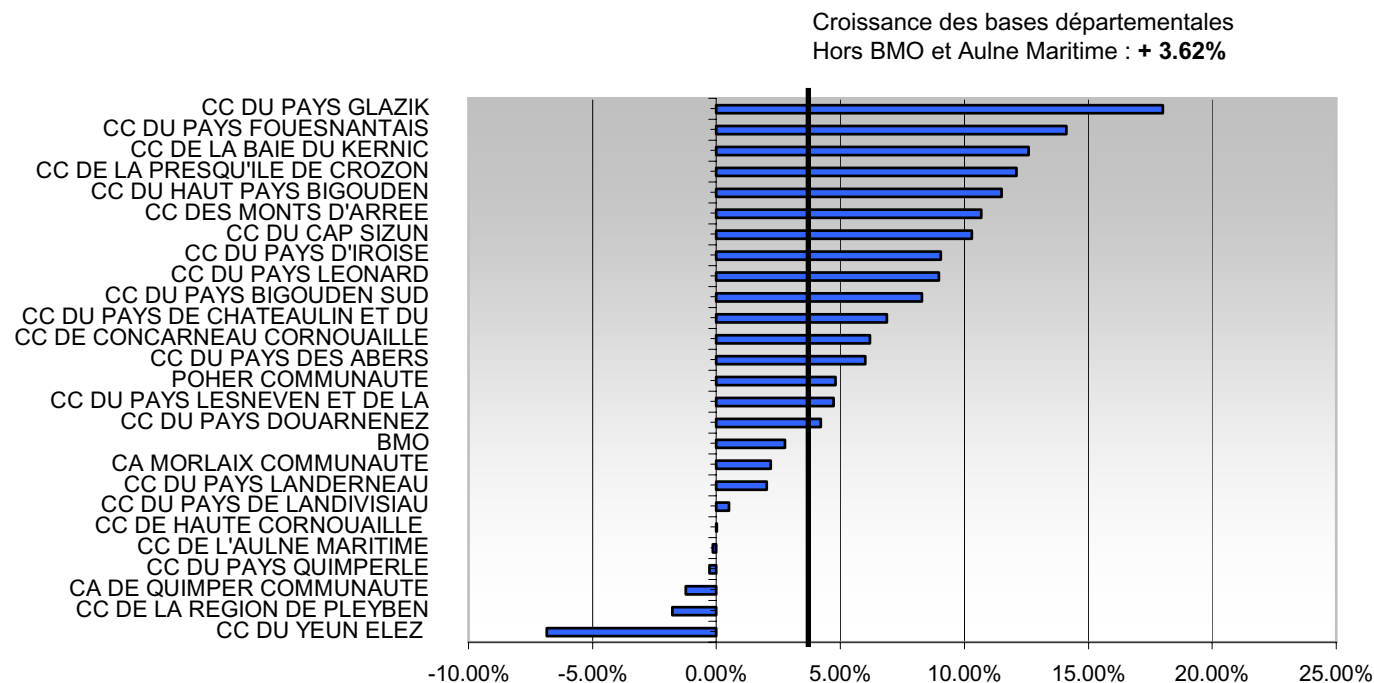
Cette progression tient naturellement compte de la revalorisation annuelle des valeurs locatives. En effet chaque année, l'État propose une augmentation de ce qui constitue la base de calcul de l'impôt, puisque ces valeurs locatives n'ont pas été revues depuis le début des années 70.

La croissance des bases de taxe professionnelle est donc de double nature :

- ❖ Une croissance physique qui correspond :
 - à l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire, et/ou
 - au retour de bases exonérées dans les bases du groupement.
- ❖ Une croissance nominale qui correspond à la revalorisation forfaitaire annuelle des bases effectuée par l'État (+1.6% en 2008).

On observe généralement des taux élevés de taxe professionnelle dans les groupements dont les bases sont faibles.

Evolution des bases nettes de taxe professionnelle – 2007/2008



Source : États fiscaux 2008 et 2009
Traitement et analyse : KPMG

➤ L'évolution des bases nettes de taxe professionnelle

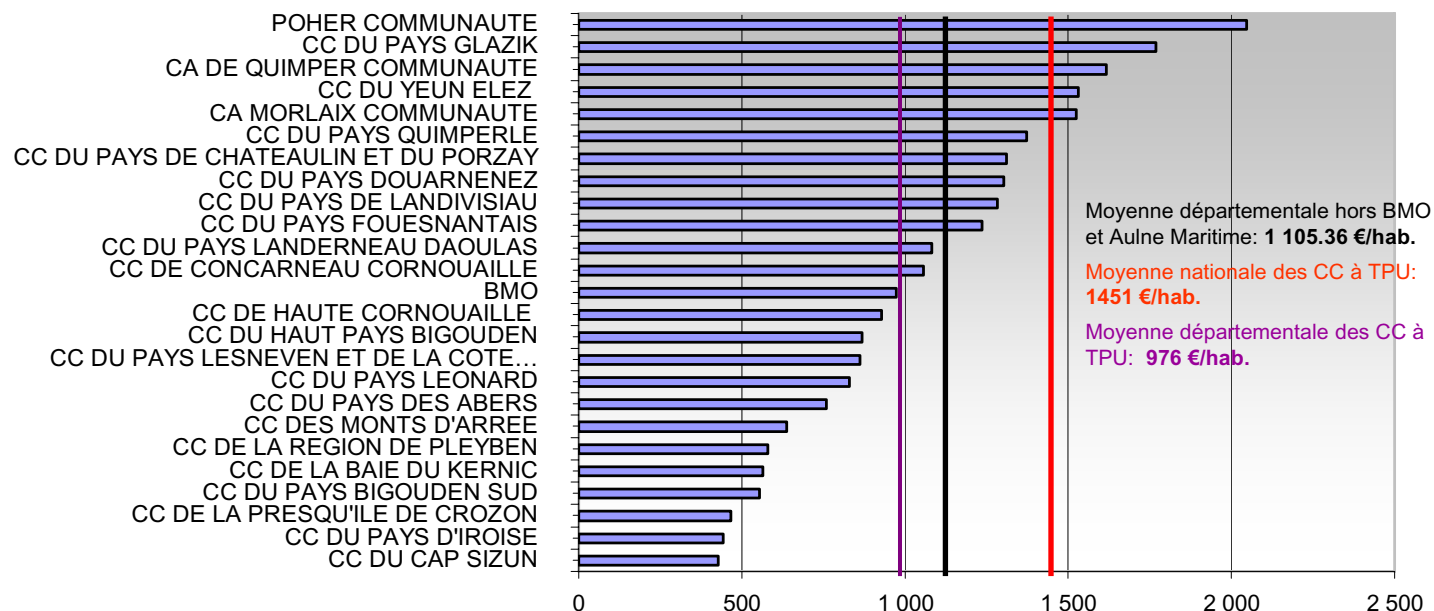
- Les bases totales de taxe professionnelle (hors BMO et CC de l'Aulne Maritime) ont augmenté de **+3.62%**

Ce résultat est tiré vers le haut par un groupement dont la croissance des bases est importante : la CC du Pays Glazik (+18%). C'est le seul EPCI dont l'évolution des bases est supérieure à 15%.

- Les bases des communautés de communes à TPU (ens. des EPCI hors BMO, CC de l'Aulne Maritime, CC du Haut Pays Bigouden, CA Morlaix et CA de Quimper) ont augmenté de **5.09%**.
- 5 groupements ont connu une diminution de leurs bases de taxe professionnelle (contre 4 sur la période 2006-2007) : Les communautés de communes du Yeun Elez, de la Région de Pleyben, du Pays de Quimperlé, de l'Aulne Maritime et la Communauté d'agglomération de Quimper Communauté
- La baisse des bases de TP sur la CC du Yeun Elez (-6.84%) est liée au démantèlement de la centrale nucléaire sur la commune de Brennilis (- 282 K€ pour la S.A Bouygues) et la baisse des bases de l'entreprise « Salaisons de l'Arrée » (- 322 K€).

Evolution des bases nettes de taxe professionnelle par habitant

Bases de taxe professionnelle par habitant - 2008



Source : États fiscaux 2008 et 2009
 Traitement et analyse : KPMG

➤ **Les bases nettes de taxe professionnelle par habitant en 2008 :**

Les EPCI du Finistère ont en moyenne des bases nettes de **1 105.36 €/hab.** (hors BMO et CC de l'Aulne Maritime) contre 1 077.39€/hab. en 2007, soit une hausse de +2.6%. L'évolution 2007/2008 des bases de TP est moins dynamique que celle observée entre 2006 et 2007 (+7%).

La moyenne des bases de TP par habitant des CC à TPU du Finistère sont de 976 €/hab. en 2008 contre 934 €/hab. en 2007, soit une augmentation de **+3.94%** (+3.35% pour l'ensemble des EPCI du Finistère).

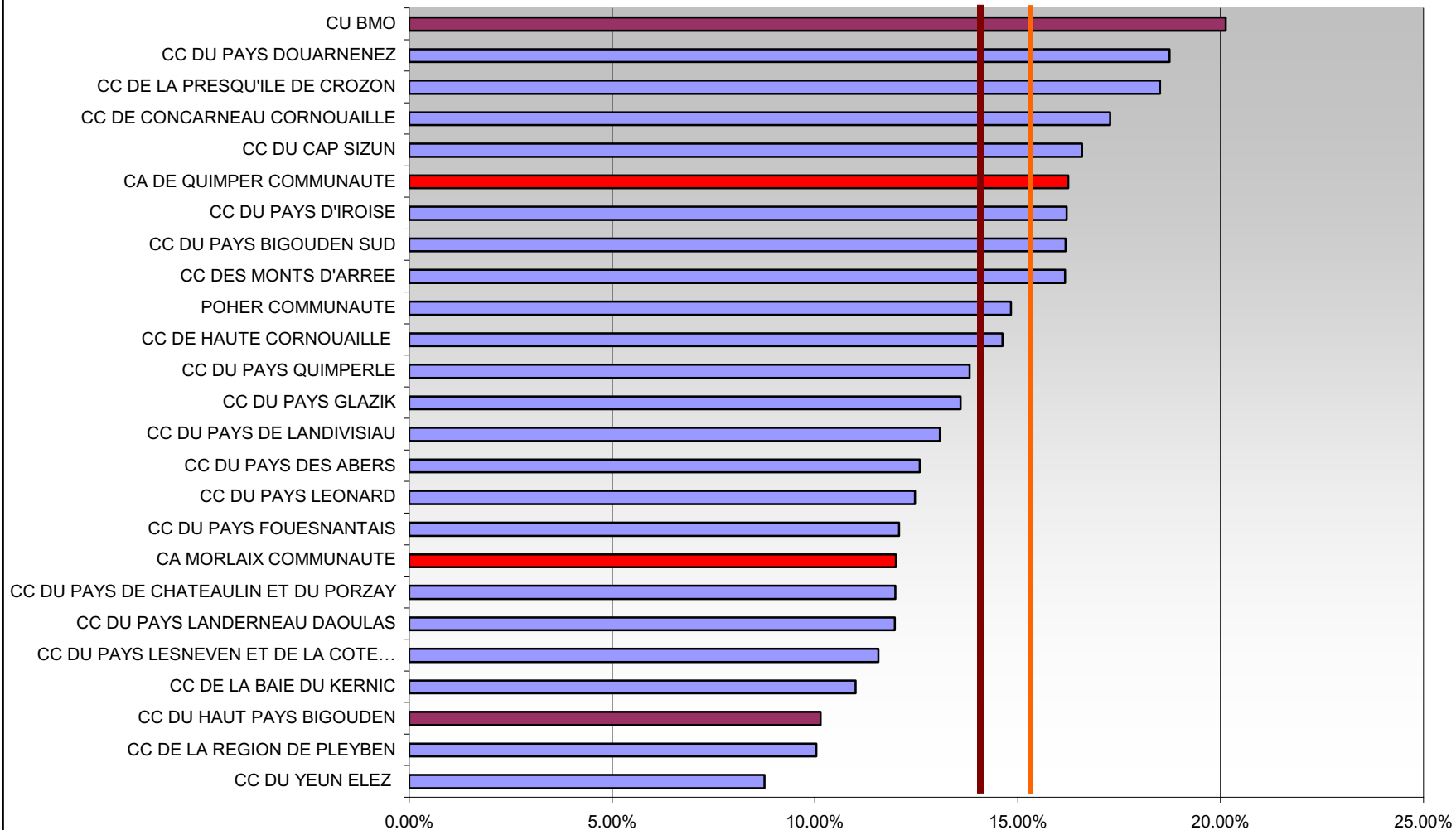
Au niveau national, la moyenne des bases de taxe professionnelle des CC à TPU est de 1 451 €/hab. en 2008 (1 424 €/hab. en 2007 et 1 410 €/hab. en 2006). Elles ont augmenté de **+ 1.9%** entre 2007 et 2008.

Par conséquent, les bases de TP des CC à TPU du Finistère augmentent plus vite qu'au niveau national.

Les taux de taxe professionnelle appliqués sur le territoire du Finistère – Année 2008

Taux moyen national des CC à TPU : 13.04 %
Taux moyen national des CA à TPU : 17,24%

Taux moyen pondéré (Hors BMO et CC Aulne Maritime): 14.10%
 Taux moyen pondéré Global (Hors CC Aulne Maritime): 15.37%



Source : États fiscaux 2008
 Traitement et analyse : KPMG

**Une stabilité des taux de taxe professionnelle des EPCI du Finistère
– Années 2006 à 2008**

	Taux TP			Evolution 06/07	Evolution 07/08
	2006	2007	2008		
CC DE L'AULNE MARITIME	0.78%	0.78%	0.78%		
CC DE LA BAIE DU KERNIC	11.01%	11.01%	11.01%		
CC DU CAP SIZUN	16.59%	16.59%	16.59%		
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	17.28%	17.28%	17.28%		
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	13.59%	14.38%	14.63%	5.81%	1.74%
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	10.14%	10.14%	10.14%		
CC DES MONTS D'ARREE	16.17%	16.17%	16.17%		
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	16.18%	16.18%	16.18%		
CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY	11.98%	11.98%	11.98%		
CC DU PAYS DOUARNENEZ	18.74%	18.74%	18.74%		
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	11.66%	11.97%	12.08%	2.66%	0.92%
CC DU PAYS GLAZIK	13.39%	13.39%	13.59%		1.49%
CC DU PAYS D'IROISE	16.20%	16.20%	16.20%		
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOULAS	11.97%	11.97%	11.97%		
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	13.08%	13.08%	13.08%		
CC DU PAYS LEONARD	12.47%	12.47%	12.47%		
CC DU PAYS LESNEVEN ET DE LA COTE...	11.40%	11.43%	11.56%	0.26%	1.14%
CC DU PAYS QUIMPERLE	13.63%	13.63%	13.81%		1.32%
CC DU PAYS DES ABERS	12.59%	12.59%	12.59%		
POHER COMMUNAUTE	14.83%	14.83%	14.83%		
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	18.51%	18.51%	18.51%		
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	10.04%	10.04%	10.04%		
CC DU YEUN ELEZ	8.75%	8.75%	8.75%		
CA MORLAIX COMMUNAUTE	13.02%	12.00%	12.00%	-7.83%	
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	16.25%	16.25%	16.25%		
CU BMO	20.13%	20.13%	20.13%		

Source : États fiscaux 2007 à 2009
Traitement et analyse : KPMG

Les groupements de communes ont peu fait évoluer leur taux en 2008 : seuls 5 d'entre eux les ont fait progresser d'une fourchette allant de +0.92% à +1.74%.

La faible évolution des taux est liée :

- ❖ A la volonté des élus de ne pas renforcer le niveau de pression fiscale sur leur territoire ;
- ❖ Au principe de liaison entre les taux : en effet, les groupements à TPU ne peuvent pas augmenter leur taux de taxe professionnelle sans qu'au préalable les communes aient augmenté leurs taux ménages.

Trois collectivités qui avaient augmenté leur taux de TP l'année précédente (2007) ont de nouveau augmenté leur taux en 2008 :

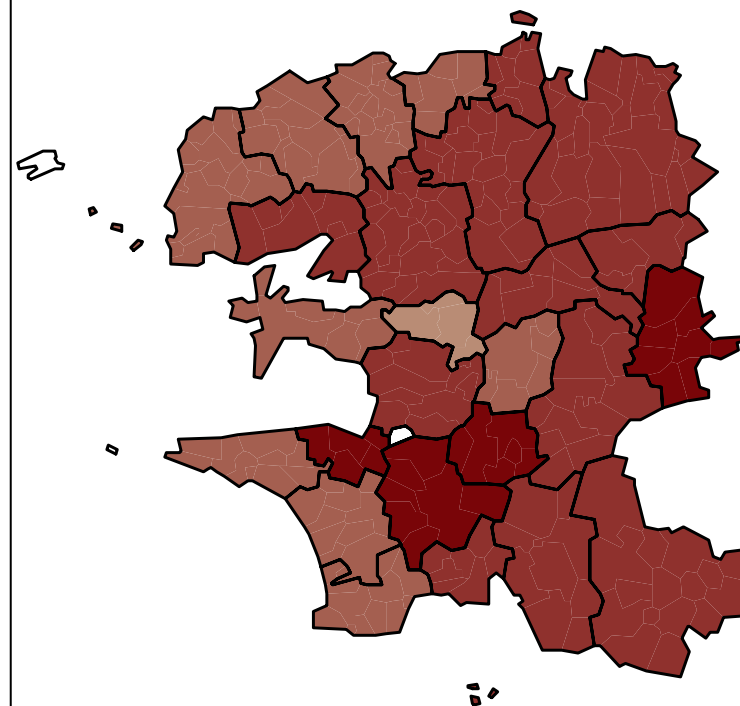
- La Communauté de communes de Haute Cornouaille (+1.74%) affiche la 4^o hausse consécutive de taux.
- La Communauté de communes du Pays Fouesnantais (+0.92% contre +2.66% en 2007)
- La Communauté de communes du Pays Lesneven et de la Côte des Légendes (+1.14%). Elle augmente régulièrement ses taux depuis 2003.

Évolution du produit fiscal en euros par habitant – 2005 à 2008

	Produit TP /hab. *					Evolution 2006/2007	Evolution 2007/2008
	2004	2005	2006	2007	2008		
CC DE L'AULNE MARITIME**	24.10	24.40	25.52	26.05	25.18	2.06%	-3.34%
CC DE LA BAIE DU KERNIC	46.48	50.30	52.67	55.20	62.15	4.82%	12.58%
CC DU CAP SIZUN	59.18	59.99	60.76	64.25	70.86	5.75%	10.29%
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	171.22	172.20	179.12	171.96	182.63	-4.00%	6.20%
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	106.98	106.01	124.10	133.52	135.87	7.59%	1.75%
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	75.12	77.19	80.26	85.27	88.03	6.24%	3.24%
CC DES MONTS D'ARREE	79.66	80.83	85.71	92.96	102.91	8.46%	10.70%
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	74.84	76.24	79.31	82.62	89.48	4.18%	8.30%
CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY	136.23	141.38	146.83	152.01	157.02	3.53%	3.30%
CC DU PAYS DOUARNENEZ	215.84	218.85	224.30	234.21	244.07	4.42%	4.21%
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	119.01	117.15	118.37	129.55	149.39	9.45%	15.31%
CC DU PAYS GLAZIK	162.05	177.30	191.44	200.61	240.28	4.79%	19.78%
CC DU PAYS D'IROISE	59.00	61.40	63.96	68.50	71.87	7.11%	4.92%
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOULAS	125.39	130.65	130.00	128.85	129.44	-0.89%	0.46%
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	145.39	150.51	158.50	167.24	167.83	5.52%	0.35%
CC DU PAYS LEONARD	103.26	111.99	112.34	95.08	103.56	-15.36%	8.91%
CC DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA COTE...	82.48	84.27	90.08	96.20	99.58	6.80%	3.51%
CC DU PAYS DE QUIMPERLE	179.29	190.31	194.47	194.41	189.49	-0.03%	-2.53%
CC DU PAYS DES ABERES	80.46	79.03	84.84	90.50	95.52	6.67%	5.54%
POHER COMMUNAUTE	249.43	262.25	292.16	289.55	303.47	-0.89%	4.81%
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	69.06	71.80	74.75	76.86	86.16	2.82%	12.10%
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	56.58	57.59	57.40	59.20	58.15	3.14%	-1.77%
CC DU YEUN ELEZ	111.15	116.23	122.24	143.86	134.02	17.68%	-6.84%
CA DE MORLAIX COMMUNAUTE	113.72	115.03	119.60	179.09	183.03	49.74%	2.20%
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	260.44	262.96	262.67	265.57	262.83	1.11%	-1.03%
BMO				190.54	195.76		2.74%
Moyenne EPCI à TPU	137.43	140.57	144.94	153.18	157.55	5.68%	2.86%
Moyenne CC à TPU	120.08	123.62	128.59	131.18	137.05	2.01%	4.48%
Moyenne globale	145.06	148.34	154.37	159.71	164.03	3.46%	2.71%

*Population DGF

** Y compris la taxe professionnelle de zone



Produit TP 2008 /hab.

- Moins de 25 €/hab.
- De 25 à 50 €/hab.
- De 51 à 100 €/hab.
- De 101 à 200 €/hab.
- Plus de 200 €/hab.

Source : États fiscaux 2006, 2007, 2008 et 2009

Traitement et analyse : KPMG

➤ Évolution du produit fiscal

Évolution du produit fiscal de taxe professionnelle comparée à celle de la population

	Produit TP						Population DGF					
	2005	2006	2007	2008	Variation 2006/2007	Variation 2007/2008	2005	2006	2007	2008	Variation 2006/2007	Variation 2007/2008
Produit TP des EPCI à FA (yc la TPZ)	181 432	189 772	193 674	193 381	2.06%	-0.15%	7 436	7 436	7 436	7 681	0.00%	3.29%
Produit TP des EPCI à TPU (Hors CUBMO et CCAM)	97 134 251	102 374 874	110 257 410	112 847 449	7.70%	2.35%	700 321	706 316	727 314	716 258	2.97%	-1.52%
Produit TP des EPCI à fiscalité mixte	1 306 730	1 358 670	1 443 473	1 609 393	6.24%	11.49%	16 928	16 928	16 928	18 282	0.00%	8.00%
Produit TP de BMO	40 705 075	43 354 564	42 590 672	43 765 923	-1.76%	2.76%	223 364	223 404	223 524	223 564	0.05%	0.02%
TOTAL	139 327 487	147 277 880	154 485 229	158 416 145	4.89%	2.54%	948 049	954 084	975 202	965 785	2.21%	-0.97%

Source : États fiscaux 2006, 2007, 2008 et 2009

Traitement et analyse : KPMG

Depuis 2004, la suppression progressive de la part salaires n'a plus de répercussion sur l'évolution du produit de TP.

Le produit de taxe professionnelle des EPCI du Finistère a progressé de **2.54%** (y compris BMO) en 2008. Toutefois, nous notons que la population DGF a légèrement diminué de **-0.97%**.

Le produit de taxe professionnelle par habitant a augmenté de **+2.71 %** entre 2007 et 2008, à l'échelle de l'ensemble de l'intercommunalité du Finistère. La situation est **hétérogène** entre EPCI : le produit de TP par habitant progresse de 19.78% pour la CC du Pays Glazik et de 15.31% pour la CC du Pays Fouesnantais. Il baisse de -1.77% pour la CC de la Région de Pleyben. La fourchette de variation est moins étendue que sur la période précédente : entre 2006 et 2007, la variation était comprise entre +49.74% et -15.36%.

Cependant, si l'on examine en détail l'évolution du produit de TP par habitant, on constate qu'il augmente entre 2007 et 2008 pour les groupements de communes à TPU (hors EPCI à fiscalité mixte) : il passe de 153.18 euros par habitant à 157.55 euros par habitant. Cette progression de **+2.86%** entre 2007 et 2008 est inférieure à celle de 2006-2007 (+4.59%). Néanmoins, l'évolution de 2007 était liée à la croissance exponentielle du produit de TP de Morlaix Communauté qui perçoit depuis 2007 la TP de la compagnie aérienne Brit Air.

Par ailleurs, il existe aussi des écarts assez importants sur les montants de produits par habitant : la moyenne est de 157.55 euros par habitant en 2008, Poher Communauté perçoit 303.47 euros par habitant alors que la Communauté de communes de la Région de Pleyben ne perçoit que 58.15 euros par habitant.

Le produit de TP moyen par habitant des communautés de communes à TPU du Finistère est inférieur à celui constaté au niveau national : il est de 137 euros par habitant contre 189 euros par habitant pour les CC à TPU de Métropole.

➤ Les cas particuliers

En 2008 (comme en 2007), seuls trois groupements perçoivent encore de la fiscalité ménages. Il s'agit de :

- La Communauté urbaine de Brest Métropole Océane
- La Communauté de communes du Haut Pays Bigouden
- La Communauté de communes de l'Aulne Maritime

Seule cette dernière demeure sous le régime de la fiscalité additionnelle. Les deux autres ont fait le choix de la fiscalité mixte en 2001 pour la CU de BMO et en 2000 pour la CC du Haut pays Bigouden.

Brest Métropole Océane

Les Bases

en milliers d'euros												Evolution
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1998/2008
TAXE D'HABITATION	150 359	159 326	163 652	167 038	172 744	176 587	182 606	189 862	196 508	202 665	207 660	38.11%
TAXE FONCIERE	144 702	148 722	153 072	155 222	158 505	162 669	167 553	172 428	178 157	182 162	187 265	29.41%
TAXE FONCIERE NON BATI	1 253	1 309	1 332	1 341	1 319	1 318	1 340	1 380	1 206	1 281	1 343	7.18%
TAXE PROFESSIONNELLE	255 392	243 708	235 116	221 390	205 830	193 482	197 673	202 211	215 373	211 578	217 416	-14.87%

Les Taux

												Evolution
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1998/2008
TAXE D'HABITATION	10.57%	10.68%	10.79%	10.47%	10.78%	11.27%	0.88%	1.38%	2.35%	3.08%	3.08%	-70.86%
TAXE FONCIERE	9.01%	9.10%	9.19%	9.72%	10.01%	10.46%	0.82%	1.29%	2.19%	2.87%	2.87%	-68.15%
TAXE FONCIERE NON BATI	20.30%	20.50%	20.71%	19.22%	19.79%	20.68%	1.62%	2.54%	4.32%	5.66%	5.66%	-72.12%
TAXE PROFESSIONNELLE	8.16%	8.24%	8.32%	19.52%	19.52%	19.52%	20.13%	20.13%	20.13%	20.13%	20.13%	146.69%

Les Produits

en milliers d'euros												Evolution
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	1998/2008
TAXE D'HABITATION	15 893	17 016	17 658	17 489	18 622	19 901	1 607	2 620	4 618	6 242	6 396	-59.76%
TAXE FONCIERE	13 038	13 534	14 067	15 088	15 866	17 015	1 374	2 224	3 902	5 228	5 375	-58.78%
TAXE FONCIERE NON BATI	254	268	276	258	261	273	22	35	52	73	76	-70.12%
TAXE PROFESSIONNELLE	20 840	20 082	19 562	43 215	40 178	37 768	39 792	40 705	43 355	42 591	43 766	110.01%

Source : États fiscaux 1998 à 2009
Traitement et analyse : KPMG

BMO vote des taux globalement inférieurs à la moyenne nationale des CU à TPU (à nuancer car il n'existe pas de moyenne pour les communautés urbaines à fiscalité mixte).

En 2004, les taux ménages baissent en raison d'une nouvelle répartition des impôts ménages sur le territoire :

- suppression de la part « A » de leur enveloppe de dotation de solidarité communautaire versée aux communes membres,
- baisse des taux ménages de BMO,
- à l'inverse, augmentation des taux ménages des communes.

Remarque : il n'existe pas de moyenne sur les taux ménages des communautés urbaines à fiscalité mixte compte tenu du faible nombre de groupements concernés

	Taxe d'habitation	Taxe foncier Bâti	Taxe foncier non Bâti	Taxe professionnelle
communautés urbaines TPU	-	-	-	21,93 %
communautés urbaines 4 taxes	8,54 %	11,27 %	20,72 %	6,85 %

Source: DGCL
Taux moyens nationaux 2008

CC du Haut Pays Bigouden – CC de l'Aulne Maritime

(en %)	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Taxe foncière non bâti	Taxe professionnelle	Taxe professionnelle de zone
CC Aulne Maritime	1.24%	1.73%	3.84%	0.78%	6.83%
CC Haut Bigouden	1.05%	1.32%	3.42%	10.14%	-
Taux moyen pondéré des 2 EPCI à fiscalité additionnelle en 2008*	1.11%	1.46%	3.56%	4.42%	6.83%
Taux moyen pondéré des 2 EPCI à fiscalité additionnelle en 2007*	1.10%	1.45%	3.54%	4.17%	6.83%
Taux moyen pondéré des 2 EPCI à fiscalité additionnelle en 2006*	1.10%	1.44%	3.52%	4.09%	6.83%
Taux moyen pondéré des 3 EPCI à fiscalité additionnelle en 2005*	1.08%	1.42%	3.47%	4.03%	6.83%
Taux moyen pondéré des 3 EPCI à fiscalité additionnelle en 2004*	1.06%	1.40%	3.42%	4.00%	6.76%
Taux moyen pondéré des 3 EPCI à fiscalité additionnelle en 2003*	0.94%	1.17%	2.68%	0.70%	8.09%
Taux moyen pondéré des 4 EPCI à fiscalité additionnelle en 2002*	1.57%	2.02%	5.16%	1.57%	11.80%

Source : États fiscaux : 1998 à 2009
 Traitement et analyse : KPMG

La Communauté de communes du Haut Pays Bigouden repose sur un régime de fiscalité mixte et la Communauté de communes de l'Aulne Maritime sur un régime de fiscalité additionnelle.

La Communauté de communes de l'Aulne Maritime dispose d'une taxe professionnelle de zone.

Il s'agit d'un taux unique sur une partie déterminée du territoire .

Les taux moyens pondérés de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle des deux EPCI augmentent depuis 2004.

Taux moyens nationaux

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
CC 4 taxes	2,41%	3,70%	10,28%	2,70%
Groupements à fiscalité mixte *	1,90%	2,30%	4,20%	16,70%

* Pour les groupements à fiscalité mixte, les dernières données disponibles sont celles de 2006

Source: DGCL
 CC 4 taxes : Taux moyens nationaux 2008
 Groupements à fiscalité mixte : Taux moyens nationaux 2006

Les Communautés de communes de l'Aulne Maritime et du Haut Pays Bigouden votent des taux de taxes ménages inférieurs à la moyenne nationale.

C. Une politique de redistribution financière aux communes maîtrisée

Tous les reversements financiers des EPCI aux communes, notamment les fonds de concours, ne seront pas étudiés dans ce rapport. Compte tenu de leur importance et du nombre de groupements de communes qui ont choisi la TPU, ne seront analysés que les deux principaux reversements financiers liés à ce régime fiscal :

➤ **L'attribution de compensation (AC)** est un versement obligatoire des EPCI vers les communes en régime de TPU. Il est constitué principalement de l'ancien produit de taxe professionnelle que percevaient les communes avant le passage à la TPU et de la compensation de la part salaires. Ce produit est minoré de l'évaluation du coût des charges transférées. Si l'attribution de compensation est positive, la commune reçoit un produit de l'EPCI. A l'inverse, si le produit est négatif, dans le cas de charges transférées plus importantes que le produit de TP à reverser à la commune, la commune reverse la différence à l'EPCI.

Le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale ne peut procéder à une réduction des attributions de compensation qu'après accord des conseils municipaux des communes intéressées.

Toutefois, dans le cas où une diminution des bases imposables de taxe professionnelle réduit le produit disponible, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale peut décider de réduire les attributions de compensation dans la même proportion.

➤ **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** est un versement facultatif de l'EPCI vers ses communes membres. Le montant à répartir est défini par chaque conseil communautaire et les critères de répartition étaient relativement peu encadrés jusqu'à la Loi du 13 Août 2004 qui impose désormais au moins deux critères : la population et le potentiel fiscal par habitant.

Cette dotation est versée en fonction des choix politiques de l'EPCI et des arbitrages qu'elle rend entre la politique de financement de projets communautaires et la redistribution financière aux communes. Ces deux reversements sont d'autant plus importants à analyser qu'ils interviennent directement dans le calcul de la DGF des EPCI.

Néanmoins :

La Loi du 13 Août 2004 libéralise la pratique des fonds de concours. L'article 186 permet l'octroi de fonds de concours du groupement à une commune membre et vice versa, qu'il s'agisse de fonctionnement ou d'investissement.

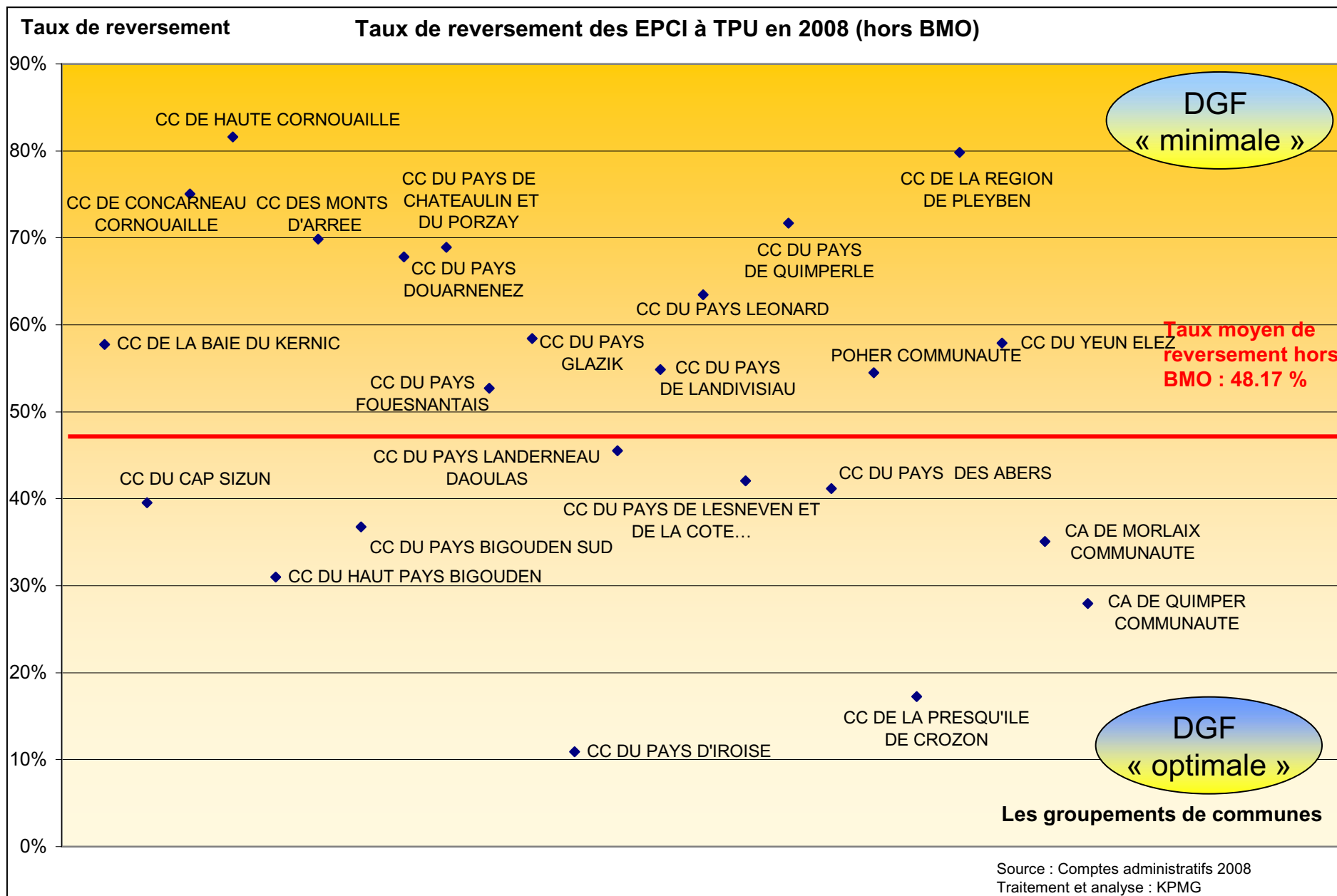
Dans le droit antérieur, un EPCI à fiscalité propre pouvait verser un fonds de concours à une commune membre uniquement afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipements dont la réalisation dépassait manifestement l'intérêt de la seule commune bénéficiaire. La nouvelle loi prévoit :

- d'ouvrir aux communes membres d'une communauté de communes, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine, la faculté de verser des fonds de concours à l'établissement public de coopération intercommunale auquel elles appartiennent, sous réserve de l'accord du conseil communautaire statuant à la majorité simple ;

- de permettre aux fonds de concours de financer la réalisation de tout équipement, et non plus des équipements dépassant manifestement l'intérêt communal ;

- d'exiger qu'ils n'interviennent qu'en complément d'un financement assuré majoritairement par le bénéficiaire de l'investissement.

L'ordonnance du 26 août 2005 simplifie le versement de subventions à des tiers publics ne distinguant plus les fonds de concours des autres subventions d'équipements versées. C'est dans un souci d'harmonisation et de simplification, toutes les subventions d'équipement versées, y compris les fonds de concours, seront considérées comme des immobilisations incorporelles. En conséquence, ces subventions seront imputées directement en section d'investissement du budget à compter de 2006. Le nouveau dispositif entraîne donc l'abandon de la procédure complexe d'étalement des charges employée actuellement pour traiter ces opérations et la disparition des mouvements d'ordre nécessaires.



Le produit fiscal (y compris la compensation part salaires) et les taux de reversements 2008 des groupements de communes

	AC 2008	DSC 2008	Produit global reversé 2008	Produit fiscal global yc SPPS 2008	Taux reversement 2008	Taux reversement 2007
CC DE L'AULNE MARITIME	0		0	399 973	0%	0.00%
CC DE LA BAIE DU KERNIC	676 023		676 023	1 170 716	58%	62.98%
CC DU CAP SIZUN	502 254	182 448	684 702	1 730 329	40%	42.78%
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILL	8 566 020	1 247 265	9 813 285	13 077 403	75%	72.54%
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	1 630 764	783 449	2 414 213	2 958 755	82%	76.80%
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	724 388		724 388	2 338 771	31%	32.41%
CC DES MONTS D'ARREE	399 329		399 329	571 645	70%	71.29%
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	2 000 256		2 000 256	5 440 312	37%	39.00%
CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET I	2 566 422		2 566 422	3 784 816	68%	71.50%
CC DU PAYS DOUARNENEZ	4 286 090	815 722	5 101 812	7 400 347	69%	70.36%
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	3 014 814		3 014 814	5 718 730	53%	59.53%
CC DU PAYS GLAZIK	1 822 139		1 822 139	3 118 540	58%	67.67%
CC DU PAYS D'IROISE	496 223		496 223	4 544 435	11%	11.69%
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOU	3 361 751	420 000	3 781 751	8 303 454	46%	46.35%
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	3 814 686	105 114	3 919 800	7 144 528	55%	56.69%
CC DU PAYS LEONARD	2 049 155		2 049 155	3 230 294	63%	67.63%
CC DU PAYS DE LESNEVEN ET DE	1 275 325	270 856	1 546 181	3 675 574	42%	44.09%
CC DU PAYS DE QUIMPERLE	8 333 603	1 798 017	10 131 620	14 135 202	72%	72.74%
CC DU PAYS DES ABERS	1 551 006	417 999	1 969 005	4 780 402	41%	40.50%
POHER COMMUNAUTE	2 774 772	433 180	3 207 952	5 888 953	54%	56.11%
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZO	401 455		401 455	2 328 569	17%	20.87%
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	370 963	66 000	436 963	547 537	80%	78.91%
CC DU YEUN ELEZ	400 557	60 000	460 557	795 749	58%	61.28%
CA DE MORLAIX COMMUNAUTE	4 399 356	1 289 859	5 689 215	16 217 375	35%	35.66%
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	4 080 369	4 271 231	8 351 600	29 871 370	28%	37.12%
CU BMO	-25 568 595	403 173	-25 165 422	81 804 821	-31%	-31.68%
Total hors BMO	59 497 721	12 161 140	71 658 861	148 773 807	48.17%	50.98%
EPCI à TPU	58 773 333	12 161 140	70 934 473	146 435 036	48.44%	51.26%
CC fiscalité mixte	724 388		724 388	2 338 771	30.97%	32.41%
CU BMO	-25 568 595	403 173	-25 165 422	81 804 821	-30.76%	-31.68%
CA	8 479 725	5 561 090	14 040 815	46 088 745	30.46%	36.62%
CC TPU	50 293 608	6 600 050	56 893 658	100 346 290	56.70%	58.26%

Source : États fiscaux 2006, 2007 et 2008, comptes administratifs 2006 et 2007
Traitement et analyse : KPMG

Hors Brest Métropole Océane et la Communauté de communes de l'Aulne Maritime, les EPCI ont reversé sur un produit global de taxe professionnelle de **148 773 K€** (avec compensation part salaires) :

- ❖ Une attribution de compensation de **59 497 K€**,
- ❖ Une dotation de solidarité communautaire de **12 161 K€**.

Ces reversements représentent **48.17%** du produit fiscal des EPCI, soit 96.55 euros par habitant contre 100.16 euros l'année précédente.

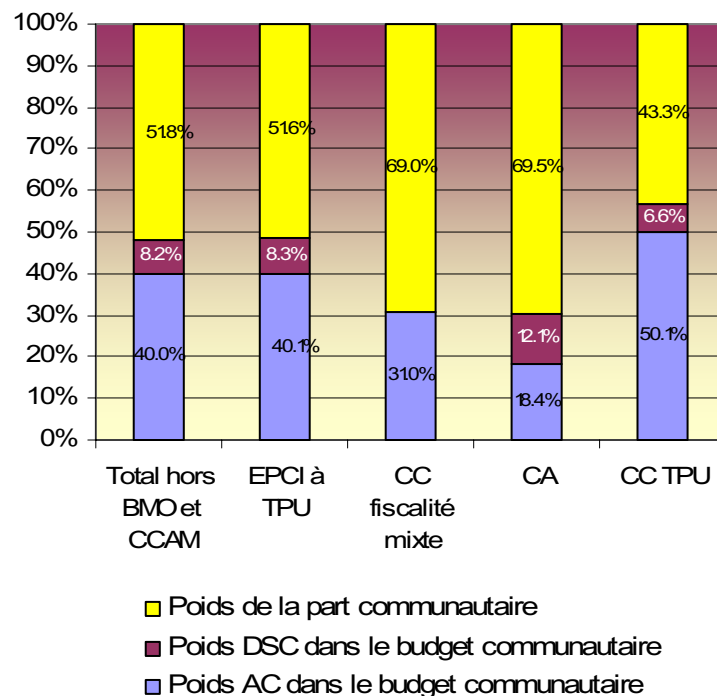
Ces chiffres tiennent compte des deux communautés d'agglomération du territoire.

Si on ne prend en considération que les communautés de communes à TPU, alors on constate que sur un produit de TP global de **100 346 K€**, elles reversent :

- ❖ Une attribution de compensation de **50 293 K€**
- ❖ Une dotation de solidarité communautaire de **6 600 K€**.

On constate une diminution du **produit de fiscalité reversé** (-2.63%) entre 2007 et 2008, résultant d'une réduction de l'enveloppe d'attributions de compensation (-4.83%) probablement liée à des transferts de compétences, et d'une réduction de la dotation de solidarité (-9.77%).

La composition du budget fiscal communautaire 2008 (Hors CC Aulne Maritime) – vue globale



Source : comptes administratifs 2008
 Traitement et analyse : KPMG

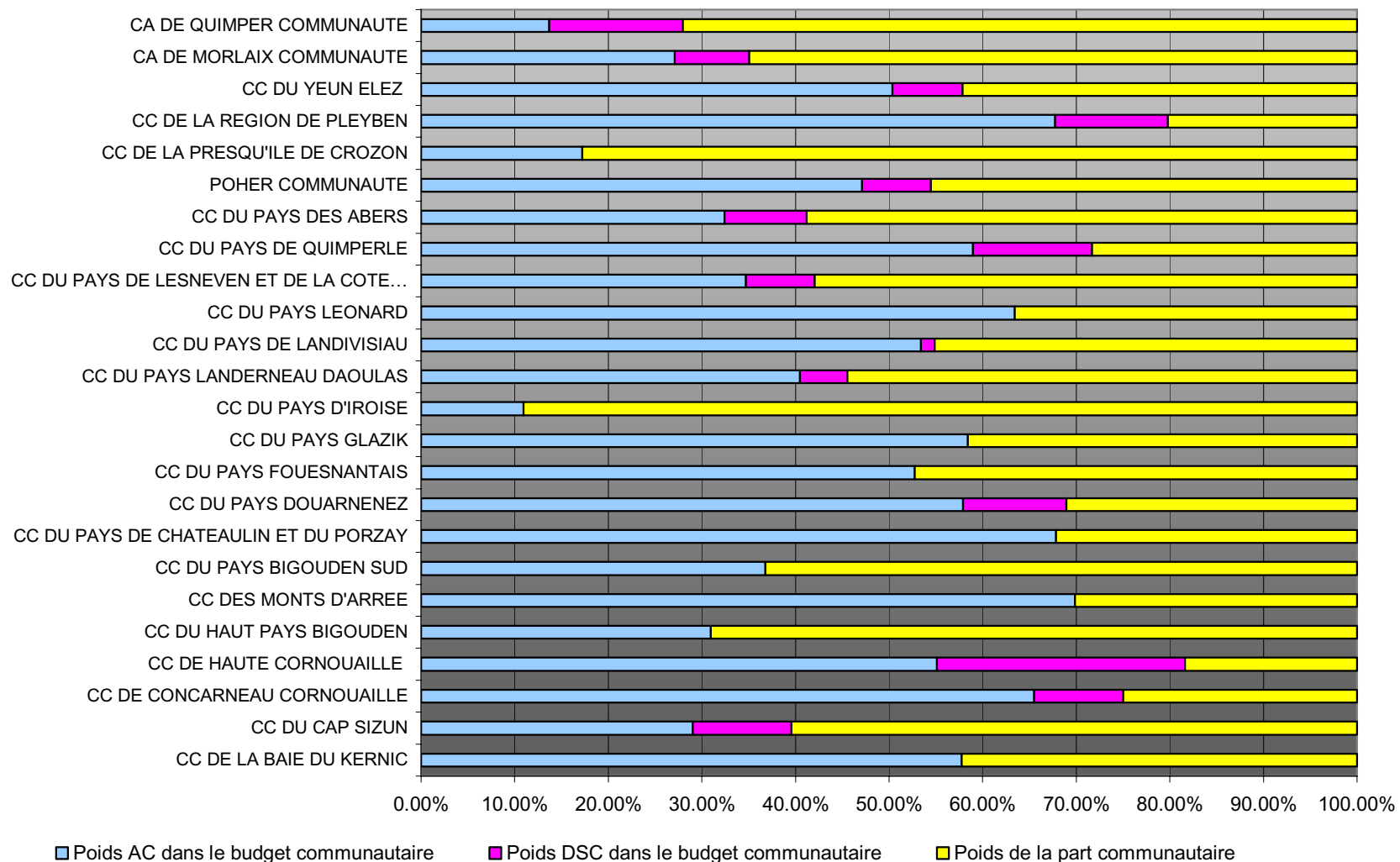
56.7 % du budget des communautés de communes à taxe professionnelle unique est reversé via l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire contre 30.5% pour les communautés d'agglomération.

La Communauté de communes du Haut Pays Bigouden est au régime de la fiscalité mixte ce qui explique l'absence de versement de dotation de solidarité communautaire et par conséquent du faible poids des reversements dans son budget communautaire (31%).

Le poids de la DSC dans le budget communautaire est plus important pour les communautés d'agglomération (12.1%) que pour les communautés de communes à TPU (6.6%).

De manière générale, les EPCI du Finistère consacrent un peu plus de 51% de leur budget pour les charges communautaires (poids majoré par les communautés d'agglomération).

**La composition du budget communautaire 2008– vue détaillée
(Hors CU BMO et CC Aulne Maritime)**



Source : comptes administratifs 2008
Traitement et analyse : KPMG

Les disparités dégagées entre les groupements, à travers le graphique précédent, peuvent s'expliquer de trois façons :

- Le degré d'ancienneté de l'EPCI.
- Des transferts de charges et de compétences plus ou moins importants selon les collectivités. En effet, le transfert d'une nouvelle compétence à un groupement donne lieu à une évaluation de la charge transférée, celle-ci venant en déduction de l'attribution de compensation versée aux communes. Cette démarche a pour objectif de donner les moyens financiers au groupement d'exercer la nouvelle compétence.
- Une politique de solidarité financière qui n'est pas la même d'une collectivité à l'autre. Ainsi, sur 25 EPCI à TPU, 14 d'entre eux ont instauré une dotation de solidarité communautaire. Les 11 autres n'ont pas recours à cette forme de redistribution financière aux communes.
- Il est à noter que Brest Métropole Océane perçoit une attribution de compensation de la part de ses communes membres supérieure à celle qu'elle reverse. Ceci s'explique notamment par les nombreux transferts de charges de la commune de Brest vers la communauté urbaine. Si l'on raisonne à l'échelle intercommunale et non communale, les attributions de compensation reversées par les EPCI sont positives à l'exception de BMO.

Les reversements de TP, en particulier des groupements à TPU aux communes membres, constituent la majeure partie de ces reversements. Les reversements de TP se partagent entre « attributions de compensation » et « dotations de solidarité ».

De grandes tendances se dessinent depuis 2006 :

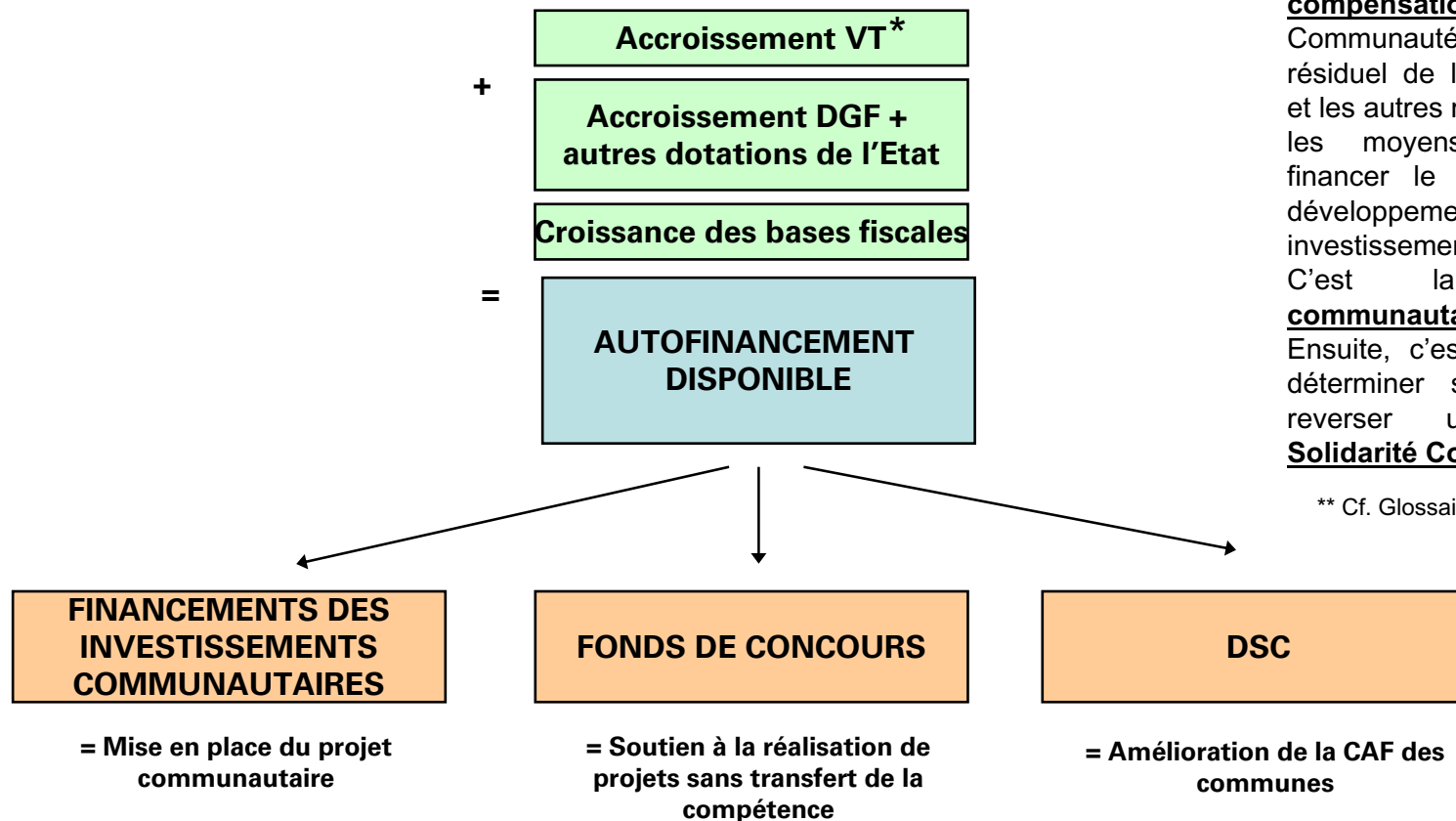
Les reversements fiscaux ont tendance à diminuer de façon relative au fur et à mesure du développement des structures et de l'acquisition de nouvelles compétences.

Il est également intéressant de constater que selon la date de création des EPCI, le taux de reversement n'est pas le même : ceux qui ont été créés en/ou avant 1992 reversent relativement moins aux communes que ceux créés en 2003.

Enfin, si les reversements pèsent en moyenne 48.17 % du produit fiscal (y compris les communautés d'agglomération) dans le Finistère, les disparités sont assez grandes entre Communautés : la Communauté de communes du Pays d'Iroise ne reverse par exemple que 10.92 % de son produit aux communes, alors que la Communauté de communes de la Région de Pleyben en reverse 79,81%.

➤ La dotation de solidarité communautaire: quelle enveloppe?

Le versement d'une Dotation de solidarité communautaire relève de l'arbitrage suivant :



Une fois les attributions de compensation** servies, la Communauté prélève, sur le produit résiduel de la taxe professionnelle et les autres ressources disponibles, les moyens nécessaires pour financer le fonctionnement et le développement des services et des investissements communautaires. C'est la Quote part communautaire. Ensuite, c'est à chaque EPCI de déterminer s'il souhaite ou pas reverser une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

** Cf. Glossaire

* Versement transport : Cette contribution est destinée à financer les transports en commun. Elle est acquittée par certaines catégories d'employeurs et reversée aux autorités organisatrices de transports.

La dotation de solidarité communautaire : les montants en euros par habitant

	Dotation de solidarité Communautaire 2008
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	47.94
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	46.98
CC DU PAYS DOUARNENEZ	36.53
CC DU PAYS DE QUIMPERLE	31.27
POHER COMMUNAUTE	27.92
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	24.04
CA DE MORLAIX COMMUNAUTE	18.26
CC DU YEUN ELEZ	10.87
CC DU PAYS DES ABERS	10.71
CC DU CAP SIZUN	9.41
CC DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA COTE...	9.36
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	9.19
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOULAS	8.91
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	3.42
CU BMO	1.80
CC DU PAYS LEONARD	0.00
CC DU PAYS GLAZIK	0.00
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	0.00
CC DU PAYS D'IROISE	0.00
CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY	0.00
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	0.00
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	0.00
CC DES MONTS D'ARREE	0.00
CC DE L'AULNE MARITIME	0.00
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	0.00
CC DE LA BAIE DU KERNIC	0.00
MOYENNE EPCI versant une DSC	19.77

Source : Comptes administratifs 2008
Traitement et analyse : KPMG

Le tableau suivant présente le montant par habitant de DSC reversé aux communes en 2008.

La moyenne départementale (29) est de **19.77 euros par habitant** avec un plafond à **47.94 euros par habitant** pour la CC de Haute Cornouaille et un minimum de **1.80 euros par habitant** pour Brest Métropole Océane.

Quelques changements significatifs sont observés en 2008:

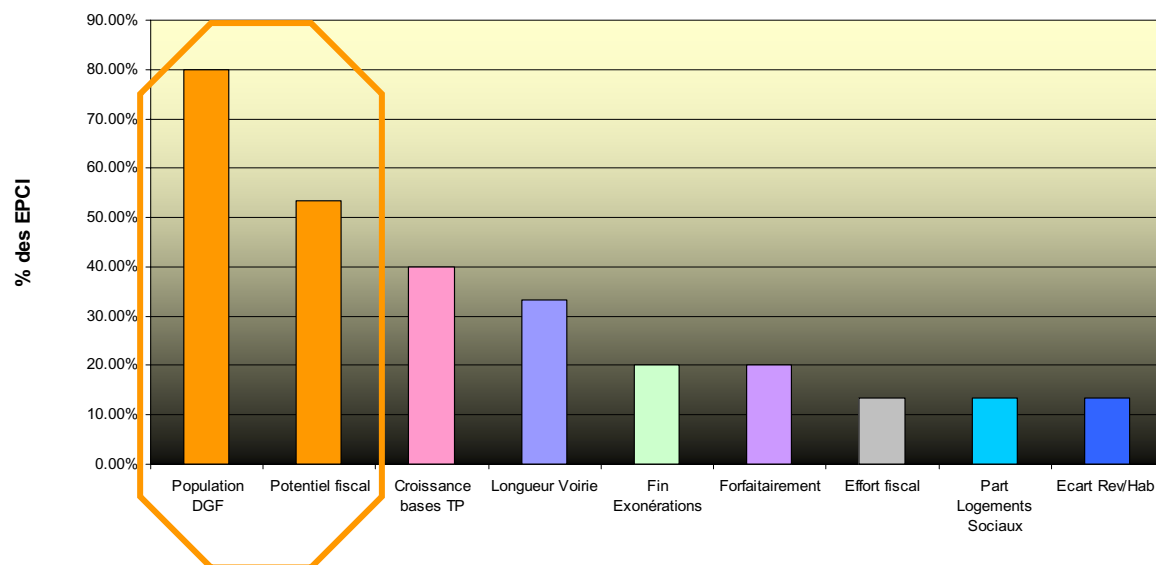
- La CC du Pays de Landivisiau : augmentation de 185% de l'enveloppe de DSC
- La CC de Concarneau Cornouaille : augmentation de 154%
- La CU de Brest Métropole Océane: augmentation de 140%
- La CC de Yeun Elez : diminution de 50%

Il est plus intéressant de comparer les versements de dotation de solidarité communautaire entre collectivités que les versements d'attribution de compensation, dans la mesure où cette dernière est une dépense obligatoire et où sa méthode de calcul est définie par la loi.

La dotation de solidarité exprime donc bien le choix politique du groupement entre le financement des projets communautaires et les reversements financiers aux communes.

Les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire

Critères les plus utilisés dans la répartition de la DSC



Critères obligatoires qui doivent être utilisés « prioritairement » par le conseil communautaire

Source : délibérations des EPCI sur la DSC

Deux critères de répartition de la DSC sont obligatoires depuis 2004 : la population et le potentiel fiscal par habitant.

Une étude des critères utilisés par les groupements à TPU du Finistère montre que si 80 % d'entre eux ont adopté le critère de la population, seuls un peu plus de 50 % ont choisi celui du potentiel fiscal.

Les autres critères utilisés sont les suivants :

➤ Un autre critère de richesse que le potentiel fiscal : la croissance des bases de TP constatée dans chaque commune. Ce critère apparaît en troisième position et indique la volonté des EPCI de continuer à « intéresser » les communes au développement économique. La sortie d'exonérations de TP est aussi un critère souvent utilisé.

➤ Plusieurs critères mesurant le niveau de charges des communes : la longueur de voirie communale, le nombre de logements sociaux, par exemple.

➤ Les principaux autres critères sont : une dotation forfaitaire ; le niveau de pression fiscale sur les contribuables mesuré par l'effort fiscal et l'écart de revenu par habitant sur le territoire des communes.

Le produit fiscal des EPCI net des attributions de compensation

	Produit fiscal 2008	Compensation SPPS 2008	Produit fiscal global (fiscalité +SPPS) 2008	Poids Produit fiscal 2008	Poids compensation 2008	Montant AC versée 2008	Montant AC reçue 2008	TOTAL AC 2008	Produit fiscal 2007 minoré de l'AC	Produit fiscal 2008 minoré de l'AC
	1	2	3=1+2	4=1/3	5=2/3	6	7	8=6-7		9=4-8
TOTAL GENERAL	170 828 716	60 149 885	230 978 601	73.96%	26.04%	60 982 155	27 053 028	33 929 126	187 827 750	197 049 475
TOTAL HORS BMO	115 216 257	33 957 523	149 173 780	77.24%	22.76%	60 878 983	1 381 261	59 497 721	82 243 346	89 676 059
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	399 973	0	399 973	100%	0.00%	0	0	0	391 942	399 973
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	1 968 835	369 936	2 338 771	84.18%	15.82%	724 388	0	724 388	1 452 913	1 614 383
EPCI TPU	112 847 449	33 587 587	146 435 036	77.06%	22.94%	60 154 595	1 381 261	58 773 333	80 398 490	87 661 702
BMO	55 612 459	26 192 362	81 804 821	67.98%	32.02%	103 172	25 671 767	-25 568 595	105 584 404	107 373 416

Source : Etats fiscaux 2008 et 2009, Comptes administratifs 2007 et 2008

Traitement et analyse : KPMG

Le produit fiscal des EPCI s'élève en 2008 à 170 828 K€ auquel s'ajoute la compensation relative à la part salaires pour 60 149 K€. Sur ces montants, ce sont 81 805 M€ qui concernent la CU BMO.

Le poids du produit fiscal net dans les recettes réelles de fonctionnement

	2007	2008
TOTAL GENERAL	49.42%	45.82%
TOTAL HORS BMO	35.33%	37.92%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE		
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	43.72%	46.18%
EPCI TPU	35.22%	37.82%
CU BMO	71.07%	55.46%

Source :
Etats fiscaux 2008 et 2009,
Comptes administratifs 2007 et 2008

Traitement et analyse : KPMG

Le produit fiscal levé par les EPCI du Département représente un peu plus de **45.82%** des recettes réelles de fonctionnement. Ce pourcentage était de 49.42% en 2007.

3. Une dotation globale de fonctionnement stabilisée

La DGF est par son importance, la deuxième recette de fonctionnement des EPCI.

Elle est calculée selon trois critères :

➤ **La population DGF** : La population prise en compte pour le calcul de ces dotations est qualifiée par commodité de « population DGF ». Elle « résulte des recensements généraux ou complémentaires, majoré chaque année des accroissements de population dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat ». Elle repose notamment sur la prise en compte des programmes de construction qui permettent d'estimer la population nouvelle d'une commune d'année en année. Une seconde majoration, d'un habitant par résidence secondaire, intervient également dans le calcul de la population DGF.

C'est donc une population fictive qui est prise en considération pour calculer la dotation d'intercommunalité des groupements (valable également pour DGF des communes). Les différences observées entre la population légale et la population DGF peuvent parfois être de taille et peut conduire à des confusions puisque les seuils d'éligibilité et les calculs des dotations sont fondés, pour l'essentiel, sur cette population « DGF ». C'est donc à la population DGF qu'il convient de se référer.

➤ Le **coefficient d'intégration fiscale (CIF)** : il mesure le niveau d'intégration de l'EPCI. Ce niveau d'intégration est évalué par le poids de la fiscalité levée par le groupement sur son territoire. Plus le coefficient est proche de 1, plus un EPCI est considéré comme intégré et plus sa DGF est élevée. A l'inverse si le CIF est faible, alors la DGF sera moins importante. Il tient compte aussi des politiques de solidarité financière sur le territoire, puisque plus les EPCI reversent aux communes, moins ils perçoivent de DGF.

➤ Le **potentiel fiscal par habitant** : il évalue la richesse potentielle des EPCI. En effet, il mesure le produit fiscal potentiel que percevraient les EPCI, si à leurs bases fiscales on appliquait les taux moyens nationaux. C'est l'écart relatif de potentiel fiscal par habitant qui est utilisé pour le calcul de la DGF : plus le potentiel fiscal est élevé par rapport au potentiel fiscal moyen de la catégorie, moins la DGF sera importante. C'est le principe de péréquation.

=> C'est la **combinaison de ces trois critères** qui permet d'évaluer le montant de chaque DGF. Il faut tenir compte également des décisions prises au niveau national et de la fixation de la dotation par habitant qui est votée chaque année, par le Comité des finances locales. C'est à partir de ces dotations moyennes nationales que sont calculées les valeurs de point servant au calcul des attributions individuelles.

Il est à noter que :

- **Le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères** rentre directement dans le calcul du CIF en le majorant. La prise de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères n'est donc pas neutre financièrement : elle bonifie directement le montant de la DGF.
- **La redevance assainissement** est intégrée de la même façon, mais uniquement pour les communautés d'agglomération. Notons que pour les EPCI qui gèrent cette compétence par l'intermédiaire d'un délégataire, seule la surtaxe rentre dans le calcul du CIF.
- Depuis la Loi Chevènement de 1999, les reversements aux communes sont intégrés au calcul du CIF (dépenses de transfert). Ainsi, les produits que sont **l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire viennent minorer le CIF : plus un EPCI reverse aux communes, plus son CIF diminue, et plus la DGF diminuera également**. Par ce principe, l'État souhaite inciter les EPCI à financer des projets communautaires plutôt que de faire de la redistribution financière.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est le principal prélèvement sur recettes versé par l'Etat aux collectivités territoriales. Instituée par la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979, elle a connu plusieurs grandes réformes successives.

La dotation intercommunale fait intervenir la notion de population DGF. L'article L. 5211-30 du code général des collectivités territoriales prévoit le versement aux établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre d'une dotation de base calculée en fonction de la population totale des communes regroupées et pondérée, le cas échéant, par le coefficient d'intégration fiscale de l'établissement.

S'y ajoute une dotation de péréquation calculée également en fonction de la population totale des communes regroupées mais aussi du potentiel fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale et pondérée, le cas échéant, par le coefficient d'intégration fiscale de l'établissement.

Le **Loi de finances pour 2010** prévoit une indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de **+0.6%** (soit + 0.245 Md €) permettant de préserver le dynamisme du FCTVA sans diminution drastique des autres composantes de l'enveloppe normée.

Pour la première année, la DGF commence à jouer un rôle d'ajustement dans le périmètre des concours financiers de l'Etat.

A titre exceptionnel pour 2009, le taux de progression de la DGF a évolué de 0.5 point de % de plus que l'inflation prévisionnelle, soit 2% pour 1.5% d'inflation prévisionnelle révisée. La loi de finances 2009 a harmonisé l'évolution de la DGF avec celle de l'enveloppe normée des concours de l'Etat, soit sur la base du taux prévisionnel d'inflation.

A. Évolution des données générales

La dotation globale de fonctionnement* en euros

En euros

	DGF 2004	DGF 2005	DGF 2006	DGF 2007	DGF 2008	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	43 727 344	44 283 103	45 868 623	46 896 182	48 196 648	2.77%
TOTAL HORS BMO	23 372 284	23 724 492	24 959 195	25 656 734	26 699 364	4.06%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	37 244	46 806	48 706	50 184	56 153	11.89%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	626 419	668 612	752 820	784 198	904 576	15.35%
EPCI TPU	22 708 621	23 009 074	24 157 669	24 822 352	25 738 635	3.69%
BMO	20 355 060	20 558 611	20 909 428	21 239 448	21 497 284	1.21%

* Hors dotation de compensation

Source : Fiches DGF
Traitement et analyse : KPMG

Le poids de la DGF* dans les recettes réelles de fonctionnement

En %

	2005	2006	2007	2008	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	12.27%	12.10%	12.45%	11.21%	-9.97%
TOTAL HORS BMO	11.42%	11.41%	11.24%	11.29%	0.42%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	3.89%	4.07%	4.10%	4.68%	14.10%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	22.05%	24.26%	23.60%	25.88%	9.66%
EPCI TPU	11.31%	11.26%	11.10%	11.11%	0.06%
BMO	13.43%	13.06%	14.30%	11.10%	-22.33%

Remarque : Sont pris en compte pour les calculs de l'année 2003 les EPCI en fonction de la nature de leur régime fiscal 2005 afin de faciliter les comparaisons

* Hors dotation de compensation

Source : Fiches DGF, Comptes administratifs 2005 à 2008
Traitement et analyse : KPMG

La DGF totale du territoire s'élève à **48 196 K€** en 2008 dont 21 497 K€ pour BMO.

Pour rappel, le produit fiscal yc SPPS s'élève quant à lui à 230 578 K€ en 2008.

La tendance constatée depuis 2000 se confirme en 2008 : le poids de la DGF dans le total des recettes réelles de fonctionnement tend à diminuer.

Par exemple : entre 2007 et 2008, l'évolution de l'enveloppe globale de DGF est plus faible que celle des recettes réelles de fonctionnement : **2.77%** contre 14.14%. Par conséquent, le poids de la DGF dans celles-ci diminue.

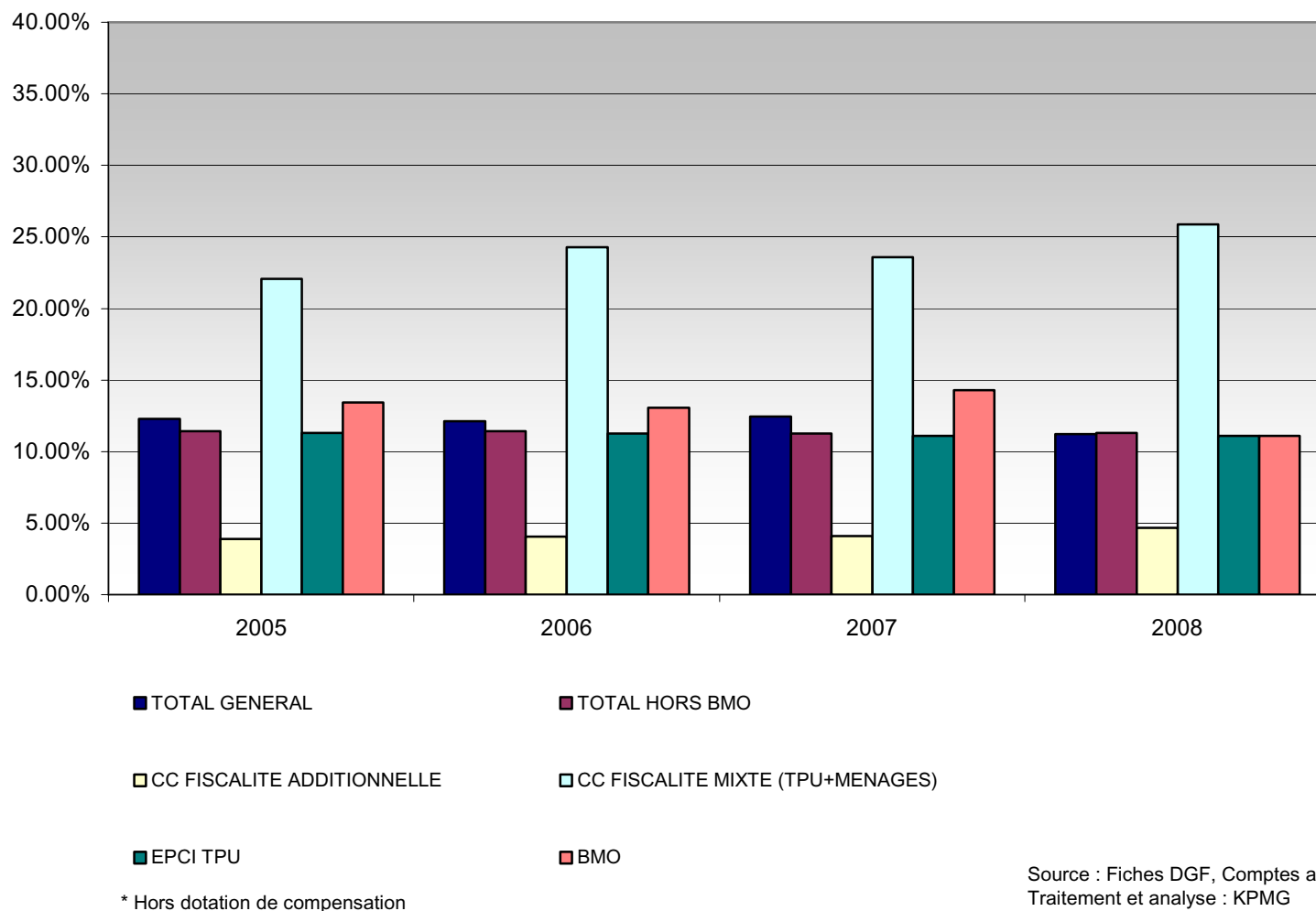
Cette diminution est notamment la résultante du contrat de croissance et de solidarité qui limite depuis plusieurs années l'évolution des concours financiers aux collectivités.

En effet, l'État prévoit depuis une dizaine d'années un encadrement très strict de l'évolution des concours financiers en faveur des collectivités locales.

La loi de finances pour 2008 et la loi de finances rectificative pour 2008 ont fixé le montant total de la DGF en 2008 à 40 milliards d'euros, en augmentation de +2,08%. Le contrat de stabilité a maintenu pour 2008 l'indexation de la DGF selon l'inflation plus la moitié de la croissance du PIB, mais une régularisation négative a amputé la DGF de 84 millions d'euros.

La DGF s'élève à 40,8 milliards d'euros en 2009 et s'élèverait à 41.091 milliards d'euros en 2010.

Le poids de la DGF* dans les recettes réelles de fonctionnement



B. Les éléments de calcul de la DGF

a. Le potentiel fiscal

La corrélation positive entre l'importance du CIF et la dotation de solidarité communautaire observée en 2006 et 2007 est de nouveau confirmée au vu des résultats 2008.

Pour rappels, en 2005, c'est à hauteur de 75% que sont intégrées les dépenses de transfert dans le calcul du CIF (contre 50% en 2004).

Depuis 2006, c'est désormais 100% des dépenses de transfert qui sont intégrés dans le calcul du CIF.

En conséquence, les reversements (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) pénalisent beaucoup plus qu'auparavant le niveau d'intégration fiscale, d'autant plus que les EPCI n'ont pas de marges de manœuvre sur l'attribution de compensation.

En 2008, 8 groupements à TPU ont un CIF supérieur à la moyenne (contre 6 en 2007). Parmi ces 8 groupements, 5 d'entre eux reversent une dotation de solidarité communautaire :

- La Communauté de communes du Cap Sizun
- La Communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Cotes des Légendes
- La Communauté d'agglomération de Quimper
- La Communauté d'agglomération de Morlaix
- Poher Communauté

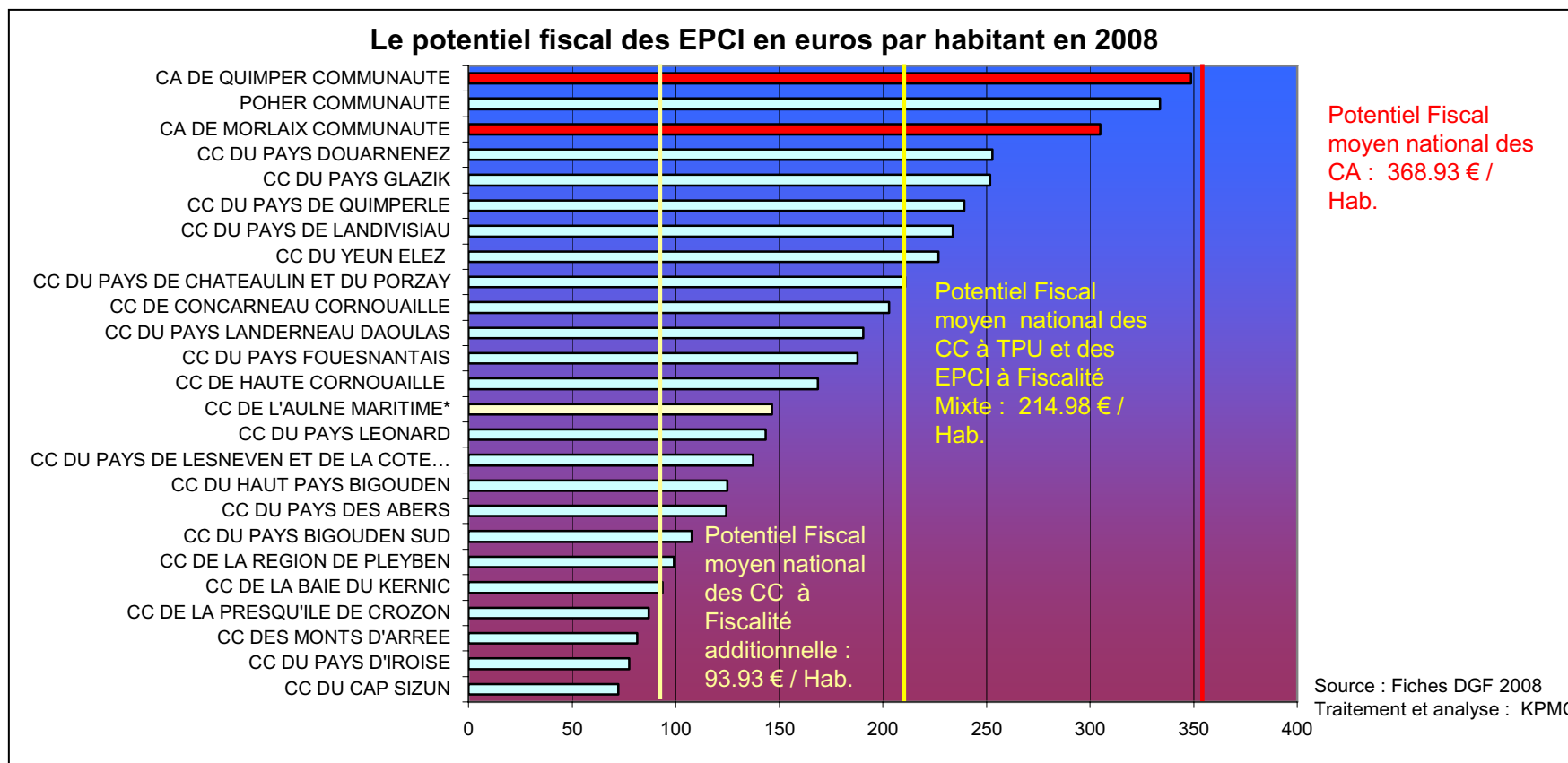
Le potentiel fiscal 4 taxes mesure la richesse potentielle des EPCI (Bases brutes * Taux moyen national). Comme pour le CIF, il existe un potentiel fiscal moyen pour chaque catégorie d'EPCI. C'est à partir de cette référence que sont calculés les écarts relatifs.

En 2008, comme en 2007 et 2006, les deux communautés d'agglomération ont un potentiel fiscal par habitant qui est inférieur au potentiel fiscal moyen de leur catégorie.

Parmi les communautés de communes à TPU (y compris CC du Haut Pays Bigouden), 16 ont un potentiel fiscal par habitant inférieur au potentiel fiscal moyen national de leur catégorie (214.98 €). Ceci s'explique par un niveau de bases brutes des CC à TPU du Finistère inférieur à la moyenne nationale des CC à TPU.

La moyenne du département est inférieure à celle constatée au niveau national pour les communautés de communes à TPU (168.97 €/hab. contre 214.98 €/hab.). Les communautés de communes à TPU ont en moyenne des bases de TP plus faibles que dans le reste du territoire. Cette relative faiblesse du potentiel fiscal est favorable au niveau de la DGF de ces collectivités.

Rappel : S'agissant des communautés urbaines, la DGF, à compter de 2003, n'est plus déterminée par répartition d'une enveloppe entre les EPCI de la catégorie mais par indexation de la DGF/hab. de l'année précédente.



Le potentiel fiscal moyen par habitant – moyennes départementales et nationales

	Département	Moyenne nationale*
PF moyen des CC à Fiscalité additionnelle	144,41 €/hab.	93,93 €/hab.
PF moyen des CA	329,68 €/hab.	368,93 €/hab.
PF moyen des CC à TPU	168,97 €/hab.	214,98 €/hab.
PF moyen du département (Hors BMO)	202,63 €/hab.	

* Source : DGCL

b. Le coefficient d'intégration fiscale dans le Finistère en 2008

Dans le cadre de la Loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale et les modifications issues de la Loi de finances 2005

C.I.F. =

$$\frac{[\text{Produit des 4 taxes} + \text{dotation de compensation SPPS} + \text{TEOM/REOM}] \text{ du groupement} - (\text{dépenses de Transferts} \times \text{Coefficient})}{\text{Produit 4 taxes} + \text{Dotation de compensation SPPS} + \text{TEOM/REOM} [\text{communes} + \text{groupement}]}$$

Dépenses de transferts :

-La Loi de finances 2005 supprime cette notion pour les groupements qui ne sont pas en TPU.

En régime de TPU :

Dépenses de transfert =

100 % Attribution de compensation + 50% dotation de solidarité

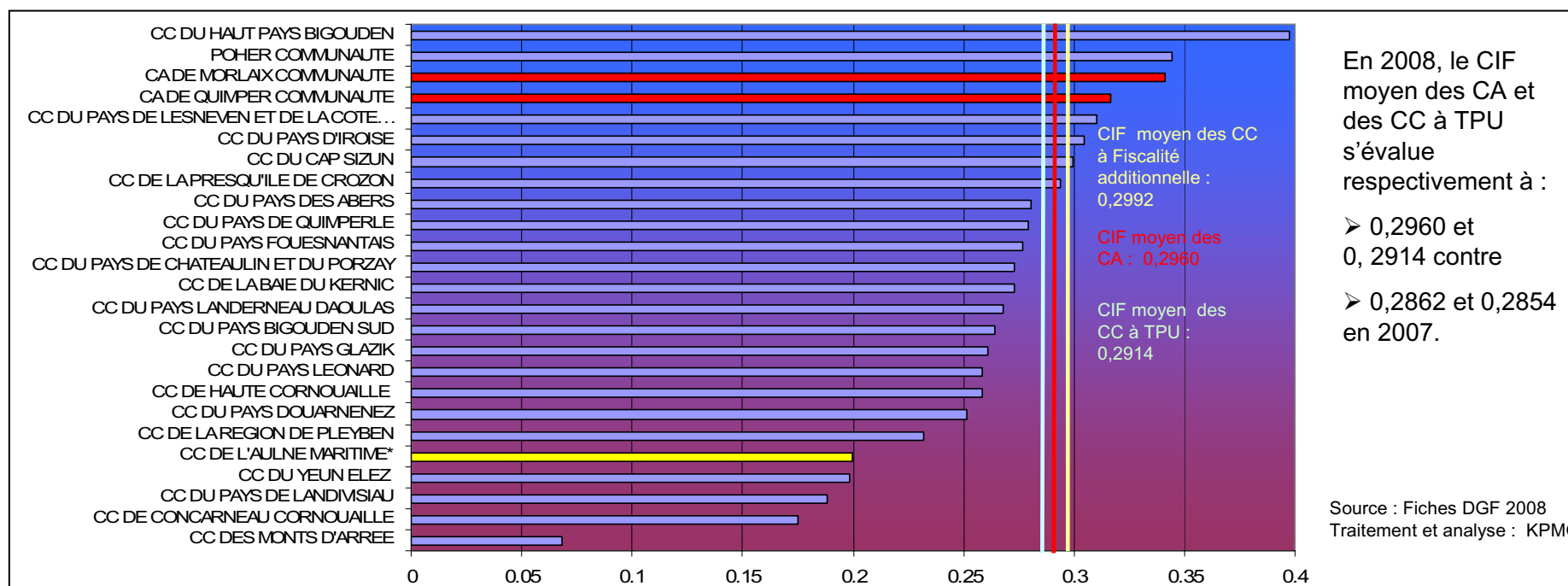
Intégration progressive des dépenses de transfert:

50% en 2004

75% en 2006

100% dès 2007

Le coefficient d'intégration fiscal en 2008



Parmi les communautés de communes à TPU, 16 ont un CIF inférieur au CIF moyen de leur catégorie (0,2914 en 2008).

Seules 8 ont un CIF supérieur à la moyenne nationale :

- La Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : le niveau important du CIF s'explique par son régime de fiscalité mixte (fiscalité supplémentaire au bénéfice de la communauté de communes)
- Poher Communauté
- La Communauté d'Agglomération de Quimper
- La Communauté d'Agglomération de Morlaix
- La Communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes
- La Communauté de communes du Cap Sizun
- La Communauté de communes du Pays d'Iroise
- La Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon

On mesure « l'intégration fiscale » d'un groupement en faisant le rapport entre la fiscalité levée par le groupement et le total de la fiscalité levée par l'ensemble « communes+groupement ». Plus le rapport est élevé, plus l'intégration fiscale est forte. Par exemple, un CIF de 30% signifie que le groupement perçoit 30% du produit fiscal du territoire (produit des 4 taxes, TEOM, REOM, dotation de compensation de la SPPS), minoré des dépenses de transfert.

Les coefficients d'intégration fiscale moyens nationaux par catégorie de groupements

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CA	0,421294	0,394378	0,3703	0,32659	0,276077	0,2862	0.29601
CC à fiscalité additionnelle	0,221578	0,242116	0,2646	0,28213	0,287490	0,2951	0.29918
CC à taxe professionnelle unique	0,366341	0,349074	0,3578	0,320758	0,271623	0,2854	0.29136

Source : DGCL

La Communauté de communes de l'Aulne Maritime, en régime de la fiscalité additionnelle est moins intégrée que la moyenne (**0,29918**).

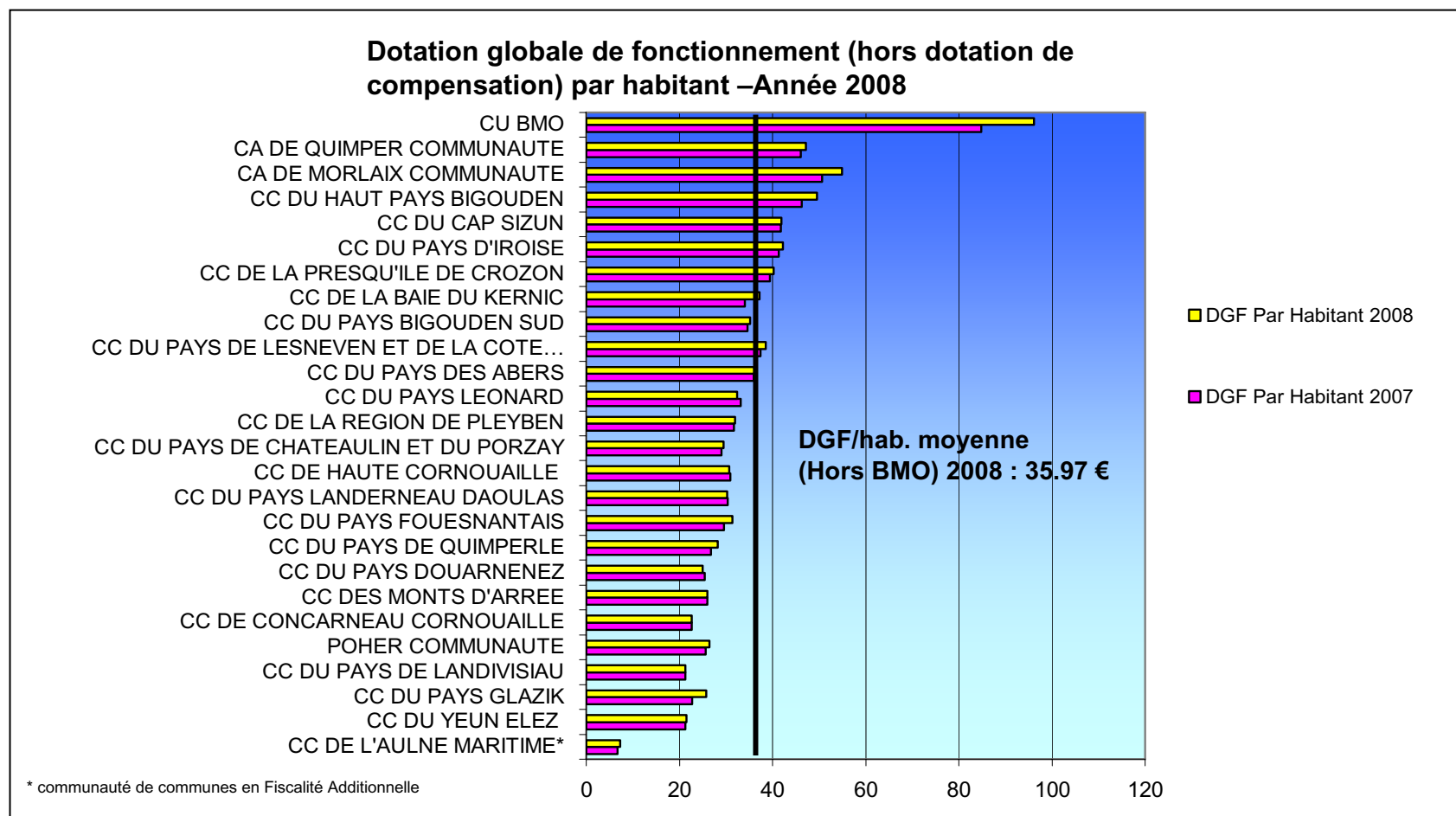
Quimper Communauté est plus intégrée que la moyenne, contrairement à la CA de Morlaix Communauté dont le CIF est inférieur à la moyenne nationale (**0,29601**).

Ainsi, les communautés de communes du Département sont plutôt moins intégrées que les autres communautés de communes en France (en moyenne les CC à TPU y compris CC Haut Pays Bigouden : 0,261249 contre **0,29136**).

Il est à noter que, après une hausse entre 2006 et 2007, le niveau d'intégration fiscale moyen des communautés de communes à TPU du Finistère a de nouveau augmenté entre 2007 et 2008 : 0,2524 en 2007 contre 0,2612 en 2008. Le CIF moyen national des communautés de communes à TPU a lui aussi augmenté. Cette hausse reflète une intégration de plus en plus importante des groupements, à savoir des transferts de compétences vers les groupements.

À noter que depuis l'année 2006, le CIF est le reflet réel du niveau d'intégration des groupements.

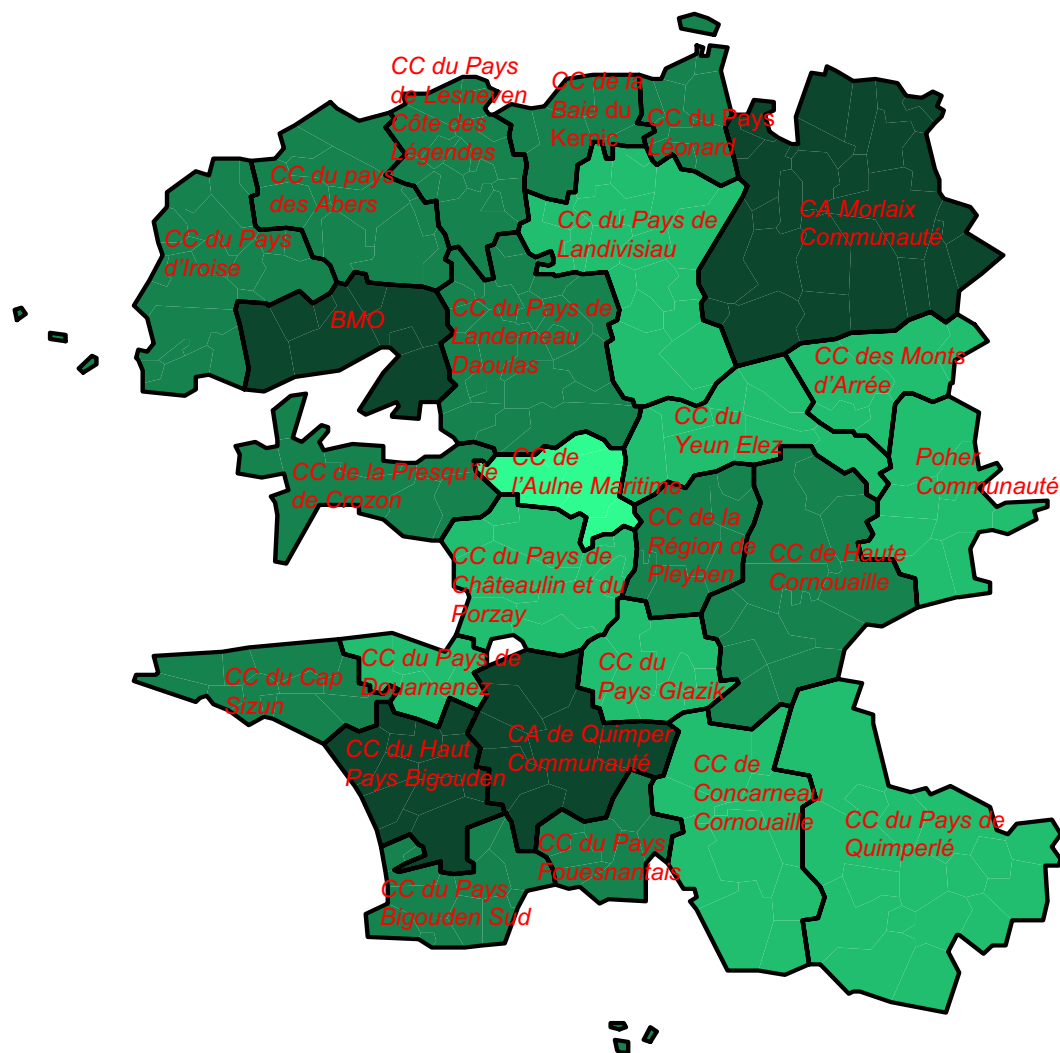
C.L'évolution de la DGF des EPCI du Finistère



La moyenne nationale des dotations par habitant pour les années 2005, 2006 et 2007 est la suivante :

	2005	2006	2007	2008
DGF/hab. moyenne pour les CC à fiscalité additionnelle	17,28€	17,97€	18,69€	19.44 €
DGF/hab. moyenne pour les CC à taxe professionnelle unique	29,36€	21,95€ (non bonifiées) 30,53€ (bonifiées)	22,83€ (non bonifiées) 31,75€ (bonifiées)	23.74€ (non bonifiées) 33.02€ (bonifiées)
DGF/hab. moyenne pour les communautés d'agglomération	41,35€	42,38€	43,44€	44.53 €

La dotation globale de fonctionnement en euros par habitant (hors dotation de compensation)



DGF 2008 par habitant

- Moins de 10 €/hab.
- De 10 à 30 €/hab.
- De 31 à 44 €/hab.
- Plus de 45 €/hab.

Source : Fiches DGF 2008
Carte : KPMG

Évolution de la **DGF moyenne** par habitant des EPCI du Département en euros par habitant

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
DGF Groupements	42,72	42,99	46,37	46,71	48,07	48,94	49,9
Hors BMO	27,84	28,57	32,47	32,74	34,16	34,92	35,97

Les deux chapitres précédents font apparaître les éléments suivants :

- Un coefficient d'intégration fiscale globalement inférieur aux moyennes nationales.
- Un potentiel fiscal par habitant qui est aussi plus faible que les moyennes nationales.

Ces deux critères **jouent donc en sens inverse quant à leur impact sur le niveau de la DGF des EPCI.**

La moyenne nationale des dotations par habitant pour l'année 2008 est la suivante : 19.44€ pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle, 23.74€ pour les communautés de communes à Taxe Professionnelle Unique non bonifiées, 33.02€ pour les bonifiées et 44.53€ pour les communautés d'agglomération.

Il est à noter que le régime de la fiscalité mixte (TPU + fiscalité ménages) n'apparaît pas comme une catégorie à part entière. La DGF par habitant des communautés de communes à fiscalité mixte est identique à celle des communautés de communes à TPU.

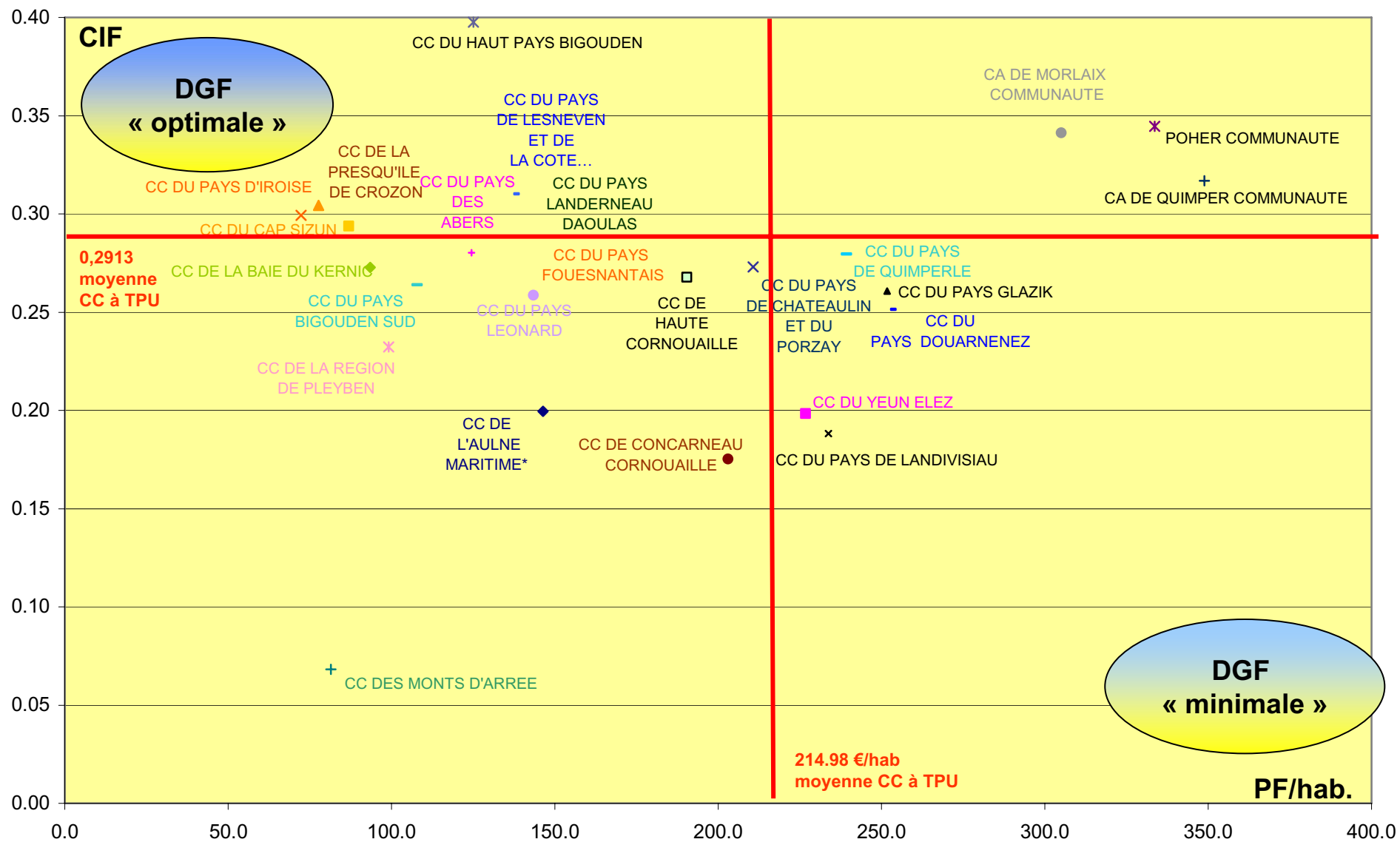
14 communautés de communes à TPU sur 21 (hors CC du Haut Pays Bigouden qui est à fiscalité mixte) **ont une dotation par habitant inférieure à la moyenne nationale.** Les sept autres ont une dotation plus importante : pour celles-ci, la faiblesse du potentiel fiscal par habitant doit donc jouer plus fortement dans le calcul de la DGF que la relative faiblesse du CIF.

Par ailleurs, **sur les 23 EPCI à TPU, 6 ont une dotation par habitant qui diminue en 2008**, les autres EPCI constatant une augmentation de la leur.

Cependant, le graphique précédent indique bien que les variations entre les deux années sont peu importantes, à l'exception de :

- La Communauté Urbaine de Brest : +13.34%
- La Communauté de communes du Pays Glazik : +13.30%
- La Communauté de communes de la Baie du Kernic : +9.25%
- La Communauté d'agglomération de Morlaix Communauté: +8.27%
- La Communauté de communes de l'Aulne Maritime : +8.31%
- La Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : +6.80%
- La Communauté de communes du Pays Fouesnantais : +6.28%

Le coefficient d'intégration fiscale et le potentiel fiscal par habitant - 2008



Source : Fiches DGF 2008
Traitement : KPMG

D. La maîtrise stratégique de la DGF

a. Le lien entre le coefficient d'intégration fiscale et le potentiel fiscal

Le coefficient d'intégration fiscale et le potentiel fiscal sont les deux éléments essentiels de calcul de la dotation globale de fonctionnement. Ces critères influent en sens inverse dans le calcul de la DGF.

Plus le coefficient d'intégration fiscale est élevé, plus la DGF sera importante. A l'inverse, plus le potentiel fiscal d'une collectivité est fort, moins la DGF sera élevée.

Ainsi, une collectivité dont le CIF est important mais dont le potentiel fiscal est faible, bénéficiera d'une dotation globale de fonctionnement élevée.

A l'inverse, la combinaison d'un CIF faible et d'un PF important, se répercute négativement sur le montant de DGF.

Par conséquent, la position idéale est de se situer dans la partie gauche en haut du graphique.

En comparant le CIF et le PF des collectivités de 2001 et 2008, on observe les points suivants :

➤ Le CIF moyen national observé dans la catégorie des communautés de communes à TPU a globalement diminué sur la période (0,341059 en 2001 et 0,29136 en 2008) en raison de l'intégration progressive des dépenses de transfert.

➤ Dans le Finistère, les coefficients d'intégration fiscale ont également baissé sur la période étudiée.

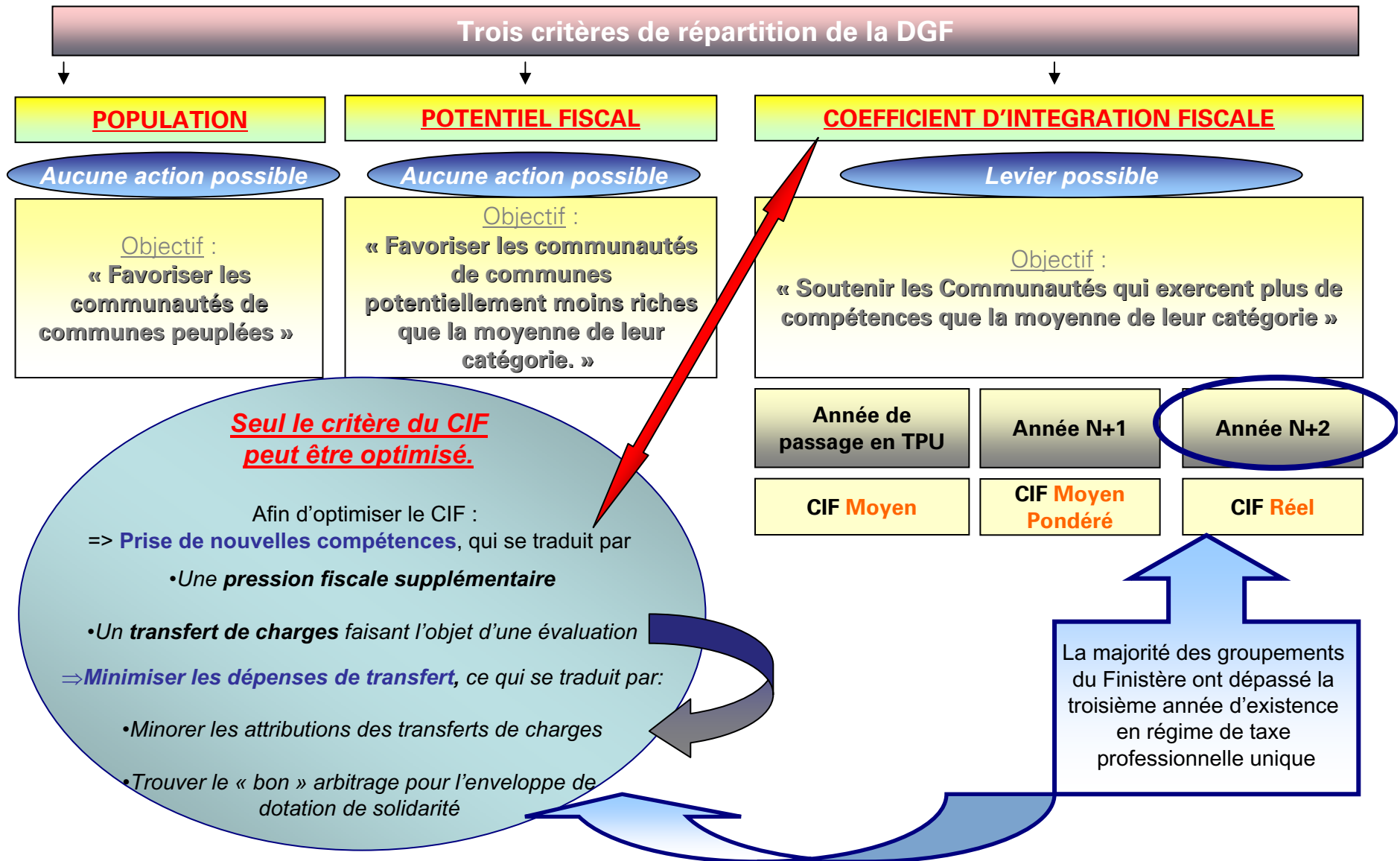
➤ Néanmoins, entre 2007 et 2008 on observe une hausse du CIF moyen tant national (+0,02 points) que départemental.

➤ Sur la période 2001-2008, 2007 et 2008 sont les premières années où le niveau du CIF augmente.

Le potentiel fiscal moyen par habitant a augmenté sur la période : 168,97 €/hab. en 2008 contre 146,81 €/hab. en 2001. La moyenne nationale a elle aussi augmenté : passant de 207,05 €/hab. en 2001 à 214,98€/hab. en 2008.

Malgré une diminution du niveau du coefficient d'intégration fiscale, la dotation globale de fonctionnement moyenne des groupements finistériens (hors BMO), rapportée au nombre d'habitants, a augmenté sur la période 2001-2008. Elle est de 35,97 € en 2008 contre 28,03 € en 2001 grâce à la richesse fiscale des groupements qui a progressé.

b. L'optimisation de la dotation globale de fonctionnement



4. La fiscalité relative à la compétence des ordures ménagères

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères peut se financer de trois façons différentes :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)
- Un prélèvement sur le budget principal avec ou sans complément de la TEOM

A. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Afin de pouvoir percevoir la TEOM, la collectivité doit exercer la compétence « déchets ménagers » dans son intégralité et assurer au moins la gestion de la collecte.

Par conséquent, toute commune ou tout EPCI qui s'est dessaisi de l'intégralité de la compétence ne peut plus percevoir la taxe. En revanche, la commune ou l'EPCI compétent, qui transfère le traitement et conserve la collecte, est à même d'instituer et de percevoir la TEOM.

Cette taxe est additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties : elle est donc calculée en fonction de 50% de la valeur locative.

Jusqu'à 2004, les communes, les EPCI et les syndicats mixtes compétents votaient chaque année un produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sans avoir connaissance des bases correspondantes. Le taux de celle-ci était calculé par les services fiscaux.

L'article 107 de la Loi de finances pour 2004, modifié par l'article 101 de la Loi de finances pour 2005, remédie à ce problème en prévoyant qu'à compter de 2005, les communes et les groupements qui ont institué la TEOM votent le taux de celle-ci.

L'article 107 de la Loi de finances pour 2004 prévoit également que les communes, leurs groupements et les syndicats mixtes peuvent voter des taux de taxe différents, tenant compte de l'importance du service rendu. L'article 101 de la loi de finances pour 2005 a complété cette disposition, en précisant que le service rendu était apprécié en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût.

Les communes et les EPCI à fiscalité propre qui ont institué la taxe pour leur propre compte :

- décident des éventuelles exonérations ou plafonnements facultatifs, ainsi que des délimitations de zones à taux différenciés (en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu et/ou, pour les seuls EPCI, en vue d'une harmonisation progressive des taux) avant le 15 octobre,
- votent, chaque année avant le 31 mars, le taux de la taxe.

B. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La condition d'institution de la redevance est identique à celle de la taxe : afin de pouvoir percevoir la REOM, la collectivité doit exercer la compétence « déchets ménagers » dans son intégralité et en assurer au moins la collecte.

L'instauration de la REOM confère au service un caractère industriel et commercial qui impose l'établissement d'un budget annexe équilibré en recettes et en dépenses, conformément aux dispositions de l'article L. 2224-1 du CGCT. Il en résulte que la collectivité concernée doit déterminer le montant global de la redevance de telle sorte que le coût total du service soit couvert par son produit, et calculer son montant pour chaque usager en tenant compte du service rendu. C'est à la collectivité compétente d'une part d'établir le fichier des assujettis à la redevance et d'autre part de supporter la charge des impayés, car le produit est perçu par le comptable public au nom de la collectivité et son produit n'est en aucun cas garanti par l'État.

La Loi de finances pour 2005 a apporté quelques modifications au régime de la redevance :

✓ Afin de faciliter le recouvrement des créances communales non fiscales, dont fait partie la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, une nouvelle procédure est mise en place, dénommée « opposition à tiers détenteur » (OTD). Le comptable public peut désormais saisir des sommes d'argent détenues (ou dues) par des tiers, après autorisation préalable de l'ordonnateur.

✓ Il est désormais possible d'instituer, en raison des caractéristiques de l'habitat, une part fixe dans le tarif de la redevance, au plus égale aux coûts non proportionnels du service. Une redevance globale peut être perçue auprès des résidences constituées en habitat vertical ou pavillonnaire. Elle est calculée en fonction du nombre de résidents ou de la masse des déchets produits (exprimée en volume ou en poids).

✓ Les communes « isolées », membres d'un syndicat mixte, peuvent instituer et percevoir la redevance, dans le cas où le syndicat ne l'aurait pas instituée avant le 1er juillet.

C. La redevance spéciale

La redevance spéciale rémunère les prestations d'élimination (collecte et traitement) assurées par la collectivité pour les déchets « assimilés » aux ordures ménagères issus de producteurs autres que les ménages.

Il s'agit des déchets provenant de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des services, des administrations et des activités de toute nature, dès lors qu'ils ne sont ni inertes, ni dangereux et qu'ils peuvent compte tenu de leurs caractéristiques, être éliminés dans les mêmes installations que les déchets ménagers non inertes et non dangereux.

La redevance spéciale doit être instituée par les collectivités qui :

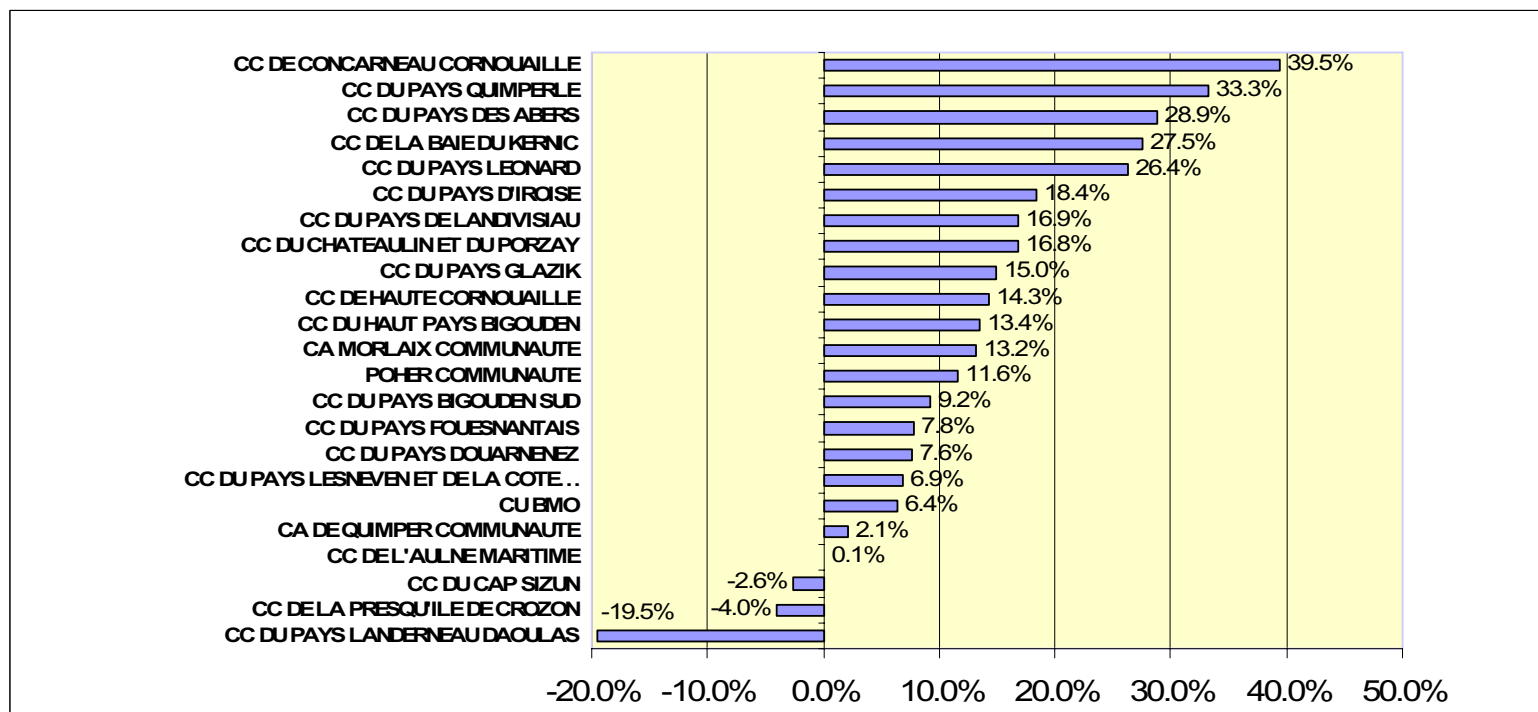
- n'ont pas institué la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)
- assurent la collecte et le traitement de déchets non ménagers (des entreprises ou des administrations) « qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. »

Pour ces déchets, la collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public (caractéristiques et quantités de déchets, définition des sujétions techniques particulières).

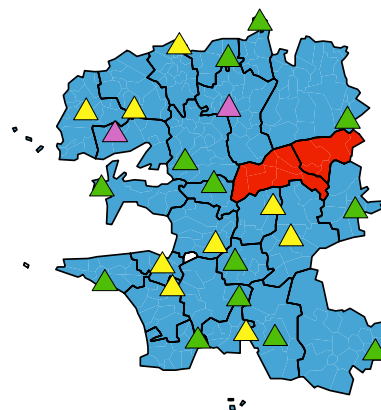
Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets pour les commerçants et artisans (ou autres producteurs de déchets non ménagers), la collectivité doit leur faire payer la redevance spéciale.

D. La compétence « ordures ménagères » dans le Département du Finistère en 2008

Évolution des produits de TEOM et de REOM – 2007/2008



Mode de financement des ordures ménagères – Situation au 31/12/2008



Mode de financement de la compétence OM

- ▲ TEOM (13)
- ▲ BP (2)
- ▲ REOM (9)

Les EPCI compétents en matière d'OM

- EPCI compétents
- EPCI non compétents
- Commune non regroupée

Source : données SAFI
Carte : KPMG

Les montants en euros par habitant de taxe et de redevance – Année 2008

	Population DGF 2008	Date d'arrêté de prise de compétence	Montant TEOM 2008	Montant TEOM en €/hab 2008
CC DU PAYS QUIMPERLE	57 497	28.12.1993	5 428 009	94
POHER COMMUNAUTE	15 517	21.12.2000	1 403 570	90
CC DU PAYS LEONARD	22 436	29.12.1999	2 070 832	92
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	90 918	27.12.1993	8 025 931	88
CC DU CAP SIZUN	19 387	04.10.2000	1 475 855	76
CC DU PAYS GLAZIK	10 585	31.12.1993	750 691	71
CC DE LA BAIE DU KERNIC	13 518	31.12.1993	913 690	68
CA MORLAIX COMMUNAUTE	70 631	30.12.2002	4 581 973	65
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	42 928	28.12.1993	2 593 095	60
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	20 695	18.11.1999	1 227 014	59
CC DE L'AULNE MARITIME	7 681	13.12.2001	410 959	54
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOULAS	47 144	26.12.1994	2 461 880	52
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	51893	30.12.2002	2 566 964	49
CU BMO	223 564	24.05.1973	6 445 068	29
Moyenne CC	28 116		1 936 596	70
Moyenne CA	80 775		6 303 952	77
Moyenne Pondérée	49 600		2 882 538	68
Moyenne Pondérée hors BMO	36 218		2 608 497	71

	Population DGF 2008	Date d'arrêté de prise de compétence	Montant REOM 2008	Montant REOM en €/hab 2008
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	31 133	28.12.1993	3 163 541	102
CC DU CHATEAULIN ET DU PORZAY	18 448	01.01.2003	1 677 646	91
CC DU PAYS DOUARNENEZ	22 332	22.02.1999	2 011 102	90
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	18 282	28.12.1993	1 290 697	71
CC DU PAYS D'IROISE	48 652	08.12.1992	3 722 041	77
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	16 343	29.12.1999	1 088 934	67
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	7 180	31.12.1999	482 712	67
CC DU PAYS DES ABERS	39 025	17.12.1993	2 150 488	55
CC DU PAYS LESNEVEN ET DE LA COTE DES LEGENDES	28 924	01.01.1995	1 747 294	60
Moyenne CC	25 591		1 926 051	75

Source : Comptes administratifs 2008

14 groupements financent leur compétence « Ordures Ménagères » par la taxe, alors que 9 la financent par la redevance.

La CC du Pays de Landivisiau est le seul EPCI à financer uniquement cette compétence par le budget principal.

La CU de BMO se finance à la fois par le budget principal et par la TEOM.

La CC du Yeun Elez et la CC des Monts d'Arrée n'exercent pas la compétence « ordures ménagères ».

La CC de la Région Pleyben délègue cette compétence à un syndicat.

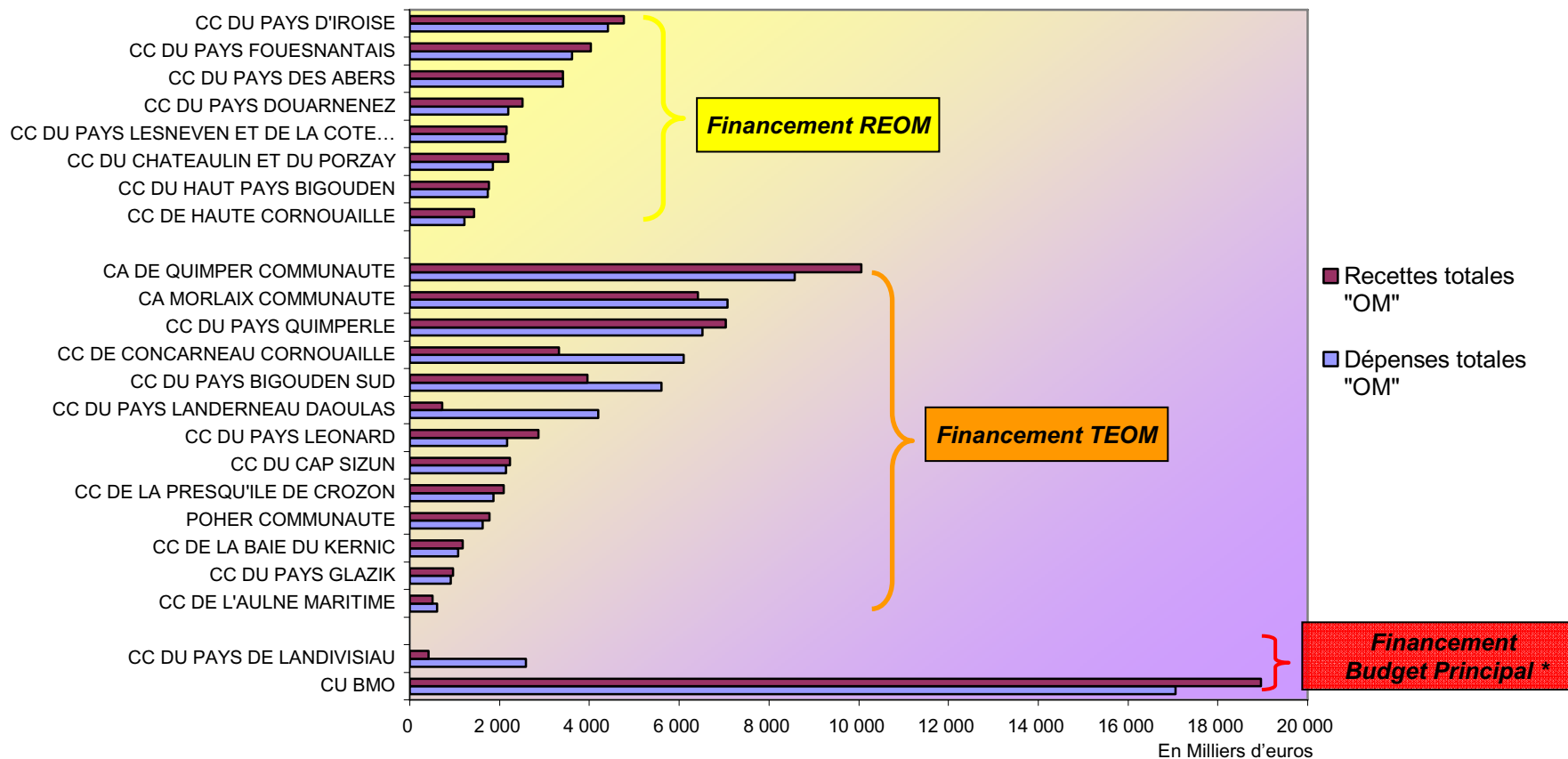
Le service de la taxe revient à **70 €/hab.** contre un montant moyen de **73 €/hab.** pour les usagers soumis à la redevance.

Il faut noter que le montant de la **taxe par habitant est plus important dans le Finistère que dans le reste de la France**, puisque la moyenne nationale pour les groupements à TPU est de 53 €/hab. et de 46 €/hab. pour les communautés de communes sans TPU ou à fiscalité mixte.

E. Étude approfondie de la compétence « Ordures ménagères » pour l'année 2008

➤ Budget de l'activité de collecte et traitement des déchets pour l'exercice 2008

hors CC des Monts d'Arrée (pas compétent), CC de la Région Pleyben (délégation de la collecte et traitement à un syndicat) et CC du Yeun Elez (non compétent)



* Pour la CU BMO, c'est un financement par le budget principal et par la TEOM.

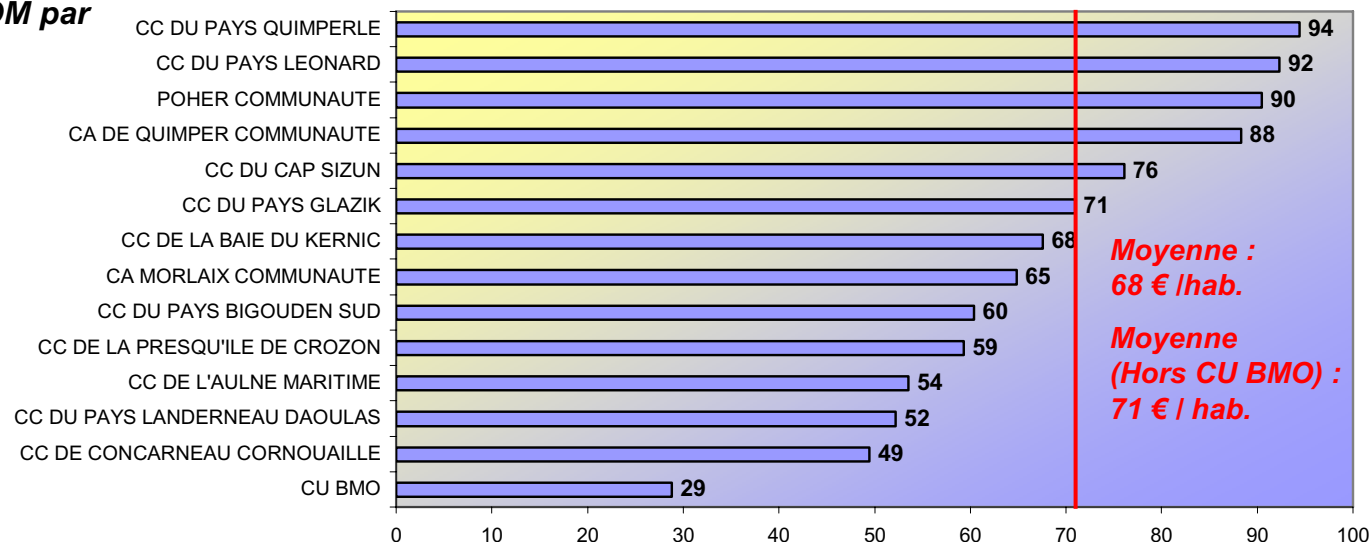
* La CC de la Région de Pleyben a donné délégation à un syndicat pour la compétence ordures ménagères, néanmoins elle perçoit une REOM.

Données sources : CA 2008 (fonction 812 ou budget annexe si existant) et les rapports annuels de l'activité « collecte et traitement » des groupements 2008

➤ **Mode de financement : TEOM**

• **Montant en euros de la TEOM par habitant (population DGF)**

Exercice 2008

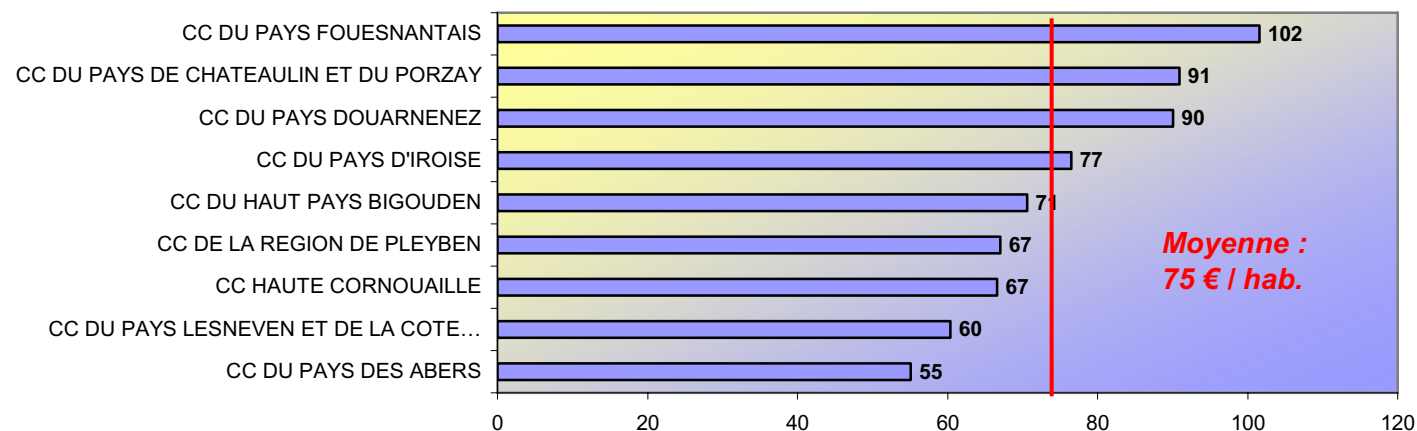


Source : CA 2008
Traitement et analyse : KPMG

➤ **Mode de financement : REOM**

• **Montant en euros de la REOM par habitant (population DGF)**

Exercice 2008



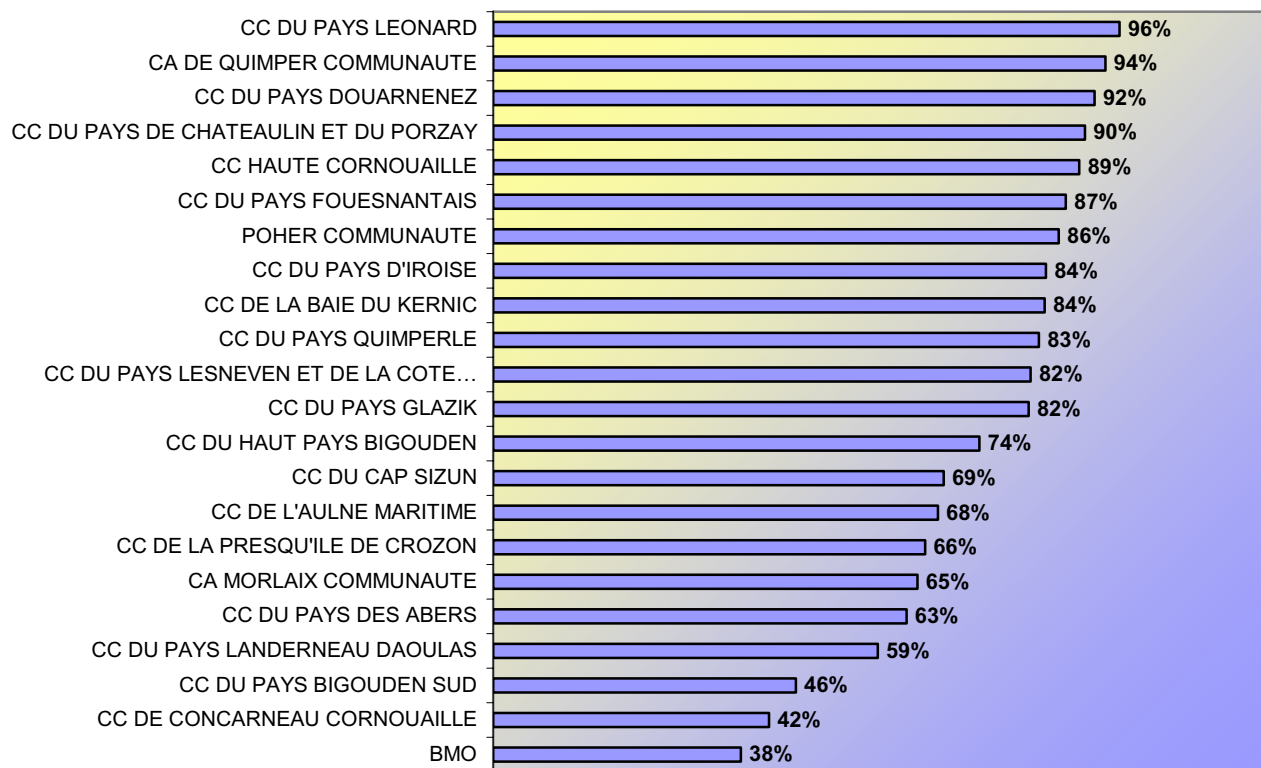
Source : CA 2008
Traitement et analyse : KPMG

➤ Taux de couverture des dépenses réelles de fonctionnement par la REOM ou la TEOM

Exercice 2008 - Hors CC des Monts d'Arrée, CC de la Région de Pleyben et CC du Yeun Elez

La CC Pays de Landivisiau finance leur service grâce au Budget Principal

Lorsque nous ne disposons pas des données 2008, nous n'avons pas intégré les EPCI au graphique ci-après.



Source : CA 2008

Traitement et analyse : KPMG

Pour les EPCI qui financent leur service par la TEOM (hors la CU BMO), le taux de couverture des dépenses est en moyenne de **70%** contre **84%** pour ceux qui financent par la REOM.

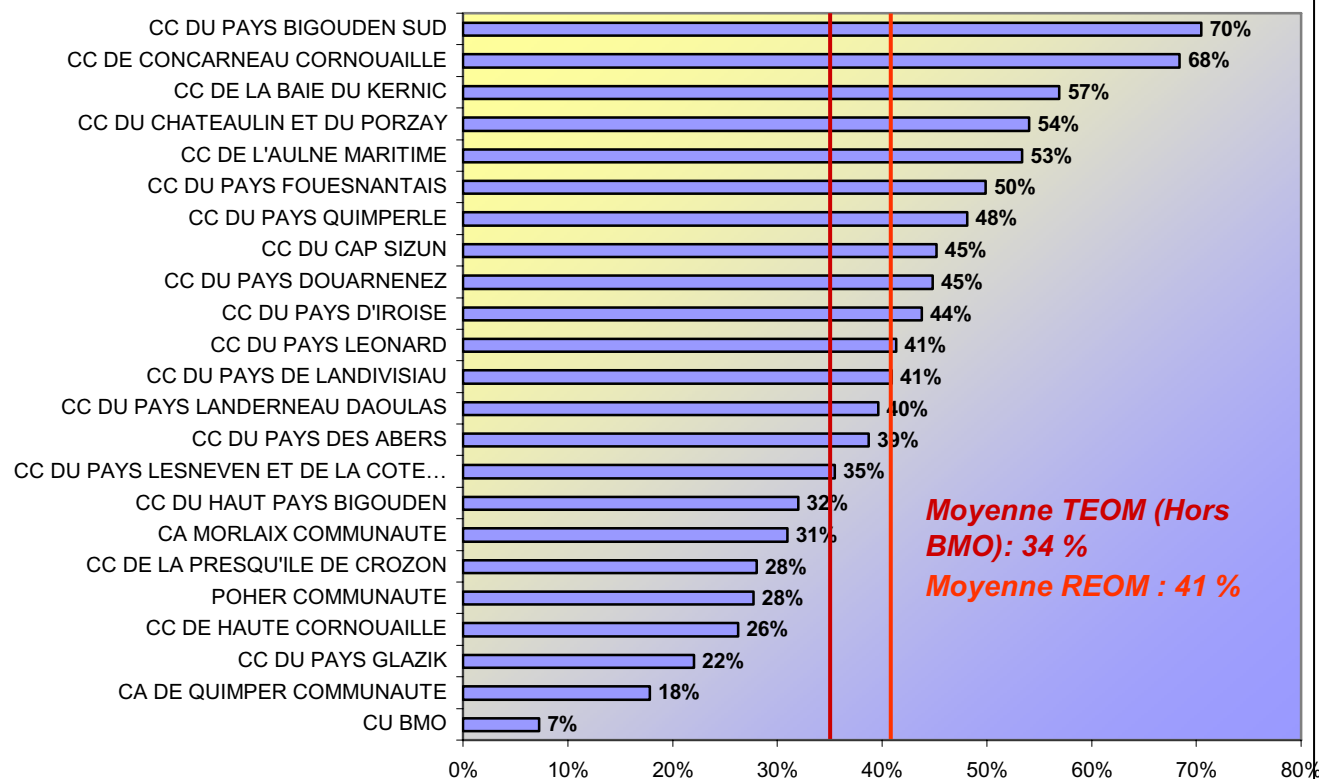
La taux moyen de couverture par la redevance est supérieur au taux moyen de couverture par la taxe.

En toute logique, le taux de couverture par la taxe est plus important pour les EPCI qui prélèvent une TEOM par habitant plus élevée. La Communauté de communes de Concarneau Cornouaille, qui a choisi de ne prélever que 49 €/hab. de TEOM ne couvre ses dépenses qu'à hauteur de **42%** par la fiscalité. A l'opposé la CC du Pays Léonard prélève 92 €/hab. mais couvre ses dépenses à hauteur de **96 %**.

➤ **Poids des dépenses réelles de fonctionnement liées à l'activité « Déchets ménagers » dans les dépenses réelles de fonctionnement consolidées**

Exercice 2008 - Hors CC des Monts d'Arrée, CC de la Région de Pleyben et CC du Yeun Elez

La CC Pays de Landivisiau finance leur service grâce au Budget Principal



Source : Comptes Administratifs 2008
Traitement et analyse : KPMG

Les EPCI, qui utilisent la TEOM comme moyen de financement de leur service « Ordures Ménagères », font apparaître un poids moyen de **34 %** de l'activité dans le budget de fonctionnement consolidé alors que ceux qui financent par la REOM représentent un poids d'environ **41 %**.

Pour la CU Brest Métropole Océane, ce service ne représente que 7% du budget de fonctionnement de l'ensemble des compétences de la communauté urbaine. A l'inverse, près de 70% des dépenses réelles de fonctionnement de la CC du Pays Bigouden Sud sont liées au service « Ordures Ménagères ».

Le poids des dépenses de fonctionnement du service « Ordures Ménagères » est étroitement lié au niveau de compétences exercées par l'EPCI. Une corrélation est observée entre le CIF, qui reflète le niveau de compétences exercé, et le poids du service « Ordures ménagères » dans le budget global des EPCI.

✓ La CC du Haut Pays Bigouden a un CIF de 0.40 pour un poids du service OM de **32%**.

✓ A l'inverse, pour la CC de Concarneau Cornouaille, le poids du service est élevé, **68%**, et son CIF est relativement faible en 2008 (0,18).

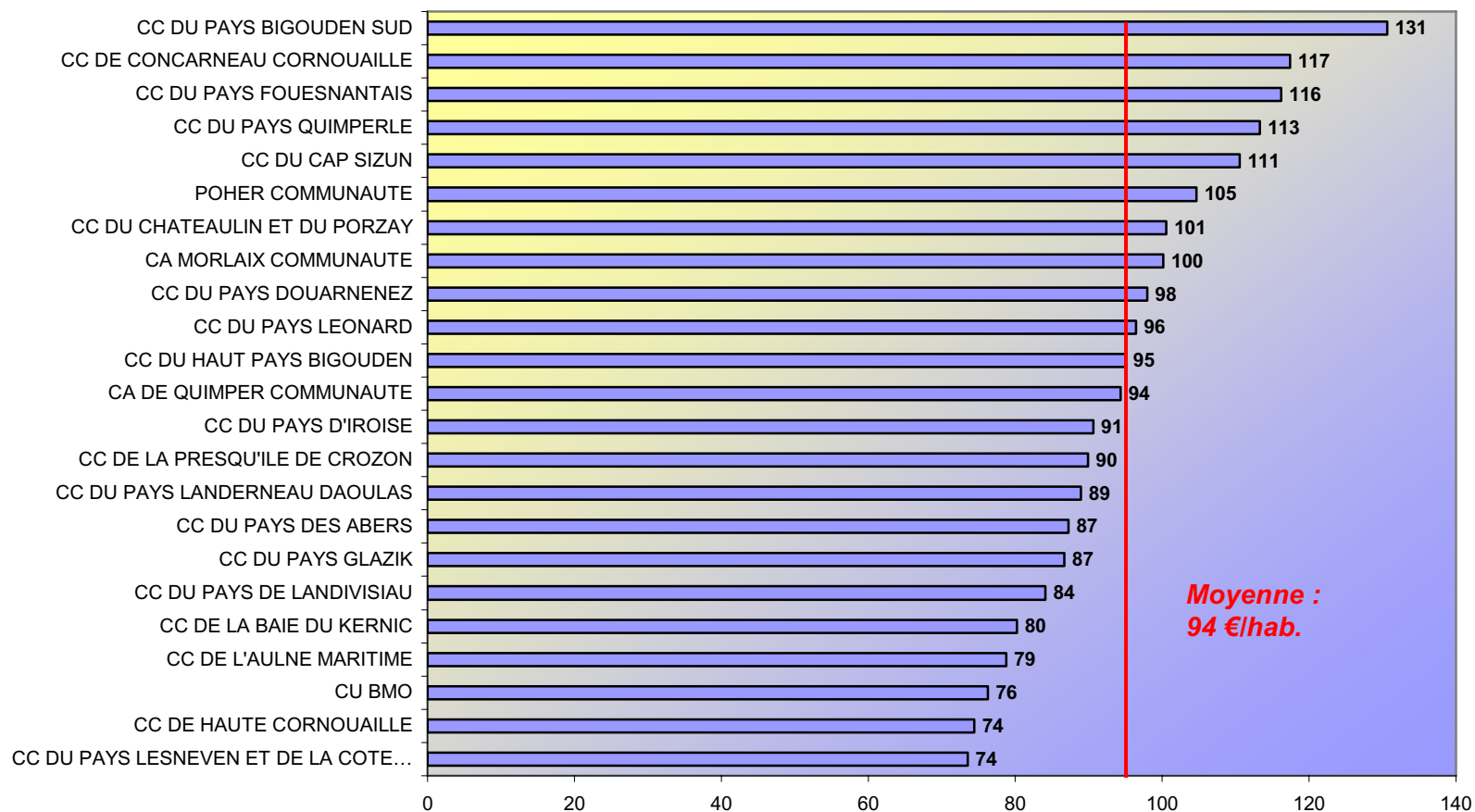
Remarque :

Depuis 2006, le CIF reflète le niveau réel de compétences exercé puisque les dépenses de transfert sont intégrées à 100%.

➤ **Dépenses relatives à l'activité « Déchets Ménagers » en euros par habitant (population DGF)**

Exercice 2008 - Hors CC des Monts d'Arrée, CC de la Région de Pleyben et CC du Yeun Elez

Lorsque nous ne disposons pas des données 2008, nous n'avons pas intégré les EPCI au graphique ci-après.



Source : Comptes Administratifs 2008
Traitement et analyse : KPMG

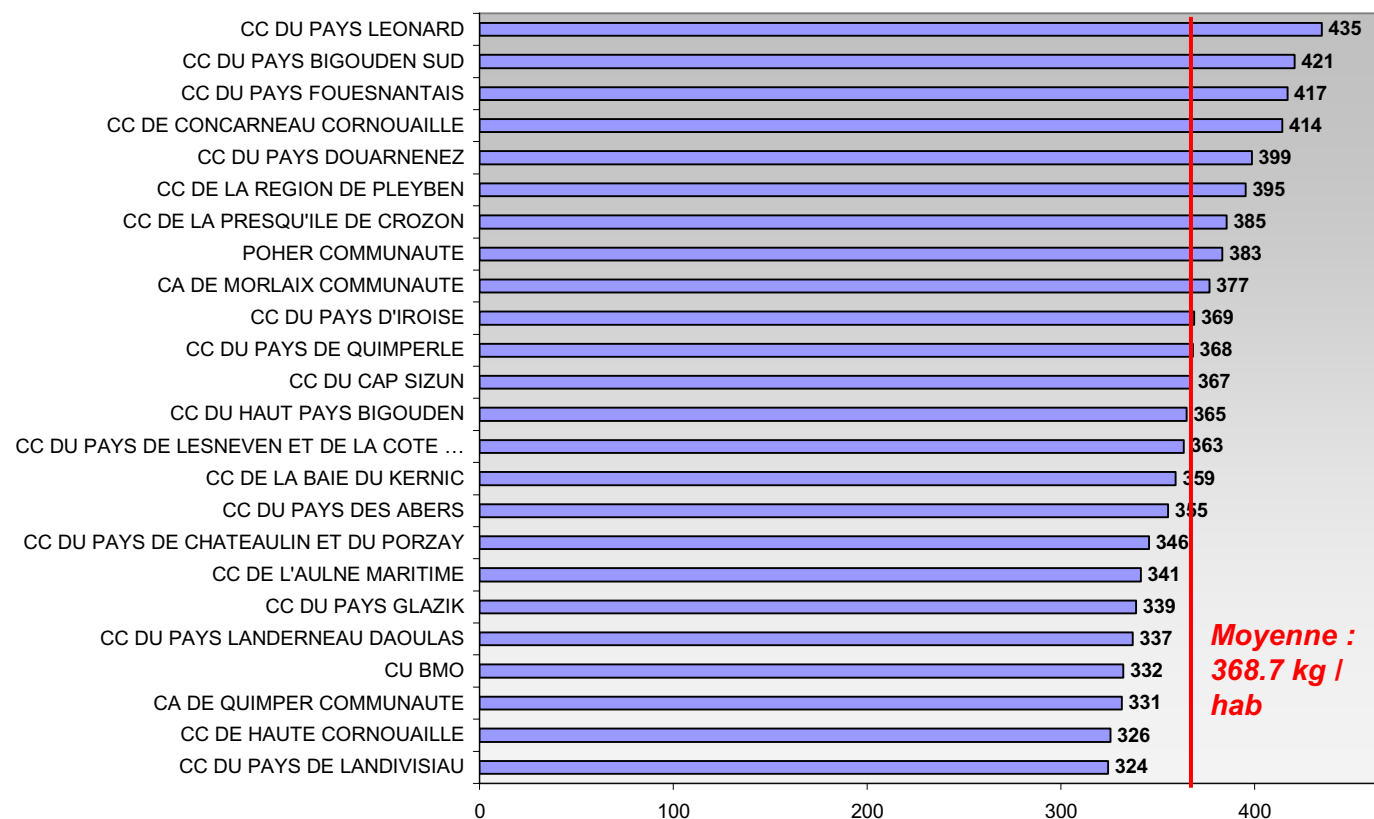
La moyenne par habitant sur l'ensemble du territoire est de **94 €/hab.** Pour autant, la répartition n'est pas homogène. En effet, pour la CC du Pays Lesneven et de la Côte des Légendes, la dépense relative au service « Ordures Ménagères » représente **74 €/hab.** alors que pour la CC du Pays Bigouden Sud, elle est de **131 €/hab.**

Plus le tonnage collecté par habitant est élevé et plus les dépenses par habitant sont importantes.

➤ Kilogrammes de déchets collectés par habitant (population DGF)

Hors CC des Monts d'Arrée et CC du Yeun Elez

Les données utilisées ici sont les derniers tonnages disponibles soit 2007 (pas d'informations pour 2008) et la population DGF 2008



La moyenne sur le territoire est de **368.7 kg/habitant** en 2008, soit une baisse par rapport à 2007 (380 kg/habitant).

On relève un écart de 110 kg/habitant sur l'étendue du territoire, entre la CC du Pays Léonard et la CC du Pays de Landivisiau.

Source : Données CG 29
Traitement et analyse : KPMG

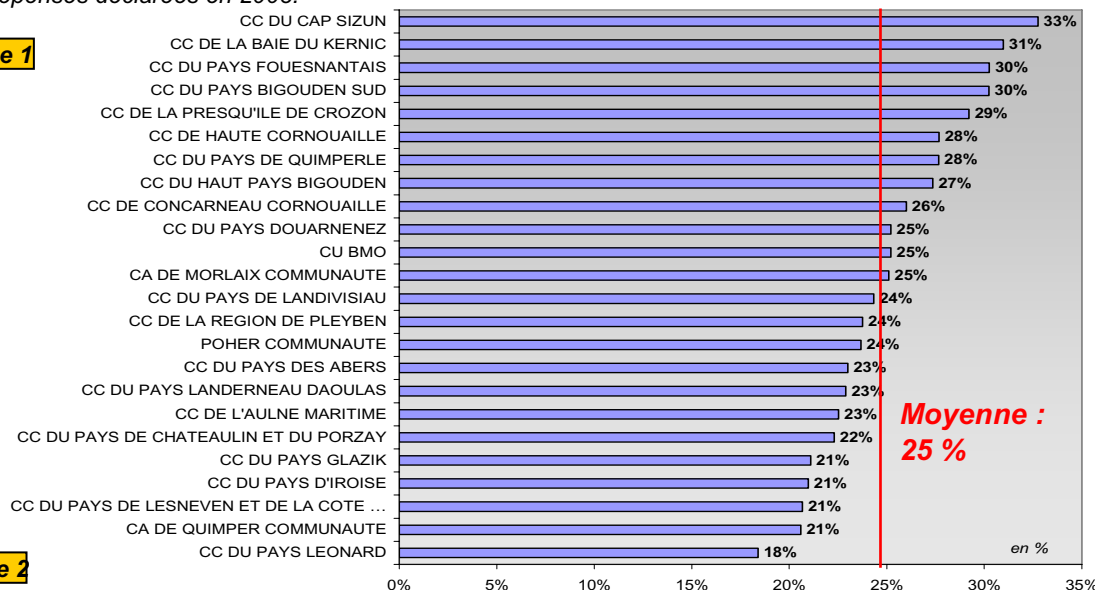
➤ **Poids de la collecte sélective sur l'ensemble de déchets ménagers collectés en 2007– Graphique 1**

➤ **Coût à la tonne (en euros/tonne) – Graphique 2**

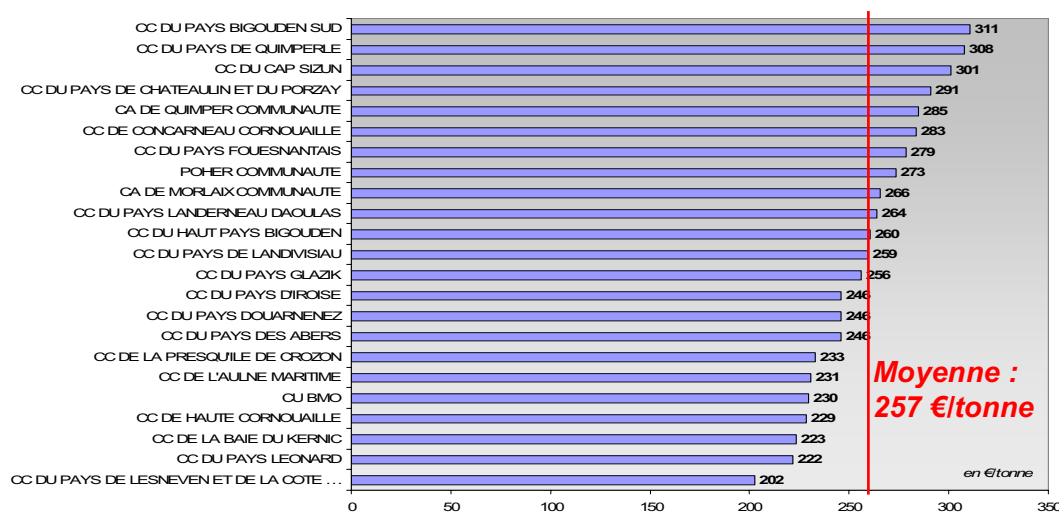
Hors CC des Monts d'Arrée , CC de la Région Pleyben et CC du Yeun Elez

Les données utilisées ici sont les derniers tonnages disponibles soit 2007 (pas d'informations pour 2008), et les dépenses déclarées en 2008.

Graphique 1



Graphique 2



Source : Rapports d'activité, données SAFI et Comptes Administratifs 2007
 Traitement et analyse : KPMG

L'origine des disparités entre les coûts à la tonne sont très variables. Ils peuvent s'expliquer notamment par :

➤ Le différentiel de coût entre la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective. Tous les EPCI disposent de la collecte sélective, mais cette activité a parfois un poids faible par rapport au tonnage de l'ensemble des déchets ménagers collectés. La CC du Cap Sizun, par exemple, présente un coût à la tonne de 301€ contre une moyenne de **257 €/tonne**, mais la collecte sélective représente 33% de la collecte globale. Un EPCI qui favorise l'effort de collecte sélective à des dépenses supérieures par rapport à un autre qui minimise cette activité.

➤ Le différentiel de coût entre la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire.

- Explications diverses :
- Fréquence de collecte
 - Personnel, renforcement saisonnier
 - etc.

Partie 4. Les dépenses de la coopération intercommunale à fiscalité propre dans le Finistère

Source : Comptes Administratifs 2008

Un glossaire fiscal et budgétaire est présenté en annexes

Sommaire

<u>1. Les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux (hors reversements)</u>	P88
A. Etude de la masse globale	
B. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2002 à 2008	
C. Des charges de personnel en croissance régulière	
<u>2. Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées (hors reversements)</u>	P92
A. Présentation en masse globale	
B. Présentation par fonction	
C. Les dépenses consolidées par fonction des groupements du Finistère - 2008	
<u>3.L'analyse de la capacité d'autofinancement et de désendettement des EPCI</u>	P97
A. Rappel de définition	
B. Une capacité d'autofinancement en diminution	
C. Des EPCI faiblement endettés	
<u>4. Les dépenses et les recettes d'investissement</u>	P103
A. Les dépenses d'investissement du budget principal	
B. Le financement des investissements 2008	
<u>5. Le recensement des budgets annexes</u>	P111
A. Rappel: Le rôle d'un budget annexe	
B. Analyse des budgets annexes: une prépondérance pour le développement économique	

1. Les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux (hors reversements)

A. Étude de la masse globale

	Dépenses réelles de fonctionnement 2008	Dépenses réelles de fonctionnement/hab. 2008	Coefficient d'intégration Fiscale 2008
CC DE L'AULNE MARITIME	992 983	129.28	0.199429
CC DE LA BAIE DU KERNIC	1 801 693	133.28	0.272693
CC DU CAP SIZUN	2 226 607	114.85	0.299375
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	8 573 925	165.22	0.17529
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	1 999 754	122.36	0.258607
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	2 389 620	130.71	0.397565
CC DES MONTS D'ARREE	428 291	88.91	0.068146
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	7 446 640	173.47	0.263898
CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZ	963 946	52.25	0.273038
CC DU PAYS DOUARNENEZ	2 547 043	114.05	0.251241
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	3 343 117	107.38	0.276674
CC DU PAYS GLAZIK	3 774 902	356.63	0.260762
CC DU PAYS D'IROISE	4 648 981	95.56	0.304348
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOULAS	10 008 355	212.29	0.26774
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	4 959 214	161.36	0.188143
CC DU PAYS LEONARD	2 970 826	132.41	0.258672
CC DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA COT	5 076 820	175.52	0.310142
CC DU PAYS DE QUIMPERLE	12 572 139	218.66	0.279544
CC DU PAYS DES ABERS	5 408 449	138.59	0.280257
POHER COMMUNAUTE	3 414 996	220.08	0.344489
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	2 629 928	127.08	0.293792
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	994 618	138.53	0.232197
CC DU YEUN ELEZ	375 678	68.05	0.198338
CA DE MORLAIX COMMUNAUTE	17 217 395	243.77	0.341098
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	27 446 249	301.88	0.316759
CU BMO	186 028 226	832.10	
TOTAL GENERAL	320 240 393	331.59	
TOTAL HORS CU BMO	134 212 167	180.83	
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	992 983	129.28	
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	2 389 620	130.71	
EPCI TPU	130 829 565	182.66	
BMO	186 028 226	832.10	

Le coefficient d'intégration fiscale reflète le niveau d'intégration d'un groupement via le niveau de compétence et la pression fiscale. Les modalités de calcul du CIF sont explicitées en Partie 3 3-B-b

Source : comptes administratifs 2008
Traitement : KPMG

En 2008, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en moyenne à **180.83 €/hab. (hors BMO)**, si on ne prend en compte que les budgets principaux, contre 169.53 €/hab. en 2007.

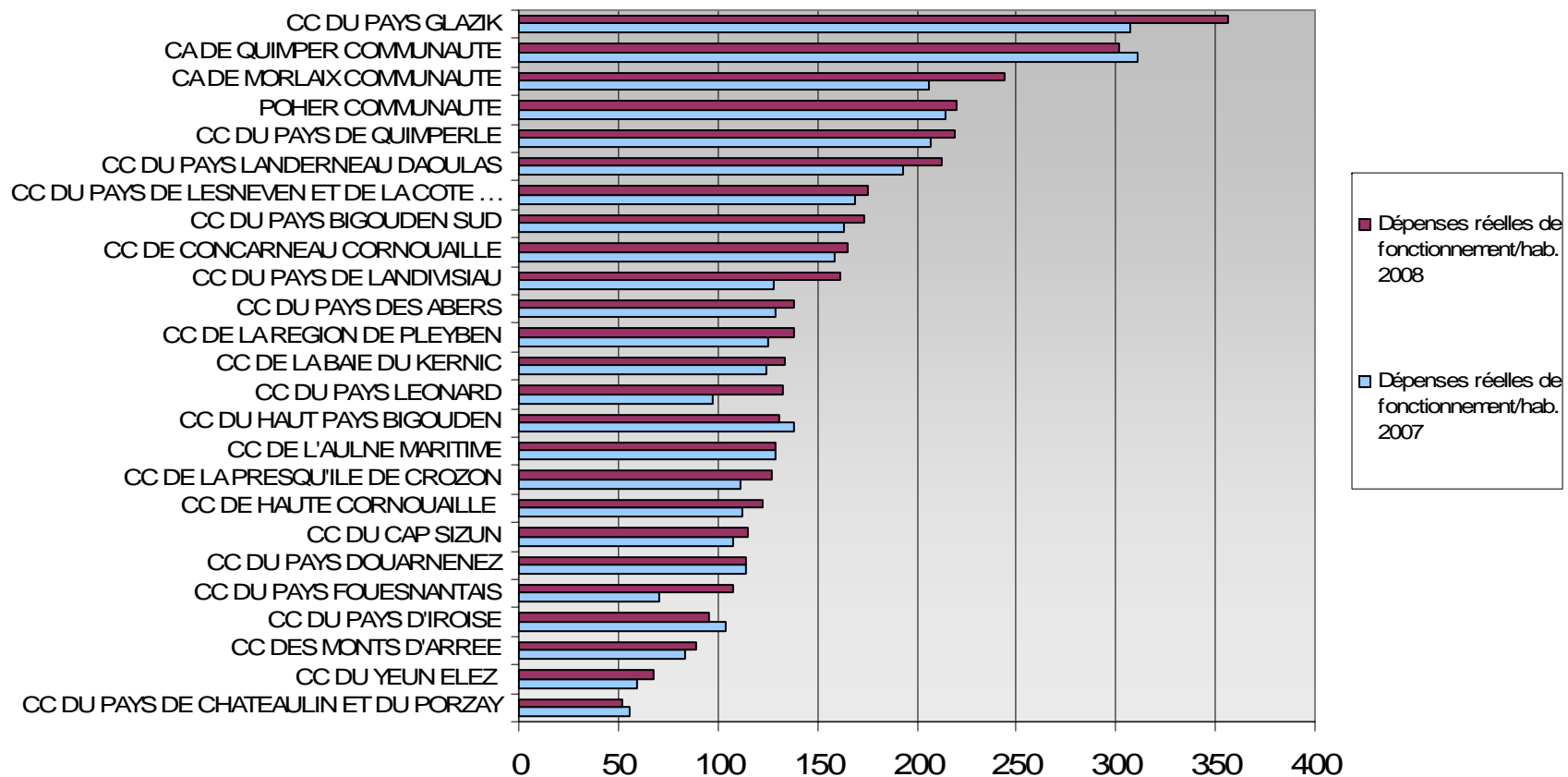
Mais il existe des disparités assez grandes selon les collectivités : la dépense la plus faible est de **52,25 €/hab.**, pour la Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay, alors que la Communauté de communes du Pays Glazik consacre **356,63 €/hab.** aux dépenses de fonctionnement et la CA de Quimper Communauté **301,88 €/hab.**

Comme il s'agit de groupements de communes, il faut néanmoins comparer ces chiffres avec le niveau des compétences exercées.

Le coefficient d'intégration fiscale peut ainsi constituer un bon élément de comparaison. En effet, on constate qu'il existe une corrélation entre le montant des dépenses réelles de fonctionnement par habitant et le niveau du coefficient d'intégration fiscale :

- Les EPCI qui ont un CIF inférieur à 0,3 ont en moyenne des dépenses réelles de fonctionnement de 145 euros par habitant.
- Les EPCI qui ont un CIF supérieur à 0,3 ont en moyenne des dépenses réelles de fonctionnement par habitant de 194.55 euros.
- Soit un écart de 49.54 €. Cet écart augmente puisqu'il était de 37.52 € en 2007.

Les dépenses réelles de fonctionnement des EPCI en 2008 en euros/habitant
Hors dépenses de reversements * (Hors BMO) - CA Budget principal



* Hors reversement, soit hors attributions de compensation et dotations de solidarité communautaires

Source : comptes administratifs 2008
 Traitement : KPMG

B.Évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2002 à 2008

Les dépenses réelles de fonctionnement

en milliers d'euros	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2006/2007	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	254 785	282 215	229 223	236 321	242 320	264 803	320 240	9.28%	20.94%
TOTAL HORS BMO	87 309	101 676	95 918	101 832	110 686	124 560	134 212	12.53%	7.75%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	7 623	1 533	766	881	932	960	993	3.02%	3.44%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	1 675	1 548	1 754	1 813	2 121	2 336	2 390	10.15%	2.30%
EPCI TPU	78 011	98 596	93 398	99 138	107 633	121 264	130 830	12.66%	7.89%
BMO	167 476	180 539	133 305	134 489	131 635	140 243	186 028	6.54%	32.65%

Source : comptes administratifs 2002 à 2008
Traitement : KPMG

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant

en euros par habitant	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2006/2007	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	287	299	243	249	254	276	332	8.80%	19.99%
TOTAL HORS BMO	131	141	133	141	151	170	181	11.91%	6.66%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	75	61	103	119	125	129	129	3.02%	0.14%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	108	91	104	107	125	138	131	10.15%	-5.28%
EPCI TPU	142	146	134	142	152	171	183	12.02%	7.00%
BMO	756	808	597	602	589	627	832	6.48%	32.62%

Source : comptes administratifs 2002 à 2008
Traitement : KPMG

Les dépenses réelles de fonctionnement des EPCI du Finistère ont augmenté de **+20.94%** en moyenne en 2008 contre une augmentation de +3.9%/an depuis 2002. Cette hausse s'explique par l'évolution des dépenses de fonctionnement de la CU BMO (+32.65%) liée principalement à l'augmentation des dépenses de personnel.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors BMO) ont progressé en moyenne de **+7.4%/an** depuis 2002 et de +7.75% en 2008.

La dépense moyenne par habitant s'élève en 2008 à **181 euros par habitant** contre 131 en 2002.

Ces chiffres qui ne concernent que les budgets principaux, s'expliquent essentiellement par une montée en charge des compétences exercées par les EPCI.

L'ampleur des variations au sein d'une même catégorie s'explique notamment par les changements de régimes fiscaux.

C.Des charges de personnel en croissance régulière

Évolution de la masse globale des charges de personnel

en milliers d'euros	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	51167	66589	78011	89 879	98 387	116 128	165 360	42.39%
TOTAL HORS BMO	18893	23785	32310	35 335	40 462	47 194	50 674	7.37%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	1346	527	225	264	279	308	296	-3.92%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	421	454	407	423	461	436	501	14.95%
EPCI TPU	17126	22804	31678	34 648	39 722	46 451	49 877	7.38%
BMO	32274	42804	45701	54 544	57 925	68 934	114 686	66.37%

Source : comptes administratifs 2002 à 2008
Traitement : KPMG

Poids des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement

en %	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	20.08%	23.60%	34.03%	38.03%	40.60%	43.85%	51.64%	17.74%
TOTAL HORS BMO	21.64%	23.39%	33.68%	34.70%	36.56%	37.89%	37.76%	-0.35%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	17.66%	34.38%	29.42%	29.98%	29.93%	32.08%	29.80%	-7.11%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	25.13%	29.36%	23.20%	23.33%	21.75%	18.65%	20.95%	12.37%
EPCI TPU	21.95%	23.13%	33.92%	34.95%	36.90%	38.31%	38.12%	-0.47%
BMO	19.27%	23.71%	34.28%	40.56%	44.00%	49.15%	61.65%	25.42%

Source : comptes administratifs 2002 à 2008
Traitement : KPMG

Charges de personnel en euros par habitant	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	83	95	103	121	171	41.29%
TOTAL HORS BMO	45	49	55	64	68	6.29%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	30	36	38	41	39	-6.98%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	24	25	27	26	27	6.44%
EPCI TPU	46	49	56	65	70	6.50%
BMO	205	244	259	308	513	66.34%

Source : comptes administratifs 2004 à 2007
Traitement : KPMG

Les dépenses de personnel représentent **165 360 milliers d'euros en 2008** pour l'ensemble des EPCI du Finistère dont 69% concernent Brest Métropole Océane.

Ces dépenses de personnel représentent **37,76%** des dépenses réelles de fonctionnement pour l'ensemble des EPCI du Finistère hors BMO **et 51.64%** y compris la CU BMO.

Les charges de personnel ont plus que doublé depuis 2002. Elles ont augmenté, pour l'ensemble des EPCI du Finistère (hors BMO), de +17.87%/an en moyenne, soit une augmentation beaucoup plus forte que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+7.43%/an). Cette évolution est liée à la prise en charge de nouvelles compétences par les groupements de communes.

Les dépenses de personnel représentent **68 euros par habitant** (hors BMO). Pour les Communautés de communes à TPU, le montant s'élève à 61.19€ par habitant, montant inférieur à la moyenne nationale des frais de personnel des CC à TPU (67€/habitant).

Hormis les charges de personnel, les charges à caractère général et de gestion courante, ainsi que les charges financières pèsent pour un poids significatif.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées* (hors reversements)

*Budgets principaux et Budgets annexes

A. Présentation en masse globale

	Dépenses réelles de fonctionnement 2008					Coefficient d'intégration fiscale 2008
	Budgets Principaux 2008	Budgets Annexes 2008	Budgets consolidés 2008	Population 2008	Dépenses de Fonctionnement /Hab. consolidées 2008	
CC DE L'AULNE MARITIME	992 983	138 595	1 131 577	7 681	147	0.199429
CC DE LA BAIE DU KERNIC	1 801 693	103 154	1 904 847	13 518	141	0.272693
CC DU CAP SIZUN	2 226 607	2 517 190	4 743 797	19 387	245	0.299375
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	8 573 925	338 821	8 912 746	51 893	172	0.17529
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	1 999 754	2 632 600	4 632 354	16 343	283	0.258607
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	2 389 620	3 043 116	5 432 736	18 282	297	0.397565
CC DES MONTS D'ARREE	428 291		428 291	4 817	89	0.068146
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	7 446 640	514 215	7 960 855	42 928	185	0.263898
CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY	963 946	2 467 848	3 431 794	18 448	186	0.273038
CC DU PAYS DOUARNENEZ	2 547 043	2 319 805	4 866 848	22 332	218	0.251241
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	3 343 117	3 913 398	7 256 515	31 133	233	0.276674
CC DU PAYS GLAZIK	3 774 902	381 654	4 156 556	10 585	393	0.260762
CC DU PAYS D'IROISE	4 648 981	5 421 814	10 070 796	48 652	207	0.304348
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOULAS	10 008 355	559 446	10 567 801	47 144	224	0.26774
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	4 959 214	1 365 224	6 324 438	30 734	206	0.188143
CC DU PAYS LEONARD	2 970 826	2 278 200	5 249 026	22 436	234	0.258672
CC DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA COTE ...	5 076 820	921 122	5 997 942	28 924	207	0.310142
CC DU PAYS DE QUIMPERLE	12 572 139	964 814	13 536 953	57 497	235	0.279544
CC DU PAYS DES ABERS	5 408 449	3 396 157	8 804 606	39 025	226	0.280257
CC DU POHER	3 414 996	2 447 321	5 862 317	15 517	378	0.344489
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	2 629 928	3 999 882	6 629 811	20 695	320	0.293792
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	994 618	30 810	1 025 428	7 180	143	0.232197
CC DU YEUN ELEZ	375 678	48 736	424 414	5 521	77	0.198338
CA DE MORLAIX COMMUNAUTE	17 217 395	5 659 219	22 876 614	70 631	324	0.341098
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	27 446 249	20 708 321	48 154 570	90 918	530	0.316759
CU BMO	186 028 226	48 480 283	234 508 508	223 564	1049	
TOTAL	320 240 393	114 651 745	434 892 138	965 785	450	
Total CC FA	992 983	138 595	1 131 577	7 681	147	
Total EPCI TPU	130 829 565	62 989 752	193 819 317	716 258	271	
Total CC fiscalité mixte	2 389 620	3 043 116	5 432 736	18 282	297	
Total CU BMO	186 028 226	48 480 283	234 508 508	223 564	1 049	
TOTAL hors CU BMO	134 212 167	66 171 463	200 383 630	742 221	270	
Total CA	44 663 644	26 367 540	71 031 184	161 549	440	

Hors BMO, les dépenses réelles de fonctionnement consolidées sont de **200 384 milliers d'euros**, dont **66 171 K€** pour les budgets annexes et **134 212 K€** pour les budgets principaux.

Cela représente une moyenne de **270 euros par habitant** mais les disparités constatées au niveau des budgets principaux sont également avérées pour les budgets consolidés.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement des budgets annexes des EPCI en 2008 représentent **33.02 % des dépenses réelles de fonctionnement totales**.

En incluant BMO, les dépenses réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent en 2008 à **434 892 K€**, soit **450 euros par habitant**.

En faisant une consolidation budgets principaux/budgets annexes, la corrélation entre dépenses réelles de fonctionnement et coefficient d'intégration fiscale est à nouveau constatée, voir amplifiée :

➤ Les EPCI qui ont un CIF inférieur à 0,3 ont des dépenses réelles de fonctionnement moyennes par habitant de 217.32 euros.

➤ Les EPCI qui ont un CIF supérieur à 0,3 ont des dépenses réelles de fonctionnement moyennes par habitant de 360.52 euros.

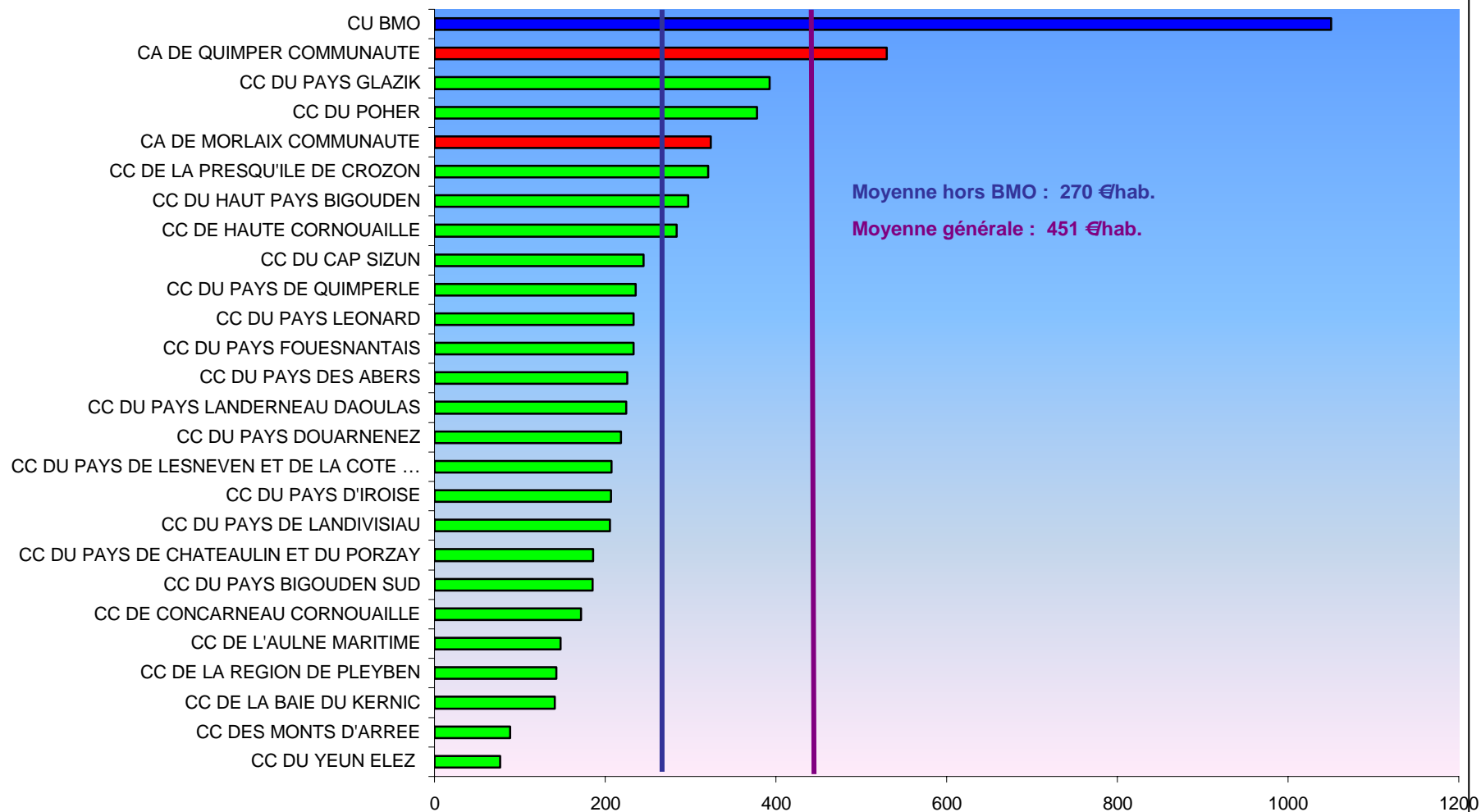
➤ Soit un écart de 143.19 € si on résonne en consolidé, contre un écart de seulement 62.75 € en tenant compte uniquement du budget principal.

Hors BMO	Budgets Principaux 2008	Budgets Annexes 2008	TOTAL
Poids des DF Réelles	66.98%	33.02%	100%

Source : comptes administratifs 2008
Traitement : KPMG

Les dépenses réelles de fonctionnement « consolidées* » en euros par habitant – 2008

*Budgets principaux et Budgets annexes



Source : comptes administratifs 2008
 Traitement : KPMG

B. Présentation par fonction

L'instruction M14 impose aux communes et à leurs groupements de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux départements, de présenter leurs comptes par nature mais également par fonction, pour identifier les missions et les crédits alloués.

Le tableau ci-dessous est le classement retenu des budgets annexes par fonction afin d'agréger budget principal et budgets annexes.

La classification des budgets annexes par fonction

	0 Services Généraux	01 Sécurité et Salubrité publique	02 Enseignement et formation	03 Culture	04 Sport et jeunesse	05 Interventions sociales et santé	06 Famille	07 Logement	08 Aménagement et services urbains	09 Actions économiques
Collecte et traitement des ordures ménagères									•	
Tri Sélectif									•	
SPANC									•	
Eau									•	
Voirie									•	
Travaux Communaux									•	
Electrification									•	
Transports									•	
MAPA						•				
Piscine					•					
Zones d'activités										•
Atelier Relais										•
Commerce Relais										•
Bâtiment Industriel										•
Espace Création Entreprises										•
Village d'entreprises										•
Pépinières										•
Multiples Ruraux										•
Abattoirs										•

C. Les dépenses consolidées par fonction des groupements du Finistère - 2008

La classification consolidée des dépenses réelles de fonctionnement par fonction fait apparaître les éléments suivants :

- **373 073 K€** de dépenses réelles de fonctionnement ont été ventilées par fonction, soit 85.79% des dépenses de fonctionnement totales, dont **153 067 K€** pour les EPCI hors la CU de Brest Métropole Océane, soit 76% des dépenses de fonctionnement totales (Hors BMO).
- **49.69 %** des dépenses réelles de fonctionnement sont répertoriées dans la fonction aménagement et services urbains en incluant BMO : collecte et traitement des ordures ménagères, eau, assainissement, transports...
- La deuxième fonction par ordre d'importance concerne les services généraux (**18.84%**) et la troisième porte sur les actions économiques (**6,23%**)

<i>en milliers d'euros</i>	0 Services Généraux	01 Sécurité et Salubrité publique	02 Enseignement et formation	03 Culture	04 Sport et jeunesse	05 Interventions sociales et santé	06 Famille	07 Logement	08 Aménagement et services urbains	09 Actions économiques	TOTAL
CC à fiscalité additionnelle	249	0	0	0	0	0	0	17	612	205	1 084
EPCI à TPU	18 486	1 138	4 205	659	9 763	5 108	2 560	458	90 710	13 465	146 551
CC à TPU + fiscalité ménages	2 303	0	0	0	0	87	0	0	2 286	757	5 433
BMO	49 264	8 878	15 113	17 828	9 684	5 546	12 524	564	91 787	8 818	220 006
TOTAL Général	70 302	10 016	19 317	18 487	19 447	10 740	15 083	1 039	185 395	23 245	373 073
TOTAL Hors BMO	21 038	1 138	4 205	659	9 763	5 194	2 560	475	93 608	14 427	153 067
Part dans les dépenses réelles de fonctionnement	18.84%	2.68%	5.18%	4.96%	5.21%	2.88%	4.04%	0.28%	49.69%	6.23%	100%
<i>Part dans les dépenses réelles de fonctionnement hors BMO</i>	13.74%	0.74%	2.75%	0.43%	6.38%	3.39%	1.67%	0.31%	61.15%	9.43%	100%

Remarques:

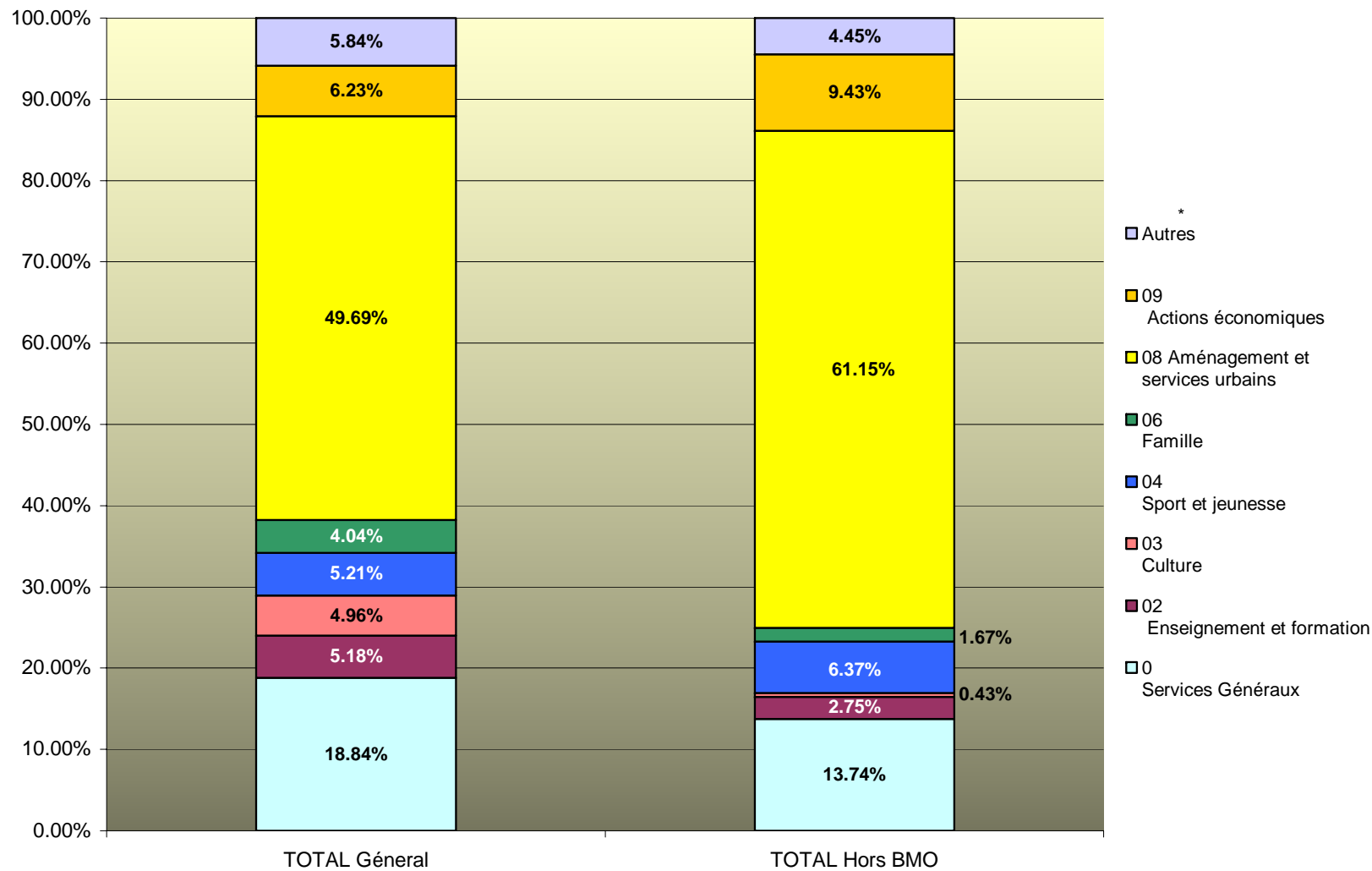
La différence constatée entre le total des dépenses consolidées et le total des dépenses ventilées par fonction s'explique par le fait que :

- Certaines dépenses ne sont pas ventilées dans les 10 fonctions citées ci-dessus. Ce sont les dépenses non ventilables. Elles représentent 61 137 K€, soit 14.06% des dépenses de fonctionnement totales (yc CU BMO).
- L'absence de présentations par fonctions pour les groupements suivants :

- La Communauté de communes des Monts d'Arrée
- La Communauté de communes du Yeun Elez

Les dépenses de fonctionnement de ces groupements s'élèvent à 852 K€, soit 0.2% des dépenses de fonctionnement totales.

Les dépenses réelles de fonctionnement des EPCI par fonction – Budget principal et budgets annexes 2008



* Autres : Logement, Interventions sociales et santé, Sécurité et salubrité publique

Source : comptes administratifs 2008
 Traitement et analyse : KPMG

3. L'analyse de la capacité d'autofinancement et de désendettement des EPCI

A. Rappel de définition

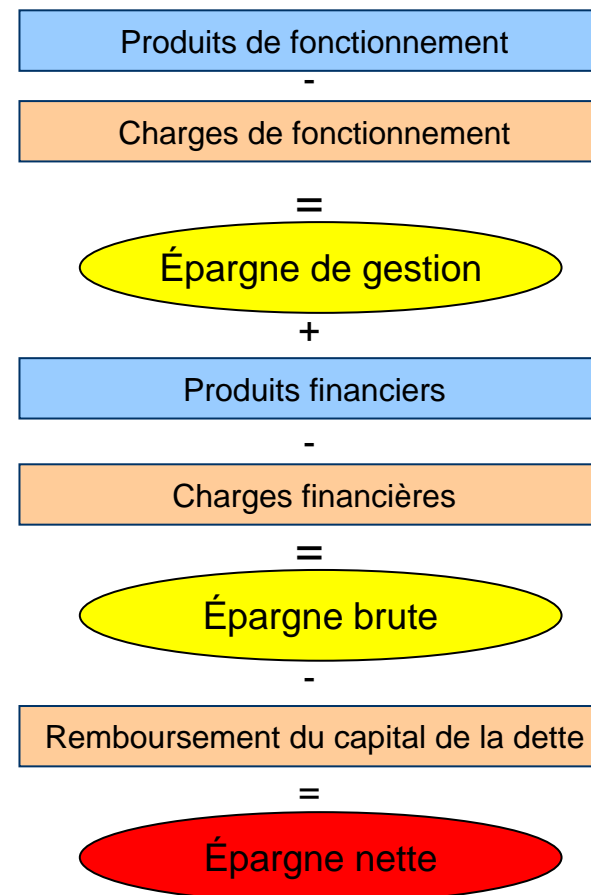
L'analyse financière des collectivités locales distingue traditionnellement trois soldes d'épargnes :

❖ **L'épargne de gestion** qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement hors mouvements financiers. Ainsi, les frais et les produits financiers ne sont pas comptabilisés dans cette épargne. Le premier emploi de l'épargne de gestion est d'assurer le règlement des intérêts.

❖ **L'épargne brute** : il s'agit de l'épargne de gestion diminuée des frais financiers dus par la collectivité. Cette épargne est aussi appelée « capacité d'autofinancement brute ». Elle doit permettre de financer le remboursement du capital des emprunts.

❖ **L'épargne nette** est définie par la différence entre l'épargne brute et l'amortissement de la dette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement nette qui représente le résultat financier final de l'exercice après déduction de la totalité du service de la dette. **L'épargne nette représente ainsi la ressource disponible, après financement des dépenses courantes et du service de l'emprunt, susceptible d'être réinvestie dans les équipements de la collectivité.**

Enfin la capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour amortir la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut. Il s'agit donc du rapport entre l'encours de la dette de la collectivité et l'épargne brute.



Capacité de désendettement

<5 ans

5-10 ans

>11 ans

B. Une capacité d'autofinancement en diminution

a- L'épargne brute (Budget principal)

Évolution de l'épargne brute de 2002 à 2008								
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	45 671	44 739	37 259	42 850	54 308	69 587	67 715	-2.69%
TOTAL HORS BMO	16 319	19 230	20 839	21 992	23 452	32 490	30 967	-4.69%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	706	734	277	323	265	264	207	-21.50%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	87	293	374	465	228	291	381	31.20%
EPCI TPU	15 526	18 203	20 188	21 204	22 958	31 936	30 378	-4.88%
BMO	29 352	25 508	16 420	20 858	30 857	37 097	36 748	-0.94%

en euros par habitant								
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2007/2008
TOTAL GENERAL	51	47	40	45	57	73	70	-3.45%
TOTAL HORS BMO	25	27	29	30	32	44	42	-5.65%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	7	29	37	43	36	35	27	-24.01%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	6	17	22	27	13	17	21	21.48%
EPCI TPU	28	27	29	30	33	45	42	-5.66%
BMO	132	114	74	93	138	166	164	-0.96%

Source : comptes administratifs 2002 à 2008
Traitement et analyse : KPMG

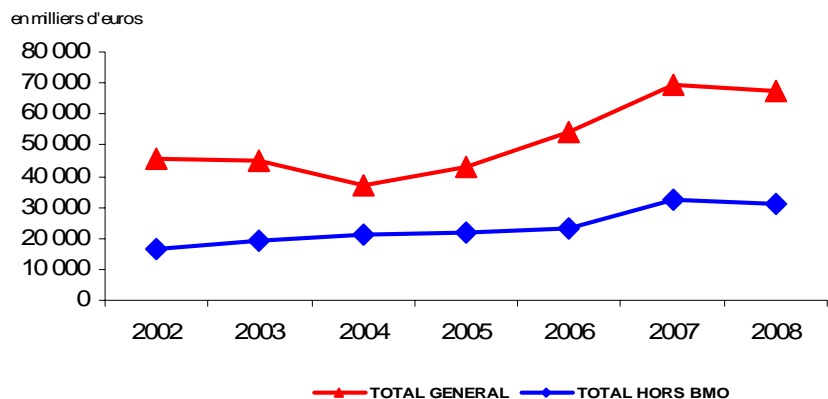
L'épargne brute a diminué entre 2007 et 2008, puisqu'elle est passée de **69 587 K€** à **67 715 K€** (-2.69%).

Hors BMO, cette épargne brute diminue également de - 4.69 % entre 2007 et 2008. Les dépenses de fonctionnement ont donc progressé plus rapidement que les recettes de fonctionnement.

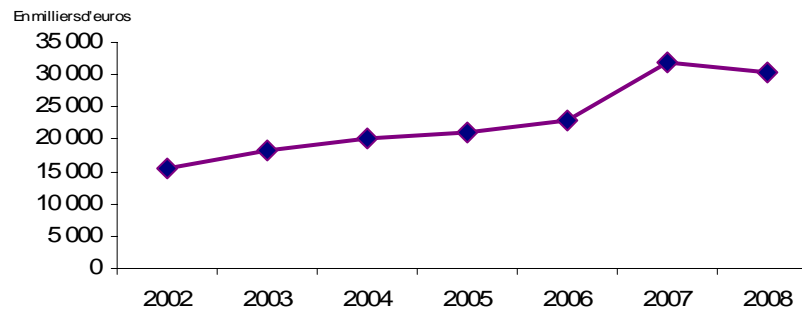
L'épargne brute a progressé de +48% depuis 2002 sur l'ensemble des EPCI du Finistère et de +90 % hors BMO.

Lorsqu'on observe l'épargne brute en masse, elle diminue moins vite que l'épargne brute rapportée à l'habitant. On peut en déduire que la population augmente moins rapidement que l'autofinancement brut (solde recettes – dépenses).

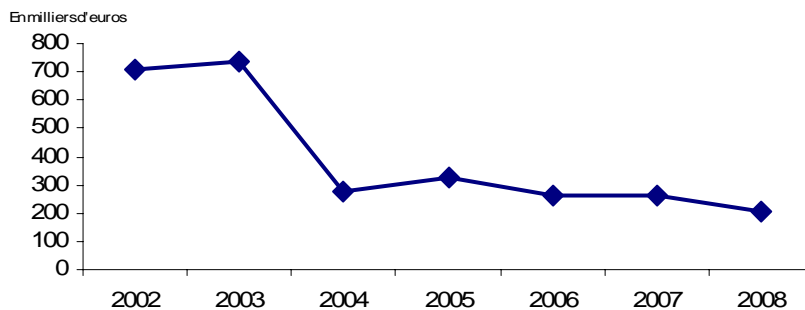
Evolution de l'épargne brute des EPCI du Finistère



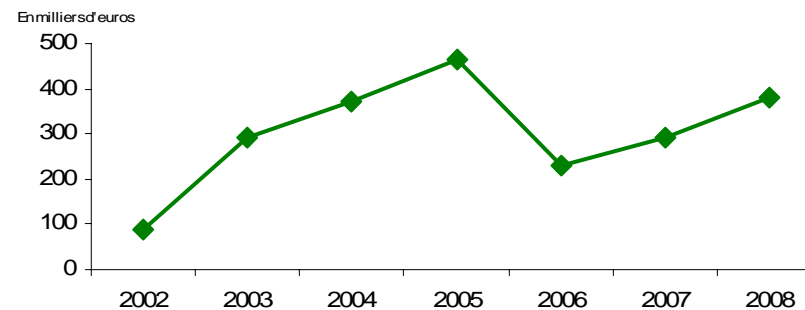
Evolution de l'épargne brute (EPCI à TPU)



Evolution de l'épargne brute (CC à fiscalité additionnelle)



Evolution de l'épargne brute (CC Fiscalité mixte)



Source : comptes administratifs 2008
 Traitement et analyse : KPMG

b-L'épargne nette : la capacité d'autofinancement nette des remboursements d'emprunts**Évolution de l'épargne nette de 2002 à 2008**

<i>en milliers d'euros</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	<i>Evolution 2007/2008</i>
TOTAL GENERAL	14 025	624	8 920	14 321	27 422	42 212	38 078	-9.79%
TOTAL HORS BMO	11 912	15 845	18 226	18 232	20 679	26 868	25 176	-6.29%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	547	676	248	235	194	190	130	-31.59%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	87	293	374	465	228	291	381	31.20%
EPCI TPU	11 278	14 876	17 605	17 532	20 257	26 387	24 665	-6.53%
BMO	2 113	-15 221	-9 306	-3 911	6 743	15 345	12 902	-15.92%

<i>en euros par habitant</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	<i>Evolution 2007/2008</i>
TOTAL GENERAL	16	1	9	15	29	44	39	-10.50%
TOTAL HORS BMO	18	22	25	25	28	37	34	-7.24%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	2	27	33	32	26	26	17	-33.77%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	6	17	22	27	13	17	21	21.48%
EPCI TPU	21	22	25	25	29	37	34	-7.29%
BMO	10	-68	-42	-18	30	69	58	-15.94%

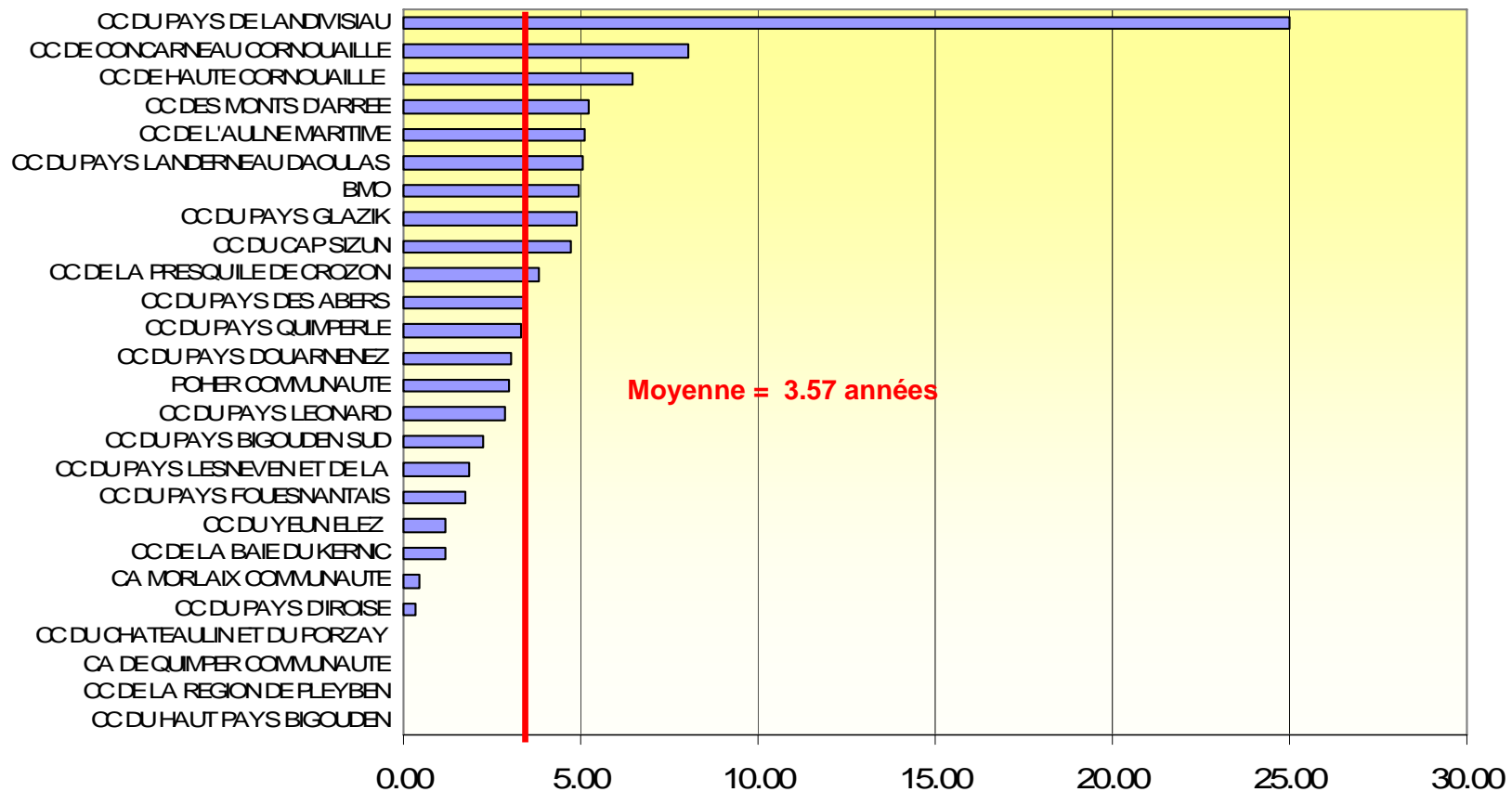
Source : comptes administratifs 2002 à 2008
 Traitement et analyse : KPMG

La capacité d'autofinancement nette est très volatile puisqu'elle dépend étroitement de la politique d'endettement de chaque collectivité.

Elle peut éventuellement être très faible voire négative. L'épargne nette peut être négative si le remboursement des emprunts est assuré par des recettes propres d'investissement autres que les subventions et l'emprunt. Cependant, cela indique une situation financière « exposée » au risque.

En 2008, l'épargne nette (hors BMO) s'élève à **25 176 K€**, soit une diminution de **- 6.29%**, par rapport à 2007, ce qui au regard de la baisse de l'épargne brute (-4.69%), semble indiquer une augmentation du remboursement du capital de la dette.

La capacité de désendettement des EPCI en 2008 (Budget principal)



Source : comptes administratifs 2008
 Traitement et analyse : KPMG

C. Des EPCI faiblement endettés

La capacité de désendettement des EPCI de 2004 à 2008 (Budget principal)

<i>en nombre d'années</i>	2004	2005	2006	2007	2008	<i>Evolution 2004/2008</i>
TOTAL GENERAL	6.21	5.25	4.35	3.39	3.57	-42.48%
TOTAL HORS BMO	1.50	1.47	2.16	1.60	1.96	31.21%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	4.97	3.99	4.55	4.30	5.10	2.78%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
EPCI TPU	1.48	1.47	2.15	1.59	1.97	33.20%
BMO	12.18	9.23	6.02	4.95	4.92	-59.58%

Source : comptes administratifs 2004 à 2007
Traitement et analyse : KPMG

Hors BMO, la **capacité de désendettement des groupements de communes est faible puisqu'elle est en moyenne de 1.96 années.**

Les groupements finistériens sont donc faiblement endettés en 2008 au regard de leur épargne brute. Il faut signaler, par ailleurs, que seuls six groupements de communes dépassent 5 années : la Communauté de communes de Landerneau Daoulas, la Communauté de communes de l'Aulne Maritime, la Communauté de communes des Monts d'Arrée, la Communauté de communes de Haute Cornouaille, la Communauté de communes de Concarneau Cornouaille, et la Communauté de communes du Pays de Landivisiau. Toutefois, ce ratio s'analyse en tendance.

Les deux **Communautés d'agglomération sont elles aussi faiblement endettées**: la Communauté d'agglomération de Quimper a une capacité de désendettement nulle et celle de Morlaix de moins de 1 année.

Enfin, Brest Métropole Océane a une capacité de désendettement plus élevée puisqu'elle est de 4,92 années.

L'encours de la dette par habitant est de 82 euros en 2008 contre 71 euros en 2007, pour l'ensemble des groupements de communes à TPU du département (hors BMO).

De manière générale, sur le département du Finistère, les groupements de communes disposent d'une capacité de financement des investissements par l'emprunt intacte.

4. Les dépenses et les recettes d'investissement

A. Les dépenses d'investissement du budget principal

Les dépenses d'équipement brut 2008

	Dépenses d'équipement 2008 (en €)	Pop 2008	Dépenses d'équipement brut/ hab. (en €/hab.)	Epargne nette 2008 (en €)	Taux d'autofinancement (en %)
CC DE L'AULNE MARITIME	60 926	7 681	7.93	129 783	213.02%
CC DE LA BAIE DU KERNIC	353 033	13 518	26.12	609 657	172.69%
CC DU CAP SIZUN	435 012	19 387	22.44	292 900	67.33%
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	593 352	51 893	11.43	151 039	25.46%
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	200 454	16 343	12.27	62 928	31.39%
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	648 681	18 282	35.48	381 470	58.81%
CC DES MONTS D'ARREE	293 674	4 817	60.97	46 189	15.73%
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	2 506 443	42 928	58.39	332 469	13.26%
CC DU CHATEAULIN ET DU PORZAY	140 877	18 448	7.64	1 099 323	780.34%
CC DU PAYS DOUARNENEZ	1 876 049	22 332	84.01	902 051	48.08%
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	2 104 017	31 133	67.58	1 186 927	56.41%
CC DU PAYS GLAZIK	867 725	10 585	81.98	222 535	25.65%
CC DU PAYS D'IROISE	3 983 931	48 652	81.89	2 573 045	64.59%
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOULAS	1 355 559	47 144	28.75	1 424 633	105.10%
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	931 075	30 734	30.29	46 719	5.02%
CC DU PAYS LEONARD	458 496	22 436	20.44	170 646	37.22%
CC DU PAYS LESNEVEN ET DE LA COTE ...	1 202 922	28 924	41.59	1 533 660	127.49%
CC DU PAYS QUIMPERLE	9 810 097	57 497	170.62	2 428 540	24.76%
CC DU PAYS DES ABERS	732 571	39 025	18.77	866 736	118.31%
POHER COMMUNAUTE	1 863 939	15 517	120.12	594 205	31.88%
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	259 741	20 695	12.55	202 035	77.78%
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	438 022	7 180	61.01	172 574	39.40%
CC DU YEUN ELEZ	460 238	5 521	83.36	383 099	83.24%
CA MORLAIX COMMUNAUTE	7 547 274	70 631	106.85	5 906 541	78.26%
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	8 083 744	90 918	88.91	3 456 682	42.76%
BMO	50 695 192	223 564	226.76	12 901 677	25.45%
TOTAL GENERAL	97 903 045	965 785	101.37	38 078 061	38.89%
TOTAL HORS BMO	47 207 853	742 221	63.60	25 176 385	53.33%
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	60 926	7 681	7.93	129 783	213.02%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	648 681	18 282	35.48	381 470	58.81%
EPCI TPU	46 498 246	716 258	64.92	24 665 131	53.05%
CC TPU	30 867 228	554 709	1 102	15 301 909	49.57%
BMO	50 695 192	223 564	226.76	12 901 677	25.45%

Remarque : La définition des dépenses d'équipement brut et du taux d'autofinancement est précisée dans le glossaire

Source : Comptes administratifs 2007 ;
Traitement et analyse : KPMG

Les dépenses d'équipement brut totales en 2008 s'élèvent à **97 903 K€** dont **50 695 K€** concernent Brest Métropole Océane, soit 52% des dépenses d'équipements totales. Les autres EPCI ont donc réalisé 47 207 K€ d'investissements en 2008.

Les dépenses d'équipement représentent ainsi en 2008, 63.60 € par habitant (hors BMO) et 101.37 € par habitant si on inclut BMO.

Le taux d'autofinancement reste stable entre 2007 et 2008, à un niveau assez important, puisqu'il passe de 53.04% en 2007 à **53.33%** en 2008, en moyenne pour les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération. L'épargne nette a diminué au même rythme (-6.29%) que les dépenses d'équipement (-6.80%) (Hors BMO).

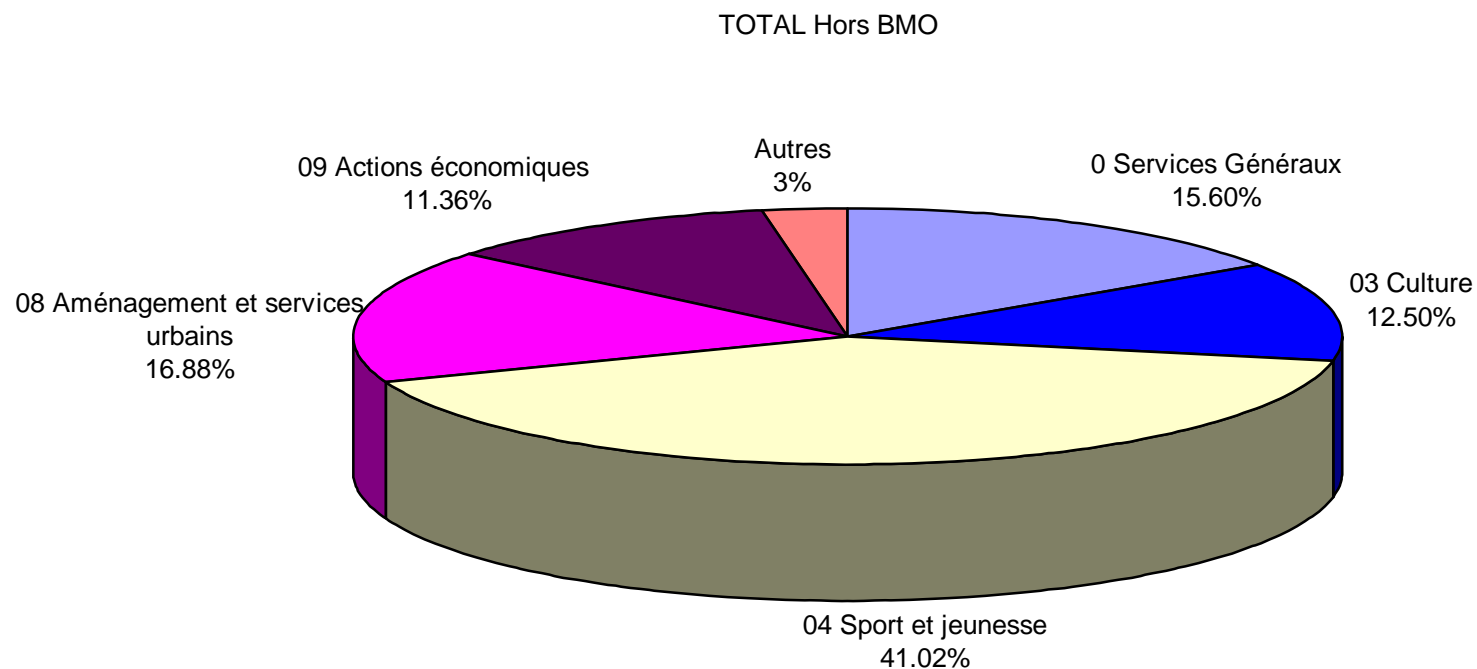
Les disparités sont par contre assez grandes entre collectivités, compte tenu de la volatilité de l'épargne nette qui dépend de l'importance du remboursement annuel du capital des emprunts.

Les communautés de communes suivantes couvrent 100% de leurs dépenses d'investissement par leur autofinancement:

- CC de l'aulne Maritime
- CC de la Baie du Kernic
- CC du Châteaulin et du Porzay
- CC du Pays de Landerneau Daoulas
- CC du Pays Lesneven et de la Côte des Légendes
- CC du Pays des Abers

Source : comptes administratifs 2008
Traitement et analyse : KPMG

Les dépenses d'équipement brut ventilées par fonction du budget principal

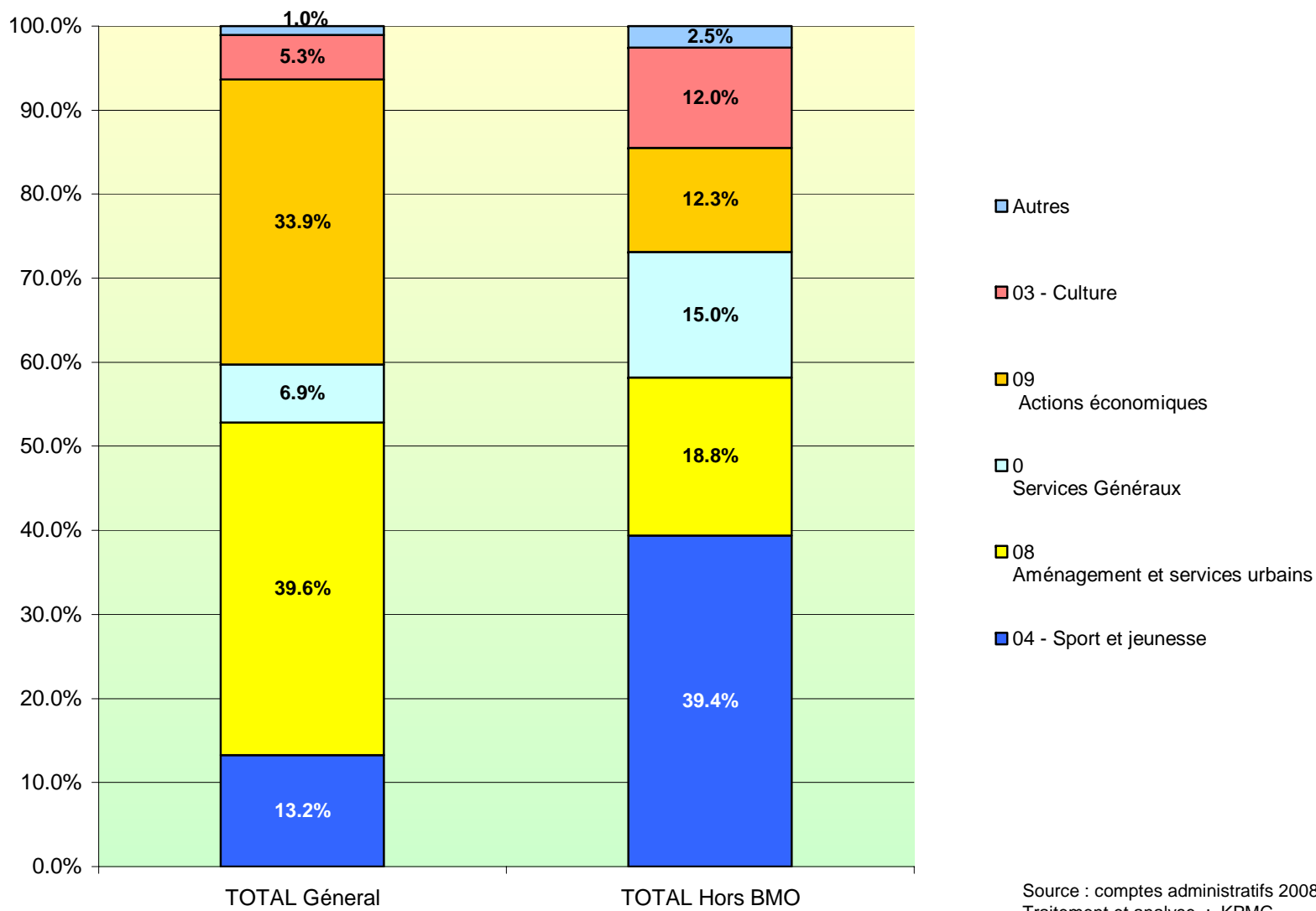


Hors BMO, les dépenses d'équipement sont principalement réparties sur cinq fonctions (%) :

- Fonction 4 : Sport et Jeunesse : **41.02%** (9.72% en 2007)
- Fonction 8 : Aménagement et Services Urbains et Environnement, **16.88%** (39.81% en 2007)
- Fonction 0 : Services Généraux : **15.60%** (33.51% en 2007)
- Fonction 3 : Culture : **12.50%** (0.14% en 2007)
- Fonction 9 : Actions économiques : **11.36%** (7.09% en 2007)

Source : comptes administratifs 2008
Traitement et analyse : KPMG

Les dépenses d'équipement par fonction en 2008 (budget principal+ budgets annexes)



Les dépenses d'équipement brut consolidées en 2008 (budget principal + budgets annexes)

	Dépenses d'équipement 2008			
	BP 2008	BA 2008	Budgets consolidés 2008	Dep d'équip consolidées / Habitant
CC DE L'AULNE MARITIME	60 926	2 630	63 556	8
CC DE LA BAIE DU KERNIC	353 033	479 970	833 003	62
CC DU CAP SIZUN	435 012	365 959	800 971	41
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	593 352	537 269	1 130 620	22
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	200 454	958 677	1 159 131	71
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	648 681	1 746 290	2 394 971	131
CC DES MONTS D'ARREE	293 674		293 674	61
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	2 506 443	3 513 178	6 019 621	140
CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY	140 877	234 387	375 264	20
CC DU PAYS DOUARNENEZ	1 876 049	507 469	2 383 518	107
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	2 104 017	2 146 974	4 250 992	137
CC DU PAYS GLAZIK	867 725	140 321	1 008 046	95
CC DU PAYS D'IROISE	3 983 931	1 842 927	5 826 858	120
CC DU PAYS LANDERNEAU DAOULAS	1 355 559	2 565 296	3 920 855	83
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	931 075	97 394	1 028 469	33
CC DU PAYS LEONARD	458 496	61 161	519 657	23
CC DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA COTE ...	1 202 922	21 442	1 224 364	42
CC DU PAYS DE QUIMPERLE	9 810 097	268 849	10 078 945	175
CC DU PAYS DES ABERS	732 571	1 005 247	1 737 818	45
POHER COMMUNAUTE	1 863 939	2 537 321	4 401 260	284
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	259 741	1 606 313	1 866 054	90
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	438 022	555 020	993 042	138
CC DU YEUN ELEZ	460 238	136 289	596 528	108
CA DE MORLAIX COMMUNAUTE	7 547 274	2 188 397	9 735 671	138
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	8 083 744	5 997 917	14 081 661	155
CU BMO	50 695 192	25 248 651	75 943 843	340
Total	97 903 045	54 765 348	152 668 393	158
Total CC FA	60 926	2 630	63 556	2
Total EPCI TPU	46 498 246	27 767 777	74 266 022	106
Total CC fiscalité mixte	648 681	1 746 290	2 394 971	131
CU BMO	50 695 192	25 248 651	75 943 843	340
Total hors CU BMO	47 207 853	29 516 697	76 724 550	103
Total CA	15 631 018	8 186 314	23 817 332	147

Source : comptes administratifs 2008
Traitement et analyse : KPMG

En consolidant les budgets principaux avec les budgets annexes, il apparaît que les dépenses d'équipement brut sont de **106 euros par habitant** pour les groupements à TPU et de **103 euros par habitant**, pour tous les groupements de communes hors BMO. Le niveau des dépenses d'équipement porté par les budgets annexes montre que les EPCI recourent de plus en plus aux budgets annexes pour investir.

Le graphique précédent montre que ces dépenses d'équipement sont réalisées pour 18.8% d'entre elles en aménagement et services urbains et pour 12.3% en actions économiques. Les autres fonctions importantes sont celle du sport et de la jeunesse pour 39.4 % et celle des services généraux (15%).

En incluant la CU BMO, les fonctions « aménagement et services urbains » ainsi que « actions économiques » représentent à elles seules 73.5 % des dépenses d'équipement (31.1% hors la CU BMO).

B. Le financement des investissements 2008

Les recettes d'investissement 2008

	Population DGF 2008	Depenses Equipements (budget principal) - 2008	Subventions 2008	Fonds Propres 2008	Emprunts 2008	Epargne Brute 2008
<i>En Milliers d'Euros</i>						
TOTAL GENERAL	965 785	97 903 045	27 950 976	21 588 759	30 559 203	67 714 712
TOTAL HORS BMO	742 221	47 207 853	15 546 264	9 086 908	9 513 133	30 966 884
CC FISCALITE ADDITIONNELLE	7 681	60 926	8 505	9 394	0	206 953
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	18 282	648 681	38 929	65 970	0	381 470
EPCI TPU	716 258	46 498 246	15 498 830	9 011 543	9 513 133	30 378 461
BMO	223 564	50 695 192	12 404 712	12 501 851	21 046 070	36 747 828

Source : comptes administratifs 2008
 Traitement et analyse : KPMG

La différence entre la somme des recettes d'investissement (subventions, fonds propres, emprunts et épargne brute) et les dépenses d'équipement brut peut s'expliquer par des excédents de gestion et des résultats d'investissement positifs pour les années précédentes.

Les EPCI peuvent financer leurs dépenses d'investissement à l'aide :

- des subventions perçues par l'Union Européenne, l'Etat, la Région ou le Département,
- des dotations et fonds propres tels que le F.C.T.V.A (fonds de compensation à la T.V.A),
- des emprunts (cf. endettement),
- de l'épargne brute ou capacité d'autofinancement issue de la section de fonctionnement (cf. épargne).

Les deux financements principaux des EPCI sont l'épargne brute (81.9% des recettes d'investissement) et les emprunts (37%). Les EPCI à TPU se financent plus par subventions (33.8%) que par fonds propres (26.1%). Les fonds propres correspondent au FCTVA et aux autres recettes d'investissement. Au contraire la CU BMO se finance à part égale entre les subventions et les fonds propres.

a- Le financement des dépenses d'équipement du budget principal par les subventions**Les subventions**

<i>Subventions en euros par habitant</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TOTAL GENERAL	10.36	18.92	18.05	18.56	17.97	32.73	28.94
TOTAL HORS BMO	3.75	11.13	13.50	12.79	12.95	20.93	20.95
CC à fiscalité additionnelle	0.44	2.34	22.69	53.53	8.53	3.29	1.11
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	3.75	0.54	0.00	0.00	1.28	3.17	2.13
EPCI à TPU	4.36	11.72	13.73	12.67	13.27	21.54	21.64
BMO	30.23	44.03	32.69	37.26	34.39	71.49	55.49

Part des subventions dans les dépenses d'équipement

<i>Financement par subventions en %</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TOTAL GENERAL	15.17%	21.99%	26.74%	30.54%	18.12%	30.21%	28.55%
TOTAL HORS BMO	14.41%	25.71%	26.95%	29.12%	18.98%	30.36%	32.93%
CC à fiscalité additionnelle	3.75%	3.63%	18.04%	77.23%	140.38%	7.27%	13.96%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	17.74%	53.16%	0.00%	0.00%	51.33%	129.86%	6.00%
EPCI à TPU	15.13%	26.92%	27.25%	28.54%	18.85%	30.44%	33.33%
BMO	15.48%	19.67%	26.47%	32.30%	17.15%	30.06%	24.47%

Source : comptes administratifs 2002 à 2008
 Traitement et analyse : KPMG

Au total, il apparaît que les EPCI ont reçu 32.93% du montant de leurs dépenses d'investissement en subventions, ce qui représente 20,95 euros par habitant (hors CU BMO).

En incluant Brest Métropole Océane, le taux de subvention moyen est plutôt stable. Il atteint 28.55 %, soit un pourcentage légèrement inférieur à 2007 (30.21%).

b- Le financement des dépenses d'équipement par les fonds propres**Les fonds propres**

<i>Fonds propres en euros par habitant</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TOTAL GENERAL	6.77	9.01	8.10	10.49	8.99	12.87	22.35
TOTAL HORS BMO	2.23	4.70	4.91	6.02	7.44	11.92	12.24
CC à fiscalité additionnelle	0.89	0.35	1.48	8.55	3.27	6.29	1.22
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	4.78	0.46	0.10	0.78	0.19	0.58	3.61
EPCI à TPU	2.41	4.96	5.06	6.12	7.65	12.25	12.58
BMO	20.39	22.90	18.38	24.99	14.09	16.00	55.92

Part des fonds propres dans les dépenses d'équipement

<i>Financement par les fonds propres en %</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TOTAL GENERAL	9.91%	10.47%	12.00%	17.26%	9.07%	11.88%	22.05%
TOTAL HORS BMO	8.57%	10.85%	9.80%	13.70%	10.90%	17.29%	19.25%
CC à fiscalité additionnelle	7.67%	0.55%	1.17%	12.34%	53.75%	13.91%	15.42%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	22.63%	45.33%	2.38%	5.88%	7.72%	23.85%	10.17%
EPCI à TPU	8.35%	11.40%	10.04%	13.78%	10.87%	17.31%	19.38%
BMO	10.44%	10.23%	14.88%	21.66%	7.03%	6.73%	24.66%

Source : comptes administratifs 2002 à 2008
 Traitement et analyse : KPMG

Les fonds propres (FCTVA et autres recettes d'investissement) financent 19.25% des dépenses d'investissement des groupements finistériens : ce pourcentage est en hausse comparativement à l'année 2007, puisqu'il passe de 17.29% à 19.25%.

Les fonds propres et les subventions représentent ainsi plus de 52 % du financement des investissements, contre 47% en 2007.

c- Le financement des dépenses d'équipement par l'emprunt et l'épargne brute**Les emprunts**

<i>en euros par habitant</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TOTAL GENERAL	47.78	61.46	20.99	25.85	34.02	30.93	31.64
TOTAL HORS BMO	4.74	7.38	9.84	9.98	21.11	13.45	12.82
CC à fiscalité additionnelle	5.39	31.26	45.72	0.00	0.00	0.00	0.00
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
EPCI à TPU	4.75	6.68	9.69	10.33	21.84	13.91	13.28
BMO	177.02	235.69	56.92	77.35	76.25	88.39	94.14

Part des emprunts dans les dépenses d'équipement

<i>en %</i>	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TOTAL GENERAL	69.96%	71.42%	31.10%	42.55%	34.30%	28.55%	31.21%
TOTAL HORS BMO	18.21%	17.06%	19.64%	22.72%	30.95%	19.51%	20.15%
CC à fiscalité additionnelle	46.42%	48.45%	36.35%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
CC FISCALITE MIXTE (TPU+MENAGES)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
EPCI à TPU	16.49%	15.34%	19.23%	23.26%	31.00%	19.66%	20.46%
BMO	90.66%	105.27%	46.09%	67.06%	38.03%	37.16%	41.51%

Source : comptes administratifs 2002 à 2008
 Traitement et analyse : KPMG

Les emprunts financent 20.15 % des dépenses d'équipement des groupements finistériens : ce pourcentage est en hausse par rapport à 2007 puisqu'il passe de 19.51 % à 20.15%.

En moyenne dans le Finistère (hors BMO), la dette contractée pour l'année 2008 est de 12.82 €/hab. (contre 31.64 €/hab. avec BMO).

L'épargne brute représente en 2008 près de 70 % des dépenses d'équipements.

L'épargne brute constitue une recette propre permettant notamment le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. Elle représente 39% des dépenses d'équipement.

5. Le recensement des budgets annexes

A. Rappel : le rôle d'un budget annexe

Le principe d'unité budgétaire implique que toutes les opérations d'un organisme public soient retracées dans un document unique. Par exception, les textes législatifs peuvent autoriser, voire imposer, la constitution de budgets annexes pour certaines catégories de services publics.

Ces budgets rassemblent donc les opérations financières des services publics locaux à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité juridique. C'est par exemple le cas obligatoirement pour le service des eaux et de l'assainissement.

La comptabilité des services dotés d'un budget annexe doit :

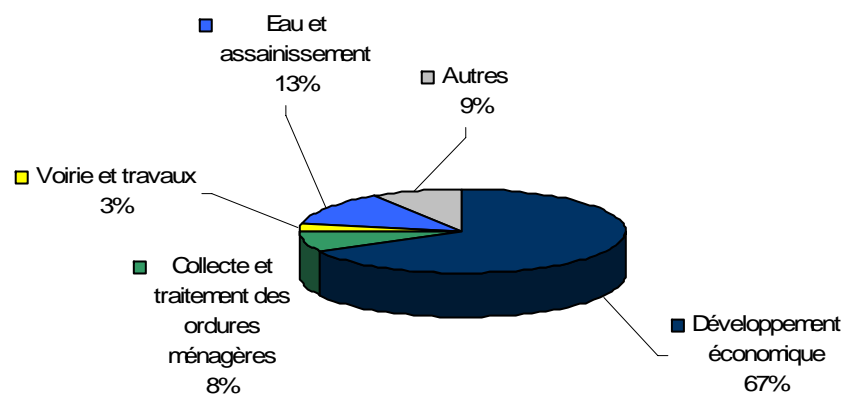
D'une part, fournir les indications détaillées sur le fonctionnement de ces services et suivre d'année en année l'évolution de leur situation financière.

D'autre part, décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget général de la collectivité et chaque service.

Ces budgets doivent donc permettre d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

B. Analyse générale des budgets annexes : une prépondérance pour le développement économique

Nature des budgets annexes des EPCI du Finistère en 2008



Source : comptes administratifs 2008
Traitement et analyse : KPMG

164 budgets annexes ont été recensés pour les 26 groupements de communes du Finistère en 2008. Principalement, ces budgets annexes sont répartis comme suit :

➤ 110 sont relatifs au développement économique, soit **67%** du total. Au sein du bloc développement économique :

- 61 concernent la gestion de zones d'activités
- 49 relèvent d'actions de développement économiques et/ou touristiques

➤ 13 concernent la collecte et le traitement des ordures ménagères, soit **8%** du total des budgets annexes.

➤ 21 pour les compétences eau et assainissement **(13%)**

➤ 5 pour la compétence voirie et travaux **(3%)**

Les **budgets restants** portent sur les activités suivantes :

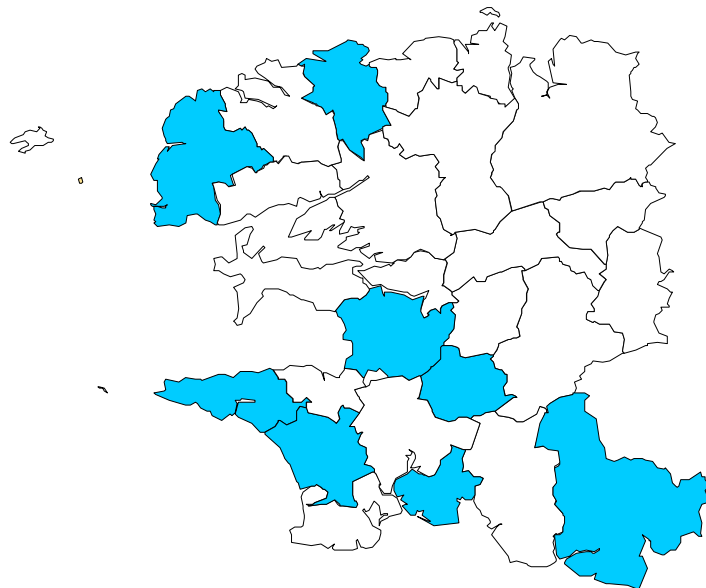
- Les services à la personne (6 budgets)
- Le transport (3 budgets)
- L'enfance (2 budget)
- La gestion d'équipements (2 budgets)
- L'animation et les loisirs (2 budget)

Partie 5. La politique intercommunale en faveur des personnes âgées

Avertissement : L'analyse de la politique « personnes âgées » conduite par les EPCI du Finistère est basée sur une enquête déclarative menée auprès des groupements finistériens en novembre 2009.

1. L'approche statutaire

Les actions en faveur des « personnes âgées » dans les statuts des EPCI finistériens en 2009



La compétence « personnes âgées » des EPCI :

- Les EPCI compétents.
- Pas de compétence « personnes âgées ».

Source : statuts Préfecture du Finistère

Les actions en faveur des personnes âgées : une compétence « sociale » encore peu développée.

Dans le Finistère, 8 EPCI (30 % des EPCI finistériens) ont identifié dans leurs statuts des actions en faveur des personnes âgées. Ces actions sont inscrites au niveau de la compétence optionnelle ou facultative et relèvent toutes de la politique « sociale » de la Communauté.

Cette compétence se développe peu. Elle est ancienne pour 5 groupements (entre 1993 et 2001) et les 3 autres l'ont mise en place entre 2005 et 2006. Depuis trois ans le nombre d'EPCI compétent n'a pas augmenté et seules les communautés de communes du Pays Fouesnantais et du Pays de Châteaulin et du Porzay ont développé leur compétence en 2009.

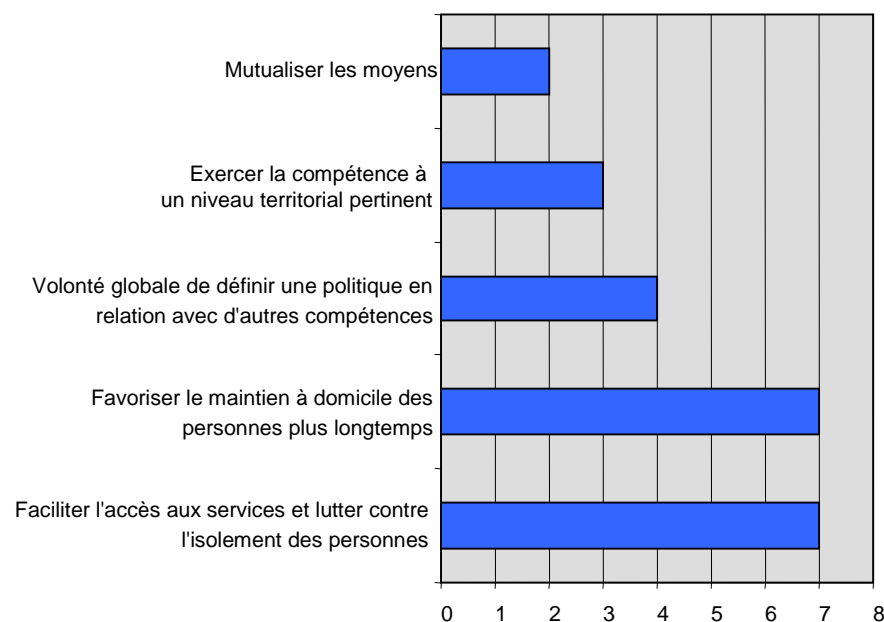
On note que les communautés d'agglomération et la communauté urbaine finistériennes n'ont pas la compétence sociale et n'interviennent pas dans le domaine des « personnes âgées » qui est conservé par les communes.

Les statuts font référence à :

- La création de services adaptés aux personnes âgées, aux actions qui favorisent le maintien à domicile (6 groupements),
- La création, la gestion d'un établissement d'accueil pour personnes âgées (5 groupements),
- La création, la gestion d'un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) (3 groupements),
- La création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) pour la gestion d'un établissement d'accueil pour personnes âgées (3 groupements),
- L'aide au transport des personnes âgées (1 groupement).

2. La conduite de la politique « personnes âgées » dans les EPCI compétents (8)

Les principales motivations d'intervention dans le domaine des personnes âgées (nombre de groupements)



Source : enquête SAFI 2009

2.1 Les principales motivations : une volonté de maintenir à domicile les personnes âgées.

Les groupements expliquent leur intervention par la volonté en priorité de « favoriser le maintien à domicile des personnes plus longtemps » ainsi que « faciliter l'accès aux services et lutter contre l'isolement » (7 groupements).

4 groupements évoquent également la volonté de définir une politique en relation avec d'autres compétences.

3 groupements souhaitent exercer la compétence à un niveau territorial pertinent et 2 groupements mutualiser les moyens.

2.2. Les actions en faveur des « personnes âgées » sont rattachées au secteur social.

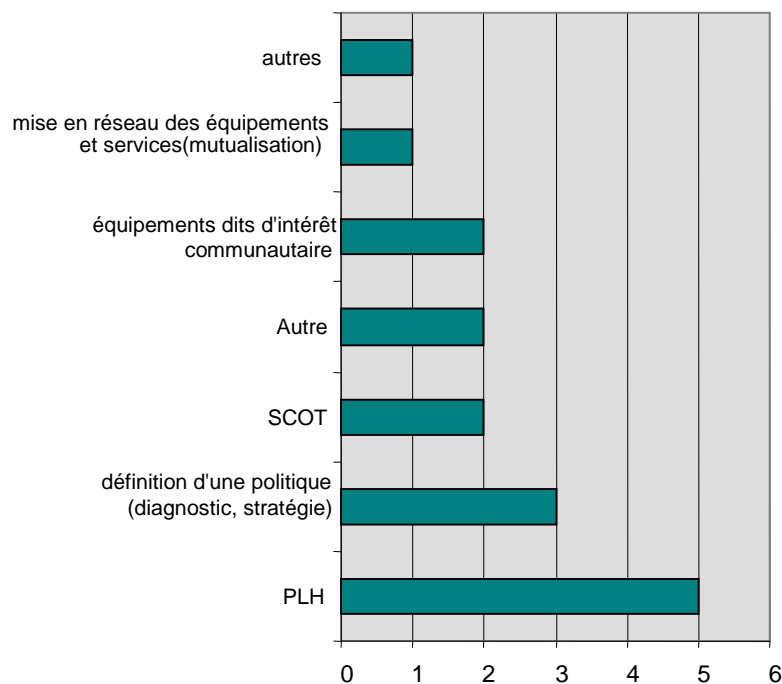
En général, les groupements qui ont une politique « personnes âgées » ont un élu référent qui est le plus souvent le vice-président à l'action sociale.

Par ailleurs 4 groupements ont mis en place des moyens en personnel liés à l'offre de services aux personnes âgées (portage de repas à domicile, animation d'un CLIC, CIAS). Pour exemples, la Communauté de communes du Cap-Sizun emploie 178 personnes par l'intermédiaire du CIAS dont 153 pour les maisons de retraite et le Pays de Quimperlé a créé quant à lui un service employant 8 personnes pour le portage de repas à domicile.

3. La mise en œuvre de la politique « personnes âgées »

3.1. Les études et réflexions.

Les études et réflexions
(nombre de groupements)



Source : enquête SAFI 2009

Seuls 3 groupements compétents ont défini réellement une politique « personnes âgées ». La Communauté de communes du Pays Fouesnantais a réalisé une étude « Bien vieillir en Finistère » en 2007 afin d'établir un plan d'actions. Leur programme qui prend en compte la globalité des besoins des personnes âgées est en cours de mise en œuvre.

Les groupements ont également la possibilité d'indiquer dans les documents de prospective territoriale qu'ils élaborent des actions destinées aux personnes âgées. Ainsi 5 groupements ont inscrit dans leur PLH (Programme Local de l'Habitat) « la création de logements pour personnes âgées », « l'adaptation des logements pour le maintien à domicile » et « la réalisation d'offres innovantes pour les seniors valides ». Il faut noter que 3 des 5 groupements déclarent ne pas avoir la compétence « personnes âgées » mais interviennent par l'intermédiaire de la politique de l'habitat.

2 groupements ont défini des orientations envers les personnes âgées dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

2 autres groupements ont réfléchi à la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) ou à l'ensemble des services à la population.

2 groupements ont également étudié la création d'équipements (dont une maison de retraite).

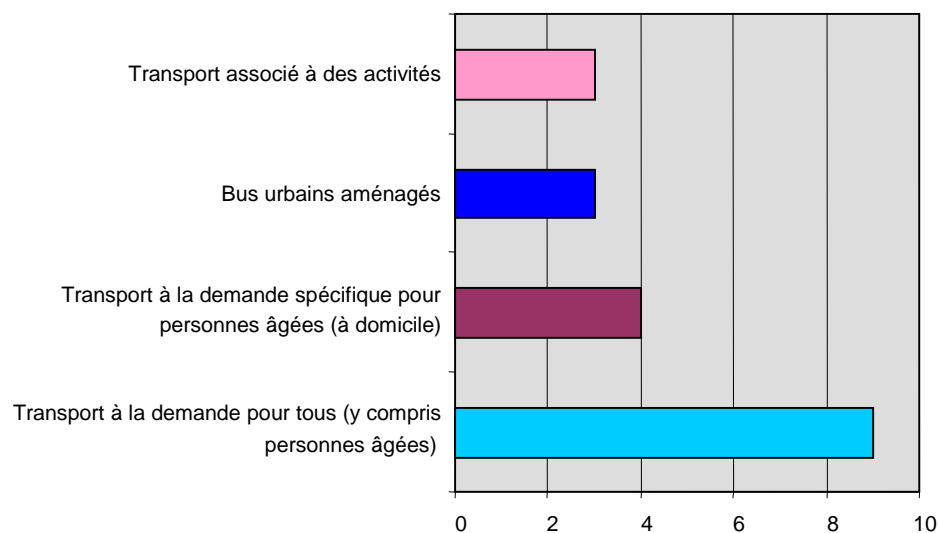
Enfin, la Communauté de communes du Pays Glazik a élaboré un « projet social » pour tous dans lequel sont intégrées des animations pour les personnes âgées.

La mise en œuvre de la politique « personnes âgées » dans les groupements de communes se traduit essentiellement par la mise en place de services et la création d'hébergement.

3.2 La création de services permet aux personnes âgées de garder leur autonomie le plus longtemps possible.

➤ **Les groupements ont privilégié la mobilité des personnes âgées en mettant en place un transport adapté.**

Les différents types de transports mis en œuvre pour les personnes âgées
(nombre de groupements)



Source : enquête SAFI 2009

• **10 communautés ont créé un « transport à la demande »**, qui se déclenche par une réservation préalable et fonctionne soit sur des itinéraires et des horaires fixes, en coordination avec les lignes régulières du Département, soit à domicile en fonction de la demande. Même si cette action est, dans l'ensemble (9 EPCI sur 10), ouverte à tous, elle touche généralement les personnes âgées ou à mobilité réduite. Les 2 communautés d'agglomération et la communauté urbaine ont prévu un service supplémentaire spécifique pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite et la COCOPAQ qui a créé son service en 2009 a ciblé les personnes de plus de 80 ans ou invalides.

Les partenaires sont le Conseil général, la Région et les taxis locaux ou les sociétés de transport pour le secteur privé.

• **En milieu urbain, les bus sont aménagés.** Les réseaux des 2 communautés d'agglomération et de la communauté urbaine qui sont déjà bien développés, sont progressivement rendus accessibles aux voyageurs à mobilité réduite (planchers bas pour 2/3 des bus de BMO, plate-formes rétractables, etc.).

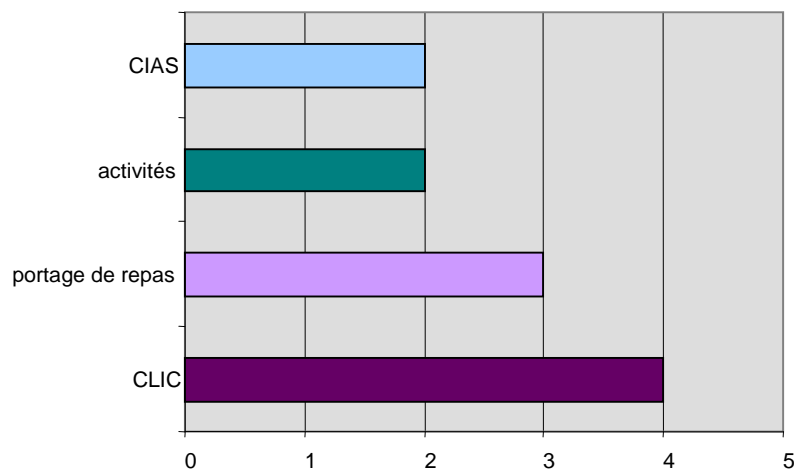
• **Un service spécifique qui associe transport et activités pour personnes âgées a été créé dans 3 Communautés.** Les Communautés de communes du Cap-Sizun, du Pays Fouesnantais et du Pays Glazik ont eu pour objectif de rompre l'isolement des personnes en favorisant l'accès aux activités.

Ainsi, sur le territoire du Pays Fouesnantais, une association de bénévoles gère les 2 bus et propose des sorties, au marché, en bord de mer et s'adresse autant aux personnes vivant à domicile qu'aux maisons de retraite. La Communauté de communes du Cap-Sizun, quant à elle, met 4 bus à disposition des maisons de retraite et du club des anciens pour la pratique d'activités.

Les partenaires sont le le CCAS, DPAS, les associations, la maison de retraite.

➤ **Des services à domicile ont également été créés par quelques communautés.**

Les services à domicile mis en œuvre pour les personnes âgées
(nombre de groupements)



Source : enquête SAFI 2009

- **4 CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)** sur 30 CLIC dans le département sont portés par des groupements de communes depuis une période récente (entre 2005 et 2008). Le CLIC est un lieu d'accueil de proximité, d'information, de conseil et d'orientation destiné aux personnes âgées et à leur entourage. C'est le relais local du Département et un outil de coordination entre les différents services consacrés aux personnes âgées, qui a été créé par les circulaires du 6 juin 2000 et du 18 mai 2001.

Les CLIC font l'objet d'une labellisation qui va de la mission d'accueil pour le niveau 1 (3 EPCI à régulariser car ont en réalité des missions de niveau 2), à l'évaluation des besoins et l'élaboration de plans d'aide individualisés pour le niveau 2 (1 EPCI) et à la mise en place d'une aide personnalisée pour le niveau 3 (aucun EPCI).

Les questions abordées concernent le service d'aide à la personne, les structures d'accueil, l'accès aux droits, etc. Des réunions d'information sont organisées sur des thèmes aussi variés que la prévention des chutes, la sécurité, la santé.

Les partenaires sont le Conseil général, la CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie), les maisons de retraite, les hôpitaux et les cliniques.

- **Le portage de repas à domicile** a été mis en œuvre ou soutenu (mise à disposition d'un local) par 3 groupements. La COCOPAQ gère depuis 1998 un service de portage de repas qui bénéficie à 360 usagers.

- **Des animations sont organisées par 2 groupements** par l'intermédiaire de leur CIAS ou de leur CLIC. Sur le territoire du Pays Glazik, des séances de cinéma sont régulièrement programmées ainsi que la semaine du goût et la semaine bleue (sensibilisation à l'informatique en lien avec les enfants du centre de loisirs).

- **Les aides ménagères** ne font pas partie des services offerts par les communautés (aucun EPCI).

- **Deux CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) ont été mis en place par des groupements de communes pour intervenir en faveur des personnes âgées.** Ils ont été créés tous les deux en 2005 pour gérer des EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), en conformité avec la réglementation (loi du 2 janvier 2002 « rénovant l'action sociale et médico-sociale ») qui n'autorise pas les communautés de communes à gérer directement un établissement pour personnes âgées.

A la Communauté de communes du Cap-Sizun, le service de portage de repas à domicile et la mise en œuvre du schéma gérontologique du territoire relèvent également de la compétence du CIAS.

Par ailleurs 5 groupements déclarent avoir constitué **une commission accessibilité**, rendue obligatoire pour les EPCI de 5 000 habitants et plus, par la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

3.3 Même si l'engagement des communautés reste limité, l'hébergement représente l'autre domaine d'intervention des EPCI consacré aux personnes âgées.

➤ **4 groupements ont développé des structures d'accueil spécialisées :**

- 3 structures d'hébergement (2 EHPAD et 1 Foyer logement, devenu EHPAD depuis le 01/01/2010) ont été créées par la Communauté de communes du Cap-Sizun et sont gérées par le CIAS.

- 1 EHPAD et 1 Foyer logement ont été créés par la Communauté de communes du Haut pays bigouden. Le premier est géré en direct par l'EPCI et le second est géré par une association. L'EHPAD comporte de l'hébergement temporaire.

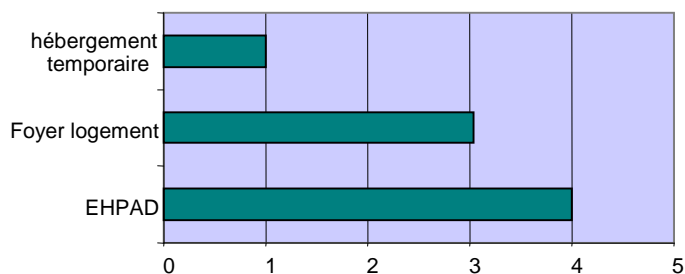
- La Communauté de communes du Pays Fouesnantais a réalisé en 1993 un EHPAD à Pleuven et participe (acquisition-cession terrain) actuellement à une opération de reconstruction-extension de l'ancien foyer logement transformé en EHPAD sur la commune de Fouesnant en partenariat avec Habitat 29. Les 2 EHPAD sont gérés par le CIAS.

- Poher Communauté gère et soutient financièrement les investissements sur un Foyer logement.

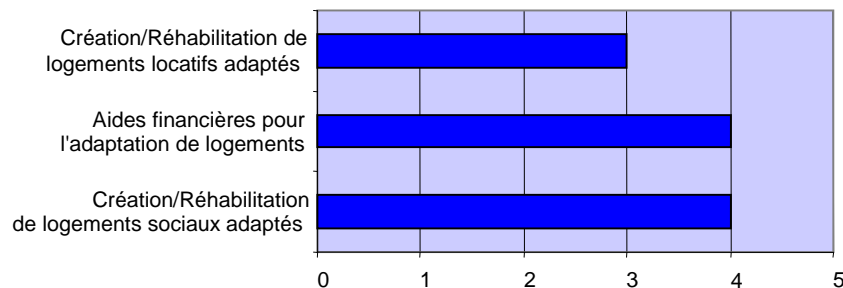
* Centre de loisirs sans hébergement

Les initiatives des EPCI en matière d'hébergement des personnes âgées (nombre de groupements)

Les structures d'accueil :



Les logements adaptés pour un maintien à domicile :



Source : enquête SAFI 2009

➤ L'adaptation ou la création de logements pour les personnes âgées valides a été mise en oeuvre par 6 groupements.

Les actions sont les suivantes :

- la création-réhabilitation de logements sociaux adaptés (4 EPCI) : la Communauté de communes de la Région de Pleyben a viabilisé des terrains et les a cédés gratuitement à Habitat 29 avec la condition de construire des logements à Pleyben pour les personnes âgées situées en campagne et souhaitant se rapprocher des services.
- la création – réhabilitation de logements locatifs adaptés : appui financier par 3 EPCI.
- les aides financières pour l'adaptation de logements (4 EPCI) : l'Aulne maritime accorde une aide aux travaux (équipements sanitaires, largeur des portes, des circulations, etc.).

4. Les projets d'intervention des groupements envers les personnes âgées

Peu de projets sont envisagés. Le thème des « personnes âgées » ne fait pas partie des premières préoccupations des EPCI.

4.1 Quelques réflexions sont envisagées.

Si aucun EPCI n'a déclaré avoir l'intention d'engager une étude spécifique, 6 EPCI ont déclaré prendre en compte les personnes âgées dans les futures études prospectives de territoire. Ces études sont les SCOT (2 EPCI), PLH (2), projets de territoire (1), Agenda 21 (1), Projet social (1) et des études sur les déplacements (2).

4.2 L'offre en services s'appuie principalement sur les CLIC.

➤ Les CLIC représentent l'essentiel des projets.

Les Communautés de communes du Pays d'Iroise et le Pays Glazik prévoient de labelliser leur CLIC au niveau 2. Le label 2 signifie que les CLIC doivent compléter leurs missions de niveau 1 (accueil, écoute, conseil et soutien aux familles) par des missions d'évaluation des besoins de la personne et des plans d'aide individualisés.

Trois projets de mise en place d'un CLIC sont également à noter, ce qui portera le nombre de CLIC à 7 dans le département.

➤ 3 EPCI réfléchissent à la constitution ou à la gestion d'un CIAS, en lien pour 2 d'entre eux avec la gestion de structures d'hébergement pour personnes âgées.

➤ 2 EPCI pensent intervenir en matière d'aménagements des espaces publics.

➤ 1 EPCI (Communauté de communes du Pays Glazik) compte développer de nouvelles activités. Des réunions thématiques seront par exemple proposées aux clubs de retraités.

4.3 L'offre en hébergement évolue peu.

➤ Les structures d'accueil spécialisées :

- 1 EPCI réfléchit actuellement à la création d'un EHPAD. Un autre EPCI compte assurer la coordination entre les différents partenaires qui ont programmé sur son territoire des établissements pour personnes âgées.

- Les Communautés de communes du Cap-sizun et du Pays Glazik ont programmé l'ouverture d'une unité alzheimer en accueil de jour, dont l'une en extension de son EHPAD. Une autre réfléchit à la même initiative.

- La Communauté de communes du Cap-sizun a également un projet d'unité d'hébergement temporaire (10 lits) en extension de son EHPAD.

- Un Foyer logement existant pourrait être intégré à une communauté qui gère déjà un EHPAD.

➤ **En ce qui concernent les logements**, on enregistre uniquement le souhait pour 2 EPCI de mettre en place un dispositif d'information, de coordination sur les moyens et les aides à l'adaptation de l'habitat.

CONCLUSION

L'enquête de l'observatoire a de nouveau permis de constater l'évolution des EPCI, leur ouverture à de nouvelles compétences. Dans l'ensemble, l'économie tient toujours la première place, le domaine des services à la personne continue de progresser, de même pour l'environnement.

En parallèle, des évolutions importantes pour les finances locales étaient en préparation. En 2009, les EPCI attendaient avec inquiétude les mesures prévues par la réforme de la taxe professionnelle. En effet, la suppression de la taxe professionnelle, annoncée en fin d'année, constitue un bouleversement. Les collectivités ont découvert début 2010 les premières simulations des effets de la réforme. Celle-ci entrera en vigueur pour les collectivités en 2011 mais déjà en 2010 une compensation sera versée aux EPCI.

Le Conseil général a retenu cette année la politique des « personnes âgées » dans le cadre de l'étude thématique de l'observatoire.

L'action sociale est une compétence à part entière assez récente pour les groupements de communes. La vocation sociale des groupements de communes a été confortée par la loi de programmation de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ainsi, les communautés ont pu opter pour une nouvelle compétence optionnelle relative à l'action sociale. Jusqu'à cette date elle n'avait aucune base légale, les interventions ne

se faisaient que de manière partielle ou indirecte, par le biais d'autres compétences (habitat...).

L'engagement des EPCI finistériens pour les personnes âgées se limite à environ la moitié d'entre eux qui exerce au moins une action et ils ne sont que cinq à avoir développé réellement (au moins 4 actions) cette compétence.

D'une part, les groupements qui interviennent déclarent le plus souvent agir pour les personnes âgées en ayant la priorité d'ouvrir à tous les publics. Les actions ne sont pas ciblées et sont mises en place à travers d'autres compétences. D'autre part, 4 groupements indiquent prendre des initiatives qui s'adressent uniquement aux personnes âgées, et 5 groupements précisent que des actions créées initialement pour les personnes âgées ont bénéficié à un public plus large telles que le transport (bus pour EHPAD et centre aéré), le portage de repas (handicapés) ou des livrets thématiques (pour jeunes en formation, familles des personnes âgées).

L'observatoire est le résultat d'un partenariat entre les EPCI et le Conseil général. Il existe depuis 1998 et s'enrichit chaque année grâce à une forte adhésion des groupements finistériens. Les enquêtes sont suivies d'une réunion de restitution et de la rédaction d'un rapport afin de remercier les EPCI et de créer un échange constructif.

ANNEXES :

Glossaire fiscal et budgétaire

Tableau de synthèse fiscal et budgétaire

Grilles des enquêtes réalisées auprès des groupements en 2009

Dotation de solidarité communautaire :

Dépense facultative d'un groupement de communes à taxe professionnelle unique, visant à redistribuer tout ou partie de la croissance de ressources du groupement, dans un objectif de péréquation et de correction des inégalités financières et fiscales. L'enveloppe de cette dotation de solidarité communautaire est répartie prioritairement selon deux critères obligatoires (la population et le potentiel fiscal) et des critères librement choisis par le conseil communautaire.

Fonds de compensation à la TVA (FCTVA) :

Dotation de l'Etat destinée à rembourser aux collectivités locales la TVA acquittée sur leurs biens d'équipement.

Epargne brute (capacité d'autofinancement brute) :

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette.

Epargne nette (capacité d'autofinancement nette) :

Epargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette.

Il s'agit de l'épargne disponible pour le financement des dépenses d'équipements brut.

Population légale :

Population issue du recensement 1999

Population DGF :

Population légale issue du recensement à laquelle s'ajoute 1 habitant par résidence secondaire.

Potentiel fiscal:

Produit fiscal potentiel d'une collectivité si on applique à ses bases d'imposition les taux moyens nationaux.

Produit fiscal net :

Produit fiscal y compris la compensation liée à la suppression de la part salaires et minoré de l'attribution de compensation.

Principe de garantie :

Mécanisme de garantie prévu par la Loi : la DGF de l'année N ne peut être inférieure à 80% de la DGF N-1.

Recettes réelles de fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement après déduction des opérations d'ordre.

Reversements :

Il s'agit de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire versées aux communes membres (les fonds de concours n'étant pas traités dans le rapport).

Taux d'autofinancement :

Il rapporte le niveau d'épargne nette aux dépenses d'équipement bruts

Attribution de compensation :

Dépense obligatoire d'un groupement de communes soumis au régime de la taxe professionnelle unique, afin de compenser ses communes membres de la perte de produit de taxe professionnelle.

Capacité de désendettement :

Nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en fonction du montant de sa capacité d'autofinancement.

Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :

Indicateur utilisé dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des communautés de communes et communautés d'agglomération.

Il évalue le niveau d'intégration fiscale de la collectivité en mesurant le poids de son produit fiscal par rapport à la fiscalité totale du territoire (commune + EPCI).

Il est à noter que depuis 1999, ce coefficient est minoré des reversements effectués par l'EPCI vers ses communes membres (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).

Compensation liée à la suppression de la part salaires (CSPS) :

Compensation versée par l'Etat aux collectivités, suite à la réforme de 1999 relative à la suppression progressive de la part salaires dans les bases d'imposition de la taxe professionnelle.

Compensation liée à la suppression de la part salaires (CSPS) :

Compensation versée par l'Etat aux collectivités, suite à la réforme de 1999 relative à la suppression progressive de la part salaires dans les bases d'imposition de la taxe professionnelle.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement après déduction des opérations d'ordre.

Dépenses réelles de fonctionnement hors reversements :

Dépenses réelles de fonctionnement minorées des reversements financiers aux communes (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).

Dépenses d'équipement brut :

Acquisitions réalisées par la collectivité comprenant : les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les travaux en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (R72).

Dette totale : Capital restant dû au 31 décembre.

Tableau synthétique des données fiscales et budgétaires des groupements de communes du Finistère - 2008

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	Population INSEE 2008	Population DGF 2008	Année de mise en application du régime fiscal	Données Budgétaires 2008					
				Dépenses Réelles de fonctionnement consolidées ** (En €)	Dépenses Réelles de fonctionnement consolidées ** (En €/Habitant)	Recettes Réelles de fonctionnement consolidées ** (En €)	Recettes Réelles de fonctionnement consolidées ** (En €/Habitant)	Dépenses d'équipement brut consolidées ** (En €)	Dépenses d'équipement brut consolidées ** (En €/Habitant)
CC DE L'AULNE MARITIME	7 275	7 681	2002	1 131 577	147	1 315 765	171	63 556	8
CC DE LA BAIE DE KERNIC	12 038	13 518	2000	1 904 847	141	3 210 360	237	833 003	62
CC DU CAP SIZUN	16 732	19 387	2001	4 743 797	245	5 929 282	306	800 971	41
CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE	47 925	51 893	2003	8 912 746	172	19 086 146	368	1 130 620	22
CC DE HAUTE CORNOUAILLE	15 172	16 343	2000	4 632 354	283	7 884 749	482	1 159 131	71
CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN	16 827	18 282	2000	5 432 736	297	7 185 679	393	2 394 971	131
CC DES MONTS D'ARREE	4 094	4 817	2002	428 291	89	898 810	187	293 674	61
CC DU PAYS BIGOUDEN SUD	36 371	42 928	2001	7 960 855	185	15 151 770	353	6 019 621	140
CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY	16 922	18 448	2004	3 431 794	186	7 741 697	420	375 264	20
CC DU PAYS DE DOUARNENEZ	20 960	22 332	2000	4 866 848	218	11 577 855	518	2 383 518	107
CC DU PAYS FOUESNANTAIS	26 699	31 133	2002	7 256 515	233	14 402 106	463	4 250 992	137
CC DU PAYS GLAZIK	10 428	10 585	2002	4 156 556	393	5 952 655	562	1 008 046	95
CC DU PAYS D'IROISE	44 479	48 652	2001	10 070 796	207	13 540 670	278	5 826 858	120
CC DU PAYS LANDERNEAU-DAOULAS	45 922	47 144	1999	10 567 801	224	16 194 900	344	3 920 855	83
CC DU PAYS DE LANDIVISIAU	29 932	30 734	2003	6 324 438	206	9 863 837	321	1 028 469	33
CC DU PAYS LEONARD	20 476	22 436	2001	5 249 026	234	8 946 563	399	519 657	23
CC DU PAYS DE LESNEVEN ET DE LA COTE DES LEGENDES	27 168	28 924	2001	5 997 942	207	9 074 107	314	1 224 364	42
CC DU PAYS DE QUIMPERLE	53 621	57 497	2000	13 536 953	235	26 234 021	456	10 078 945	175
CC DU PAYS DES ABERS	37 152	39 025	2001	8 804 606	226	12 074 874	309	1 737 818	45
CC DE POHER COMMUNAUTE	14 837	15 517	2001	5 862 317	378	10 090 589	650	4 401 260	284
CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON	17 103	20 695	2001	6 629 811	320	9 283 038	449	1 866 054	90
CC DE LA REGION DE PLEYBEN	6 769	7 180	2001	1 025 428	143	1 731 577	241	993 042	138
CC DU YEUN ELEZ	4 734	5 521	2001	424 414	77	1 263 351	229	596 528	108
CA MORLAIX COMMUNAUTE	66 107	70 631	2000	22 876 614	324	34 972 707	495	9 735 671	138
CA DE QUIMPER COMMUNAUTE	89 617	90 918	2000	48 154 570	530	65 287 381	718	14 081 661	155
BMO	221 600	223 564	2001	234 508 508	1 049	261 484 748	1 170	75 943 843	340

* population DGF

** Budget principal consolidé avec les budgets annexes disponibles à la date du 2 décembre 2009

Sources : Préfecture du Finistère - Comptes administratifs 2008 - Fiches DGF 2008

*** y compris TP Zone

Les dépenses de reversements ne sont pas intégrées

Données Fiscales 2008											
Produit des contributions directes en euros par habitant* (bases définitives)				Taux des contributions directes en %				Potentiel Fiscal en euros par habitant*	DGF (y compris la compensation part salaires) en euros par habitant*	Coefficient d'intégration Fiscale	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
TP ***	TH	FB	FNB	TP	TH	FB	FNB				
25,18	11,55	13,47	1,82	0,775%	1,24%	1,73%	3,84%	146,41	7,31	0,199429	CC DE L'AULNE MARITIME
62,15				11,01%				93,51	61,64	0,272693	CC DE LA BAIE DE KERNIC
70,86				16,59%				72,36	60,34	0,299375	CC DU CAP SIZUN
182,63				17,28%				202,98	92,06	0,175290	CC DE CONCARNEAU CORNOUAILLE
135,87				14,63%				168,78	75,92	0,258607	CC DE HAUTE CORNOUAILLE
88,03	9,60	8,68	1,38	10,14%	1,05%	1,32%	3,42%	125,02	69,71	0,397565	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN
102,91				16,17%				81,51	41,79	0,068146	CC DES MONTS D'ARREE
89,48				16,18%				107,81	72,46	0,263898	CC DU PAYS BIGOUDEN SUD
157,02				11,98%				210,75	77,64	0,273038	PORZAY
244,07				18,74%				252,89	112,24	0,251241	CC DU PAYS DE DOUARNENEZ
149,39				12,08%				187,88	65,68	0,276674	CC DU PAYS FOUESNANTAIS
240,28				13,59%				251,74	80,07	0,260762	CC DU PAYS GLAZIK
71,87				16,20%				77,70	63,73	0,304348	CC DU PAYS D'IROISE
129,44				11,97%				190,49	76,99	0,267740	CC DU PAYS LANDERNEAU-DAOULAS
167,83				13,08%				233,81	85,97	0,188143	CC DU PAYS DE LANDIVISIAU
103,56				12,47%				143,43	72,77	0,258672	CC DU PAYS LEONARD
99,58				11,56%				137,49	66,00	0,310142	COTE DES LEGENDES
189,49				13,81%				239,34	84,56	0,279544	CC DU PAYS DE QUIMPERLE
95,52				12,59%				124,45	63,00	0,280257	CC DU PAYS DES ABERS
303,47				14,83%				333,66	102,46	0,344489	CC DE POHER COMMUNAUTE
86,16				18,51%				86,89	68,99	0,293792	CC DE LA PRESQU'ILE DE CROZON
58,15				10,04%				99,09	50,04	0,232197	CC DE LA REGION DE PLEYBEN
134,02				8,75%				226,85	31,61	0,198338	CC DU YEUN ELEZ
183,03				12,00%				305,02	101,42	0,341098	CA MORLAIX COMMUNAUTE
262,83				16,25%				348,84	112,87	0,316759	CA DE QUIMPER COMMUNAUTE
195,76	28,61	24,04	0,34	20,13%	3,08%	2,87%	5,66%		213,32		BMO

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'INTERCOMMUNALITE 2009

Thème d'étude :
« *Politiques intercommunales et vieillissement de la population* »

Groupement de communes.....
Nom et fonction.....

A - LES REALISATIONS DE L'EPCI

I – LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES : METHODE ET STRATEGIE (cochez votre réponse)

◆ Les raisons de la mise en œuvre de politiques envers les personnes âgées :

- Volonté globale de définir une politique en relation avec d'autres compétences (ex : Aménagement ; Transport)
- Faciliter l'accès aux services et lutter contre l'isolement des personnes
- Favoriser le maintien à domicile des personnes plus longtemps
- Exercer la compétence à un niveau territorial pertinent
- Mutualiser les moyens (financiers, matériels et humains)
- Autre, préciser :

◆ Les facteurs déclenchants de l'action en faveur des personnes âgées :

- Volonté du conseil communautaire
- Volonté des communes
- Besoin ressenti en équipements et en services par la collectivité
- Demande - besoin de la population
- Demande - besoin des professionnels
- Autre, préciser :

◆ Les freins à l'intervention et à l'action de la communauté

- Moyens financiers
- Moyens humains
- Opposition / Réticence d'une ou plusieurs communes
- Multiplicité des acteurs
- Autre, préciser :

II – L'APPROCHE STATUTAIRE DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES:

- Compétence obligatoire (préciser l'intitulé et l'année d'application)
.....
- Compétence optionnelle (préciser l'intitulé et l'année d'application)
.....
- Compétence facultative (préciser l'intitulé et l'année d'application)
.....

III – LA CONDUITE DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (cochez votre réponse) :

- Elu référent
- Création d'un groupe de travail (Comité de pilotage ; comité technique ; commission)
- Moyens en personnel communautaire (Equivalent Temps Plein) :
.....
- Participation financière (aide, subvention)
- Appui sur le partenariat local

IV – LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES : REALISATIONS (cochez votre réponse)

REALISATIONS : cochez les cases.

◆ Etudes et réflexions

- Définition d'une politique (diagnostic, stratégie)
- Observation et prospective
 - PLH (précisez les orientations)
.....
 - SCOT (précisez les orientations)
.....
 - Autre (précisez)
.....
- Equipements dits d'intérêt communautaire
- Mise en réseau des équipements et services (mutualisation ...)
- Autres (précisez)
.....

◆ Services

		Investissement de l'EPCI (précisez le rôle de l'EPCI)	Fonctionnement (rôle de l'EPCI)			Partenaires (précisez)		Remarques
			Gestion	Soutien financier	Soutien technique	Privés	Publics	
Transports	Transport à la demande							
	Transport spécifique (personnes à mobilité réduite, MAPA, etc.) (précisez)							
	Autre (précisez)							
Services à domicile	Portage de repas							
	Aides ménagères							
	Activités/animations							
	CIAS (précisez leurs actions en faveur des personnes âgées)							
	CLIC (précisez leurs actions en faveur des personnes âgées)							
	Autre (précisez)							
Accessibilité	Aménagements des espaces publics							
	Autre (précisez)							

◆ Hébergement

		Investissement de l'EPCI		Fonctionnement (rôle de l'EPCI)			Partenaires (précisez)		Remarques
		Maitre d'ouvrage	Appui financier ou autre	Gestion	Soutien financier	Soutien technique	Privés	Publics	
Structures d'accueil	EHPAD (MAPA, Maison de retraite)								
	Accueil de jour								
	Foyer logement								
	Hébergement temporaire								
	Autre (précisez)								
Logements	Création/réhabilitation de logement sociaux adaptés								
	Création/réhabilitation de logement locatifs adaptés								
	Aides financières pour l'adaptation de logements								
	Autre (précisez)								

Vous diriez que dans ses réflexions et ses actions la communauté de communes : (entourez votre réponse)

1- a en priorité une approche ouverte à tous les publics (avec recherche d'adaptation aux personnes âgées).

OUI

2- a une approche ciblée « personnes âgées ».

Des actions qui s'adressent à l'origine aux personnes âgées ont-elles bénéficié à un public plus large ? (si ou, précisez)

.....

B - LES PROJETS DE L'EPCI**METHODE ET STRATEGIE**◆ **Projet de prise de compétence statutaire :**

Préciser l'intitulé :

◆ **Les projets en cours ou envisagés à court terme (2 à 3 ans) :**◆ **Services**

		Investissement de l'EPCI (précisez le rôle de l'EPCI)	Fonctionnement (rôle de l'EPCI)			Partenaires (précisez)		Remarques
			Gestion	Soutien financier	Soutien technique	Privés	Publics	
Transports	Transport à la demande							
	Transport spécifique (personnes à mobilité réduite, MAPA, etc.) (précisez)							
	Autre (précisez)							
	Portage de repas							
Services à domicile	Aides ménagères							
	Activités/animations							
	CIAS (précisez leurs actions en faveur des personnes âgées)							
	CLIC (précisez leurs actions en faveur des personnes âgées)							
	Autre (précisez)							
Accessibilité	Aménagements des espaces publics							
	Autre (précisez)							

◆ Hébergement

		Investissement de l'EPCI		Fonctionnement (rôle de l'EPCI)			Partenaires (précisez)		Remarques
		Maître d'ouvrage	Appui financier ou autre	Gestion	Soutien financier	Soutien technique	Privés	Publics	
Structures d'accueil	EHPAD (MAPA, Maison de retraite)								
	Accueil de jour								
	Foyer logement								
	Hébergement temporaire								
	Autre (précisez)								
Logements	Création/réhabilitation de logement sociaux adaptés								
	Création/réhabilitation de logement locatifs adaptés								
	Aides financières pour l'adaptation de logements								
	Autre (précisez)								

◆ **Etudes et réflexions**

- Définition d'une politique (diagnostic, stratégie)
- Observation et prospective
 - PLH (précisez les orientations)
.....
.....
 - SCOT (précisez les orientations)
.....
.....
 - Autre (précisez)
.....
.....
- Equipements dits d'intérêt communautaire
- Mise en réseau des équipements et services (mutualisation ...)
- Autres (précisez)
.....
.....



OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'INTERCOMMUNALITE
Approche des réalisations et des projets des EPCI à fiscalité propre
 - Grille d'enquête 2009 par compétence -

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Compétence : Aménagement de l'espace communautaire
(Etat d'avancement de l'action (case à cocher))

	Action mise en place en 2006-2009	Action continue	Action en cours de création	Action en projet
--	-----------------------------------	-----------------	-----------------------------	------------------

Urbanisme réglementaire

* Documents d'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Délivrance des autorisations des sols	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions : SCOT : à l'échelle de la Communauté de Communes - début étude 2009

Etudes d'aménagement de développement...

* Définition d'un projet de territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Schémas d'aménagement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Etude paysagère sur le territoire communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Adhésion charte de Pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Gestion foncière

* Réalisation d'un inventaire du foncier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Acquisition de terrain pour Zone d'activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Constitution de réserves foncières (habitat, équipements...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Opérations d'aménagement des espaces publics

* Entretien de berges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Réalisation de pistes cyclables...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres (s)

* Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Compétence : Développement économique
(Etat d'avancement de l'action (case à cocher))

	Action mise en place en 2006-2009	Action continue	Action en cours de création	Action en projet
--	-----------------------------------	-----------------	-----------------------------	------------------

Animation - Promotion économique

* Etude globale de développement économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Schémas de développement commercial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Assistance, conseil et accueil de porteurs de projets (service économie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Appel - soutien d'une structure de développement économique (agence développement, etc)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Groupement d'employeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Aménagement des abords des commerces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Création, gestion d'une maison du développement économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions :

Création ou équipement de zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales

* Engagement dans une démarche Brevigny Qualisparc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Etude environnementale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Traitement paysager des zones d'activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Création, aménagement et gestion d'une zone d'activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Zone d'activités spécialisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Réhabilitation de friches industrielles, reconversion de sites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions :

Développement touristique

* Assistance, conseil et accueil de porteurs de projet (service tourisme)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Etude, stratégie de développement touristique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Appel aux initiatives touristiques (associations, particuliers...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Création, gestion de gîtes, d'équipements touristiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Offres de tourisme communautaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Signalétique touristique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions :

Soutien des activités agricoles, forestières, maritimes, industrielles, commerciales, artis.

* Appel au développement de l'agriculture (ferme-rebais...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Aménagement foncier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Appel au développement des activités aquatiques et nautiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Appel au développement de port maritime et de son environnement (golfs...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités portuaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Précisions :

Structures d'accueil d'entreprises, bâtiments industriels

* Création, gestion de pépinière ou hôtel d'entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Acquisition, gestion d'un bâtiment industriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Acquisition, construction, gestion d'un atelier-relais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Bureau relais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Commerce (précisez l'activité ci-dessous)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions :

Autres (s)

* Autre, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Précisions :

Compétence : Logement Habitat et Politique du cadre de vie
(Etat d'avancement de l'action (case à cocher))

	Action mise en place en 2006-2009	Action continue	Action en cours de création	Action en projet
--	-----------------------------------	-----------------	-----------------------------	------------------

Programme local de l'habitat

* Programme Local de l'Habitat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Délimitation des sites à la pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Diagnostic - étude préliminaire (CPAH-PIG)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* CPAH - PIG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Observatoire de l'habitat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Gestion réparation des PLA - PLUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Conseil aux particuliers (Point habitat, permanence ADL...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Assistance, conseil et accueil de porteurs de projet (service logement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Information du public en matière d'habitat (plaque, forum, salon...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Instance d'information, réflexion, concertation (ex Conférence Intercommunale du Logement [CIL])	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Charte d'attribution de logements sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Attribution de label logements sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Charte de qualité "Habiter +"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions :

Mise en œuvre opérationnelle

* Participation ou construction, réhabilitation de logements sociaux (publics), de logements sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Aides financières en complément des subventions de l'ANAH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Aides financières pour l'accès à la propriété (pas foncier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Aides financières pour ravalement de façades	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Création centre d'hébergement temporaire (FJT, AJ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

* Schéma et réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage

Prévisions:

Autre (s)

* Autre, précisez

Prévisions:

Compléments : Protection et mise en valeur de l'environnement

(État d'avancement de l'action (case à cocher))

	Action mise en place en 2008-2009	Action continue	Action en cours de création	Action en projet
--	-----------------------------------	-----------------	-----------------------------	------------------

Animation, sensibilisation à l'environnement et politique générale

* Observatoire, assistance, conseil en matière d'environnement (service ou animateur environnement)

* Maison de l'environnement

* Charte d'environnement

* Outils de sensibilisation (maquette pédagogique...)

* Participation aux journées de l'environnement

* Animations nature

Prévisions:

Assainissement - Eau potable

* Protection de la ressource en eau (périmètre de protection des captages, prises d'eau)

* Adduction d'eau potable

* Etude de zonage d'assainissement

* Mise en place d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

* Réseaux d'assainissement collectif

* Construction, gestion d'une station d'épuration intercommunale

* Valorisation des boues de station d'épuration

Prévisions:

Maitrise de l'énergie

* Délégation HCE (étude Qualité Environnementale) (précisez le domaine)

* Aide aux agences locales de l'énergie

* Programme de maîtrise et d'économie de l'énergie

* Schéma d'implantation d'écoles

* Construction d'écoles

Prévisions:

Espaces naturels

* Acquisition de zones naturelles

* Gestion de zones naturelles

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Réalisation: Contact: Tel: 02-98-76-23-83 Florence MAG

Page 4 sur 11

* Etude, programme de gestion... sur zones NATURA 2000

* Etude paysagère

* Création et/ou entretien de sentiers de randonnée

* Programme de reboisement

* Programme de préservation, de reconstitution du bocage

Prévisions:

Littoral

* Lutte contre la pollution des eaux

* Programme algues vertes

* Nettoyage des plages

* Surveillance du littoral, sécurité sur les plages

* Opération vacances propres

* Méthodes de carénage sauvage sur le littoral

Prévisions:

Patrimoine

* Valorisation du patrimoine local

Prévisions:

Rivières et Bassins versants

* Etude, animation pour la reconquête de la qualité de l'eau

* Entretien des rivières

* Contrat de rivières

* Contrat de bassin versant

* Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

* Programme de lutte contre les inondations

Prévisions:

Autre (s)

* Autre, précisez

Prévisions:

Compléments : Construction, aménagement d'équipements communautaires

(État d'avancement de l'action (case à cocher))

	Action mise en place en 2008-2009	Action continue	Action en cours de création	Action en projet
--	-----------------------------------	-----------------	-----------------------------	------------------

Création, Gestion d'équipements publics

* Construction d'une salle polyvalente

* Gestion d'une salle polyvalente

* Centre technique - administratif communautaire

* Construction maison/annexes des services publics

* Gestion maison/permanence des services publics

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Réalisation: Contact: Tel: 02-98-76-23-83 Florence MAG

Page 5 sur 11

* Réalisation d'une maison médicale

* Construction d'une gendarmerie

* Gestion d'une gendarmerie

* Construction centre de secours et d'incendie

* Gestion du centre de secours et d'incendie

* Participation au SDIS

* Construction, réhabilitation d'un abattoir public

* Gestion d'un abattoir public

* Création, gestion d'un hôtel des impôts

* Construction, aménagement de pont bascule

* Construction, gestion d'une fourrière

Prévisions:

Infrastructures culturelles, sportives de loisirs et d'enseignement

* Etude, identification des équipements d'intérêt communautaire

* Etude globale de développement culturel et sportif, mise en réseau des équipements

* Création d'un équipement scolaire

* Gestion d'un équipement scolaire

* Création d'un restaurant scolaire

* Gestion d'un restaurant scolaire

* Création de musée

* Gestion de musée

* Création d'un centre culturel

* Gestion d'un centre culturel

* Construction d'une bibliothèque - médiathèque

* Gestion d'une bibliothèque - médiathèque

* Construction d'une ludothèque

* Gestion d'une ludothèque

* Création, aménagement d'une base de loisirs, d'un centre de loisirs nautiques

* Gestion d'une base de loisirs, d'un centre de loisirs nautiques

* Création, réhabilitation, aménagement d'une piscine intercommunale

* Gestion d'une piscine intercommunale

* Construction d'une salle des sports à vocation intercommunale

* Gestion d'une salle des sports à vocation intercommunale

* Création de piste d'athlétisme

* Gestion piste d'athlétisme

* Autre (s) équipement (s) sport (s)

Prévisions: Gestion de 2 piscines transférées au 01.01.2004 : Concarneau et Rosporten déclarées d'intérêt communautaire

Autre (s)

* Autre, précisez

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Réalisation: Contact: Tel: 02-98-76-23-83 Florence MAG

Page 6 sur 11

Précisions :

Ordures ménagères, Elimination et valorisation des déchets
[Etat d'avancement de l'action (case à cocher)]

	Action mise en place en 2008-2009	Action continue	Action en cours de création	Action en projet
Collecte des déchets				
* Etude de transfert de la compétence ordures ménagères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Etudes diverses sur l'amélioration ou la mise en place de la collecte et du traitement des DM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Etude, collecte des déchets industriels banals	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Collecte associative par des points apports volontaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Collecte associative en porte à porte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Création de déchetterie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Gestion de déchetterie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Collecte des déchets épandus des ménages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Démarches de sensibilisation à la collecte (ambassadeur du tri...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Collecte fraction fermentescible des DM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Développement du compostage individuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Passage des DM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions : Au 1er janvier 2009

	Action mise en place en 2008-2009	Action continue	Action en cours de création	Action en projet
Traitement des déchets				
* Quai de transfert ou station de transit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Centre de tri	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Usine d'incinération des ordures ménagères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Aire de transit, de broyage des déchets verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Aire de compostage de déchets verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Centre de stockage des déchets ultimes/Centres d'enfouissement techniques (CUE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Programme de réhabilitation des décharges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Compostage de la fraction fermentescible des DM avec autres déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions :

Autre(s)

* Autre, précisez :

Précisions :



Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Contact : Tél : 02-98-76-23-83 Florence MAC

Page 7 sur 11

Voirie d'intérêt communautaire
[Etat d'avancement de l'action (case à cocher)]

	Action mise en place en 2008-2009	Action continue	Action en cours de création	Action en projet
Création aménagement voirie de la voirie				
* Etude de transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Etude, schéma routier intercommunal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Interventions uniquement sur la voirie des zones d'activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Création de voirie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Gestion de la voirie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Gestion de syndicat de voirie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Prestations de services (matériel, personnel...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions :

Autre(s)

* Autre, précisez :

Précisions :

Information, Communication, Promotion
[Etat d'avancement de l'action (case à cocher)]

	Action mise en place en 2008-2009	Action continue	Action en cours de création	Action en projet
Communication Journal Municipales...				
* Informations des élus (rapport d'activités...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Assemblée générale ou réunion des conseils municipaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Informations au personnel des communes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Démocratie locale - relations publiques - Conseils des jeunes - Comité économique et social...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Journal d'information	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Plaque à thématique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Organisation, participation à des salons, forums	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Jumelage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Signalétique (Information communale et intercommunale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Réalisation de supports de communication (CD...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions : Lettre flash 5 fois par an aux conseils municipaux (250 conseillers municipaux)

Nouvelles technologies de l'information

* Accompagnement à la mise en place du haut, très haut débit

* Site internet

Précisions :



Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Contact : Tél : 02-98-76-23-83 Florence MAC

Page 8 sur 11

* Programme cybercommune, ateliers multimédias	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Mise en réseau internet des communes de la communauté - SIG - cadastre numérisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Point ITR (Informatique - Télécom - Réseau)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions :

Autre(s)

* Autre, précisez :

Précisions : Action réalisée : Formation internet en Mairie de Concarneau

Création, Gestion des services d'intérêt collectif
[Etat d'avancement de l'action (case à cocher)]

	Action mise en place en 2008-2009	Action continue	Action en cours de création	Action en projet
--	-----------------------------------	-----------------	-----------------------------	------------------

Actions en faveur de l'emploi et de l'insertion

* Actions en faveur de l'insertion (salaires, chantiers)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* P.L.I.E.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Actions en faveur des personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Création d'une Maison de l'emploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Gestion/Maison de l'emploi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Point relais emploi formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Soutien banque alimentaire, restos du cœur, jardin de cocagne...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Soutien aux oeuvres sociales des agents territoriaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Soutien aux missions sociales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Centre Intercommunal d'Action Sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions : Statuts insertion (premier secteur nord)

Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse

* Etude - délimitation publique, prospectives, équipements d'intérêt communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Services enfance, moyens en personnel communautaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Création halte garderie/précoche si (libération), crèche, garderie périscolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Gestion halte garderie, crèche, garderie périscolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) - Centre d'Animation Jeunesse (CAJ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Création maison de l'enfance, de la jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Gestion maison de l'enfance, de la jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Subvention aux structures petite enfance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Point Information Jeunesse (PIJ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Autres animations jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Contrat enfance, Contrat temps libre, Contrat éducatif local, Plan local d'animation jeunesse (PLAJ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Coordination de l'animation de la jeunesse à l'échelle de l'intercommunalité (actuelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Contact : Tél : 02-98-76-23-83 Florence MAC

Page 9 sur 11

- * Relais assistantes maternelles
- * Soutien d'activités scolaires ou périscolaires

Prévisions :

Actions en faveur des personnes âgées

- * Structures d'accueil pour personnes âgées
- * Création centre d'hébergement
- * Gestion centre d'hébergement
- * Gestion des aides ménagères
- * Portage de repas à domicile
- * Soins à domicile

Prévisions :

Activités culturelles, socioculturelles et sportives

- * Service des sports, de la culture, office intercommunal des sports et/ou de la culture
- * Accueil de spectacles
- * Animations musicales
- * Animations sport et culturel
- * Soutien à des manifestations et actions locales (logistique, animations, financement)
- * Ecole d'arts
- * Ecole de musique
- * Radio locale
- * Subventions aux associations

Prévisions :

Services collectifs

- * Etude des déplacements, transports - PDE
- * Transport collectif (protocole Conseil général)
- * Transport urbain
- * Transports scolaires
- * Financement du transport scolaire vers plages et autres activités
- * Transport à la demande
- * Transport vers les animations pour les jeunes
- * Transport spécifique en faveur des personnes âgées
- * Transport collectif des salariés
- * Aires de covoiturage
- * Autres actions "déplacements" (pédibus, piste cyclable ...)
- * Point services publics
- * Electrification (construction, exploitation des réseaux électriques, éclairage public)

Prévisions :

Solidarité financière et fiscale

- * Observatoire fiscal
- * Dotation de solidarité communautaire

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Réalisation :  Contact : Tél : 02-98-76-23-83 Finisère MAC

Page 10 sur 11

Prévisions :

Autres (s)

- * Autre, précisez

Prévisions :

- Avec nos remerciements pour votre collaboration -

Remarques sur l'observatoire :

Thématiques des réunions d'échanges d'expériences et des fiches intercommunales pour l'année prochaine :

NB : le rapport annuel de l'intercommunalité comportant entre autres une analyse des résultats de cette enquête sera consultable sur le site internet du Conseil général sauf désaccord de votre part.

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

Réalisation :  Contact : Tél : 02-98-76-23-83 Finisère MAC

Page 9 sur 11



**CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère**
Penn-ar-Bed

Conseil général du Finistère
Direction de l'aménagement et de l'habitat
Service des coopérations territoriales

32 boulevard Dupleix Tél. 02 98 76 63 05 - Fax 02 98 76 25 58
29196 Quimper Cedex Courriel : territoires@cg29.fr

**www
.cg29
.fr**